Quatre-vingt-onzième année. — N° 86. Le Numéro : 20 francs. Dimanche 12 Avril 1959.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS		Conseil économique et social		Documents	
						Assemblée nationale	Sénat	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Sénat
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. . . .	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	800	1.000	3.000	3.000
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.200	1.300	4.000	4.000

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent le compte rendu intégral des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE et SOCIAL { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de l'ASSEMBLÉE NATIONALE et du SÉNAT comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

En vente :

ELECTION DES SENATEURS

(Métropole et départements d'outre-mer.)

(Décret n° 59-415 du 13 mars 1959, publié au *Journal officiel* du 14 mars 1959.)

N° 59-78 S. Prix : 20 F.

OFFICES PUBLICS D'H. L. M.

Classement indiciaire des agents.

(Arrêtés des 16 et 18 mars 1959, publiés au *Journal officiel* du 19 mars 1959.)

N° 59-83 S. Prix : 20 F.

MEDICAMENTS SPECIALISES

remboursables aux assurés sociaux.

(Arrêté du 25 mars 1959 et avis, publiés au *Journal officiel* du 2 avril 1959.)

N° 59-99 S. Prix : 25 F.

(Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal [C. C. P. 9063-13 Paris].)

(1 f.)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 59-520 du 8 avril 1959 créant une commission du service national (p. 4099).

Administration des services de la France d'outre-mer.

Arrêtés portant détachement, reclassements et modifiant les dispositions d'un précédent arrêté (administration générale et enseignement et jeunesse) (p. 4099).

MINISTERES D'ETAT

Arrêtés du 1er mars 1959 approuvant le budget autonome du Conservatoire national d'art dramatique (1958 et 1959) (p. 4104).

Arrêté du 27 mars 1959 portant approbation du budget autonome primitif du Conservatoire national supérieur de musique pour 1959 (p. 4104).

Arrêté du 4 avril 1959 établissant le budget primitif de la caisse nationale des lettres pour 1959 (p. 4104).

Arrêté portant nomination de membres de la commission de sélection des films de court métrage pour l'année 1959 (p 4104).

Arrêtés portant nominations et mise en position de mission (musées de France) (p. 4104).

Décision portant nomination des membres du jury prévu à l'article 72 du code de l'industrie cinématographique (p. 4105).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés portant nominations (officiers publics et ministériels) (p. 4105).

Liste de classement et *tableaux* d'avancement pour l'année 1959 (greffiers) (rectificatifs) (p. 4105).

Liste annuelle d'ancienneté des interprètes judiciaires d'Algérie (année 1959) (rectificatif) (p. 4105).

Tableaux d'avancement et d'aptitude des personnels de la justice musulmane pour l'année 1959 (rectificatifs) (p. 4105).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Arrêté portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 4105).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 10 avril 1959 portant nomination d'un consul de France à Edmonton (p. 4105).

Arrêté portant détachement (agents diplomatiques et consulaires) (p. 4105).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 10 avril 1959 portant élévation de classe de sous-préfets (p. 4105).

Arrêtés portant inscriptions à des tableaux d'avancement, nomination et détachements:

Administrateurs civils (p. 4106).

Personnels techniques (p. 4106).

Sûreté nationale (p. 4106).

MINISTERE DES ARMEES

Décret portant élévation, promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur (rectificatif) (p. 4106).

Arrêté du 25 mars 1959 fixant le montant des versements à effectuer par le musée de l'armée à la caisse des monuments historiques pour l'année 1958 (p. 4106).

Arrêté du 6 avril 1959 modifiant l'arrêté du 25 janvier 1956 modifié portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale de la marine (p. 4106).

Arrêtés et *décisions* portant nominations, affectation, réintégrations, maintien en disponibilité et mise « hors cadre »:

Armée de terre (active et réserve) (p. 4106).

Peintres de l'armée (p. 4108).

Régisseurs d'avances (p. 4108).

Techniciens d'études et de fabrications (p. 4108).

Liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire administratif stagiaire des services extérieurs du ministère des armées (air) (p. 4108).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-521 du 7 avril 1959 portant ouverture et annulation de crédits (p. 4109).

Arrêté du 10 avril 1959 fixant les conditions d'application des dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 58-1372 du 29 décembre 1958 relatives au conditionnement en bouteilles des spiritueux (p. 4109).

Arrêtés portant nomination et détachement (douanes et droits indirects et enquêtes économiques) (p. 4109).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 59-522 du 8 avril 1959 modifiant le décret du 29 mai 1958 relatif aux examens en vue du doctorat en médecine et du diplôme de pharmacien dans les écoles nationales de médecine et de pharmacie (p. 4110).

Décret du 8 avril 1959 portant approbation de l'élection d'un membre de l'académie des sciences (p. 4110).

Décrets du 8 avril 1959 transformant des lycées en établissements autonomes (p. 4110).

Arrêté du 1er avril 1959 relatif aux programmes des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (p. 4110).

Arrêté portant convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale (p. 4111).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret n° 59-523 du 8 avril 1959 relatif aux agences et bureaux de voyages (p. 4111).

Décret du 9 avril 1959 autorisant l'office national de la navigation à contracter un emprunt en vue du financement de travaux sur la Seine (p. 4113).

Arrêté portant détachement (ponts et chaussées) (p. 4113).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Arrêté du 31 mars 1959 portant approbation des comptes et du bilan des Mines domaniales de potasse d'Alsace afférents aux exercices 1955 et 1956 (p. 4113).

Arrêtés du 7 avril 1959 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de lignes de transport et de distribution d'énergie électrique (p. 4113).

Arrêté portant nomination d'un membre suppléant du conseil d'administration du Bureau de recherches de pétrole (p. 4114).

Arrêté portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat (p. 4114).

Arrêté portant maintien en disponibilité (mines) (p. 4114).

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret du 28 février 1959 portant admission à la retraite d'un administrateur civil (administration centrale) (p. 4114).

Arrêtés du 2 avril 1959 portant approbation des statuts de sociétés mutualistes (p. 4114).

Arrêté du 10 avril 1959 portant modification de l'arrêté du 16 juillet 1938 modifié relatif à l'organisation de l'industrie du taxi dans la ville de Lyon (p. 4114).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 9 avril 1959 portant déchéance de la nationalité française (p. 4114).

Décret du 9 avril 1959 relatif à la perte de la nationalité française (p. 4115).

Arrêtés portant affectation et admission à la retraite (contrôle sanitaire aux frontières et inspection de la pharmacie) (p. 4115).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêtés portant nomination, affectation et détachements (office national des anciens combattants et victimes de guerre) (p. 4115).

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Arrêté du 4 avril 1959 portant classement de centres de réceptions radioélectriques exploités par le ministère des postes, télégraphes et téléphones (p. 4115).

Arrêté du 4 avril 1959 déclarant d'utilité publique l'acquisition de terrains situés sur le territoire de la commune de Brélévenez (Côtes-du-Nord) nécessaires pour l'installation d'une annexe du centre national d'études des télécommunications (p. 4116).

Arrêtés portant nominations, titularisation, mutation, détachements, réintégration et admissions à la retraite (services extérieurs) (p. 4116).

Naturalisations, réintégrations et retrait de naturalisations (p. 4116).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministères d'Etat.

Avis relatif aux demandes d'inscription sur les listes d'aptitude aux fonctions de conservateur et d'assistant des musées nationaux et des musées classés et aux fonctions du personnel scientifique des musées classés et des musées contrôlés (p. 4123).

Avis relatif au règlement des bourses de voyage de l'Etat (p. 4123).

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et aux exportateurs. — Liste des commissionnaires en douane (octroi, extension, retrait, suspension, caducité d'agréments) (75e liste) (p. 4124).

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de pommes de terre primeurs à destination de tous pays (p. 4124).

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour l'établissement d'un projet de modernisation de l'hôpital psychiatrique de Saint-Egrève (Isère) (p. 4124).

Annonces (p. 4125).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PREMIER MINISTRE

Décret n° 59-520 du 8 avril 1959 créant une commission du service national.

Le Premier ministre,

Vu l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la défense, complétée par l'ordonnance n° 59-233 du 4 février 1959,

Décrète:

Art. 1er. — Il est créé, sous l'autorité du chef d'état-major général de la défense nationale, une commission du service national dont la composition est fixée comme suit:

Un président nommé par arrêté, sur proposition du chef d'état-major général de la défense nationale;
Quatre représentants du ministre des armées;
Un représentant du ministre de l'intérieur;
Un représentant du ministre chargé des affaires économiques;
Un représentant du ministre du travail.

La commission peut s'adjoindre des représentants des autres ministères pour les questions touchant au service national et relevant de leurs responsabilités. Elle peut en outre convoquer devant elle toutes personnes qu'elle juge utile d'entendre.

Le secrétariat de la commission est assuré par l'état-major général de la défense nationale.

Art. 2. — La commission:

a) Prépare les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs au service national;

b) Propose au Premier ministre l'organisation administrative qui sera chargée de la direction et de la mise en œuvre du service national.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'intérieur,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre des armées,
PIERRE GUILLAUMAT.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre du travail,
PAUL BACON.

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre,
PIERRE CHATENET.

ADMINISTRATION DES SERVICES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Administration générale.

Par arrêté du 3 avril 1959, l'article unique de l'arrêté du 26 octobre 1956 admettant un chef de bureau hors classe d'administration générale d'outre-mer à faire valoir ses droits à une pension de retraite est modifié comme suit:

Au lieu de:

M. Laporte (Yves-Adolphe), chef de bureau hors classe d'administration générale d'outre-mer...

Lire:

M. Laporte (Yves-Adolphe), attaché de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer (indice conservé à titre personnel: 470).

(Le reste sans changement.)

Par arrêté du 26 mars 1959, M. Foucher (Henri), attaché de classe exceptionnelle de la France d'outre-mer, est placé en position de service détaché auprès de la caisse de retraites de la France d'outre-mer pour une période d'un an, à compter du 1er avril 1959.

Enseignement et jeunesse.

Par arrêté en date du 17 février 1959, sont, en application des dispositions du décret du 20 mars 1958 et pour compter du 1er octobre 1958, reclassés comme suit dans les corps ci-après désignés du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer, avec l'ancienneté d'échelon conservée, les fonctionnaires du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer dont les noms suivent:

RECLASSEMENT AU 1er OCTOBRE 1958

Corps des proviseurs et directrices de lycée.

M. Meyer (Otmar), 10e échelon (1 an 10 mois 20 jours).

Corps des censeurs.

MM. Denat (André), 10e échelon (7 ans 7 mois 20 jours).
Olier (Noël), 10e échelon (10 ans 29 jours).
Herveux (Robert), 9e échelon (8 mois 14 jours).
Bedoussac (Jean-Marie), 8e échelon (2 ans 3 mois 18 jours).

Corps des principaux et directrices de collège.

MM. Delanoë (Léon), 10e échelon (7 ans 1 mois 29 jours).
Delestang (André), 10e échelon (1 an 3 mois 17 jours).
Duvernoy (Georges), 10e échelon (3 ans 5 mois 3 jours).
Gaucher (Joseph), 10e échelon (11 mois 3 jours).
Mlle Michel (Charlotte), 10e échelon (1 an 2 mois 22 jours).
MM. Pechoux (André), 10e échelon (4 ans 4 mois 15 jours).
Pelle (Arsène), 10e échelon (2 ans 1 mois 15 jours).
Russac (Pierre), 10e échelon (4 ans 4 mois 21 jours).
Dagot (Georges), 9e échelon (6 mois 4 jours).
de Lamberterie (Roger), 9e échelon (1 an 3 mois 9 jours).
Moissinac (Léon), 9e échelon (1 an 6 mois 16 jours).
Jolibois (Roger), 8e échelon (1 an 25 jours).
Mlle Riquet (Sabine), 8e échelon (1 an 1 mois 25 jours).
MM. Klein (Pierre), 7e échelon (4 ans 1 mois).
Verrier (René), 7e échelon (4 ans 5 mois 19 jours).

Corps des directeurs de collège technique.

MM. Bruc (Jean), 10e échelon (12 ans 7 mois 20 jours).
Couret (André), 10e échelon (1 an 10 mois 21 jours).
Poindron (Marcel), 10e échelon (3 ans 6 mois 10 jours).
Serre (Elie), 10e échelon (6 ans 8 mois 15 jours).
Porché (Robert), 8e échelon (1 an 1 mois 26 jours).
Simonnet (Robert), 6e échelon (2 ans 8 mois 20 jours).

Corps des directeurs d'école normale.

M. Delaunay (Rémi), 10e échelon (4 ans 6 mois 16 jours).

Corps des professeurs agrégés.

MM. Baudin (Georges), 10e échelon (1 an 10 mois 22 jours).
Galet (Paul), 10e échelon (5 ans 7 mois 5 jours).
Marchand (Henri), 10e échelon (4 ans 1 mois 17 jours).
Mlle Thomasse (Suzanne), 10e échelon (5 ans 9 mois 24 jours).
Mme Claude (Colette), 9e échelon (3 ans 3 mois 11 jours).
MM. Lemenn (Yves), 8e échelon (1 an 1 mois 22 jours).
Molez (Gaëtan), 8e échelon (2 ans 3 mois 4 jours).
Faugerolle (Jean), 7e échelon (1 an 1 mois 19 jours).
Lemaire (Jean-Marie), 7e échelon (19 jours).
Yaeche (Albert), 7e échelon (1 an 4 mois).
Gloud (Antoine), 6e échelon (1 an 7 mois 13 jours).
Mmes Marche-Marchad, née Deschamps, 6e échelon (6 mois 8 jours).
Meignan, née Gouachon, 6e échelon (11 jours).
M Pelissier (Paul), 6e échelon (4 mois 26 jours).
Mme Valette, née Bourgeois-Gavardin, 6e échelon (2 mois 10 jours).
M. Deval (Francis), 5e échelon (1 an 10 mois 21 jours).
Mmes Minjoz, née Bouchard, 5e échelon (1 mois 7 jours).
Orcel, née Michalet, 5e échelon (2 ans 10 mois 11 jours).
Mlle Tornezy (Odette), 5e échelon (1 an 6 mois 11 jours).
Mme Vergnes, née Tartiere, 5e échelon (7 mois 13 jours).
MM. Bournonville (Noël), 4e échelon (1 an 16 jours).
Hausser (Michel), 3e échelon (6 mois 12 jours).
Moumouni (Abdou), 2e échelon (8 mois 3 jours).

Corps des professeurs bi-admissibles à l'agrégation.

M. Bastian (Georges), 9e échelon (2 ans 11 jours).
Mme Perriguey, née Ricard, 6e échelon (2 ans 11 mois 13 jours).
MM. Seck (Assane), 5e échelon (2 ans 3 mois) (sous réserve de reclassement ultérieur après avis de la C. A. P.).
Bietterie (Pierre), 5e échelon (1 an 8 mois 19 jours).
Mme Benazet, née Taillade, 4e échelon (1 an 3 mois 11 jours).

Corps des professeurs d'école normale.

MM. Vigneau (Jean), 9e échelon, 3 mois 29 jours.
Patrois (Maurice), 7e échelon (8 mois 2 jours).
Mme Patrois, née Florisson, 6e échelon (2 ans 3 mois 14 jours).

Corps des professeurs certifiés ou licenciés.

MM. Archidec (Léon), 10e échelon (5 ans 1 mois 1 jour).
Arnaud (Louis), 10e échelon (11 ans 4 mois 11 jours).
Barthlen (Louis), 10e échelon (7 ans 7 mois 10 jours).
Benard (Léo), 10e échelon (3 ans 5 mois 3 jours).
Bernard (Paul), 10e échelon (9 mois 15 jours).
Brigaud (Félix), 10e échelon (2 ans 10 mois).
Bonnafe (Alphonse), 10e échelon (8 ans 9 mois 12 jours).
Cance (Jean), 10e échelon (9 mois 5 jours).
Caron (René), 10e échelon (3 ans 1 mois 9 jours).
Chamard (Lucien), 10e échelon (2 ans 1 mois 8 jours).
Mme Colas, née Thirant, 10e échelon (8 mois 28 jours).
MM. Cosserat (Henri), 10e échelon (9 ans 8 mois 15 jours).
Cosserat (Léon), 10e échelon (4 ans 4 jours).
Crozet (Louis), 10e échelon (4 ans 17 jours).
Mme Da Costa, née Lacomme, 10e échelon (1 an 2 mois 25 jours).
M. Damon (Jean), 10e échelon (2 ans 2 mois 11 jours).
Mme de Gaillande, née Decler, 10e échelon (4 ans 6 mois 13 jours).
MM. Dubernard (Jean), 10e échelon (7 mois 26 jours).
Dubief (Paul), 10e échelon (5 ans 8 mois 1 jour).
Dubourdieu (Carl), 10e échelon (16 jours).
Flosi (Maihieu), 10e échelon (10 ans 7 mois 9 jours).
Fondacci (Léon), 10e échelon (3 ans 1 mois 13 jours).
Geffroy (Pierre), 10e échelon (10 ans 2 mois 24 jours).
Hoang Co Nghi, 10e échelon (11 mois 9 jours).
Hoarau (Firmin), 10e échelon (17 ans 10 mois 20 jours).
Mme Labatut, née Merchez, 10e échelon (10 ans 7 mois 10 jours).
M. Lasserre (André), 10e échelon (9 ans 7 mois 15 jours).
Mme Leroy, née Brunner, 10e échelon (2 ans 2 mois 24 jours).
M. Mallein (André), 10e échelon (3 ans 8 mois 24 jours).
Mme Malleret, née Bouvard, 10e échelon (6 ans 8 mois 15 jours).
MM. Marot (Henri), 10e échelon (1 an 3 mois 15 jours).
Massot (Joseph), 10e échelon (8 ans 11 mois 4 jours).
Menoux (Joseph), 10e échelon (4 ans 28 jours).
Milhaud (André), 10e échelon (10 ans 7 mois 15 jours).
Murat (Joseph), 10e échelon (9 mois 12 jours).
Nguyan Van Cang, 10e échelon (4 ans 2 mois 22 jours).
Ortoli (Paul), 10e échelon (13 ans 2 mois 29 jours).
Petit-Colin (Jean-Jacques), 10e échelon (13 ans 6 mois 8 jours).
Pradal (Louis), 10e échelon (3 mois 29 jours).
Mlle Provost (Marie-Elisabeth), 10e échelon (2 ans 11 mois).
MM. Ramadour (Gaston), 10e échelon (4 ans 11 mois 17 jours).
Reznik (Paul), 10e échelon (1 an 9 mois 11 jours).
Rochemont (Paul), 10e échelon (1 an 2 mois 15 jours).
Roquain (René), 10e échelon (5 ans 10 mois 15 jours).
Ruiz (Jean-Marie), 10e échelon (13 ans 11 mois 29 jours).
Schowing (Arthur), 10e échelon (7 ans 7 mois 15 jours).
Serre (Jean), 10e échelon (6 ans 9 mois 15 jours).
Mme Tranchart, née Lequère, 10e échelon (7 mois 10 jours).
M. Arnaud (Roger), 9e échelon (2 ans 8 mois 4 jours).
Mmes Bech, née Cordier, 9e échelon (1 an 1 mois 26 jours).
Bonhenry (Louise), 9e échelon (10 mois 21 jours).
MM. Cazenave (Jean), 9e échelon (10 mois 17 jours).
Colas (René), 9e échelon (4 ans 1 mois 7 jours).
Combes (Roger), 9e échelon (3 ans 1 mois 11 jours).
Combes (Sully), 9e échelon (1 an 5 mois 7 jours).
Enjalbal (Henri), 9e échelon (3 ans 5 mois 2 jours).
Favennec (Mélaine), 9e échelon (6 mois 25 jours).
Garreau (René), 9e échelon (10 mois 16 jours).
Guintz (André), 9e échelon (1 an 6 mois 20 jours).
Joseph-Henri (François), 9e échelon (4 ans 1 mois 15 jours).
Lapicque (Gabriel), 9e échelon (1 an 5 mois 5 jours).
Lasserre (Pierre), 9e échelon (2 ans 25 jours).
Mme Le Morvan (Geneviève), 9e échelon (4 mois 29 jours).
M. Lorenzini (Pierre), 9e échelon (1 an 4 mois 24 jours).
Mme Mallein, née Coiniepas, 9e échelon (2 ans 1 mois 19 jours).
MM. Maugis (André), 9e échelon (1 an 9 mois 15 jours).
Mestre (Paul), 9e échelon (1 an 11 mois 25 jours).
Michel (Georges), 9e échelon (9 mois 24 jours).
Muller (Jean), 9e échelon (3 ans 6 mois 7 jours).
Nègre (Emile), 9e échelon (2 ans 3 mois 12 jours).
Orcel (Pierre), 9e échelon (2 ans 3 mois 15 jours).
Parcevaux (Marcel), 9e échelon (3 ans 6 mois 23 jours).
Perrin (Gabriel), 9e échelon (3 ans 5 mois 5 jours).
Mme Ponomareff, née Gaillardin, 9e échelon (4 ans 29 jours).
MM. Radonde (Paule), 9e échelon (3 ans 8 mois 5 jours).
Richard (Léon), 9e échelon (6 mois 10 jours).
Mme Roques-Marty (Georgette), 9e échelon (9 mois 29 jours).
M. Spindler (Maurice), 9e échelon (3 ans 5 mois 27 jours).
Mme Vanuxem, née Mathis, 9e échelon (8 mois 28 jours).
Mlle Alexandre (Marcelle), 8e échelon (1 mois 10 jours).
MM. Benetrix (Emilien), 8e échelon (1 an 7 mois 29 jours).
Billy (André), 8e échelon (1 an 5 mois 26 jours).
Brack (Albert), 8e échelon (1 an 7 mois 6 jours).
Mme Chabas (Marie-Gabrielle), 8e échelon (1 an 7 mois 12 jours).
M. Convert (Marcel), 8e échelon (1 an 1 mois 17 jours).
Mmes Debant (Andrée), 8e échelon (1 an 3 mois 21 jours).
de Kermadec, née Roiva, 8e échelon (3 ans 8 mois 22 jours).
MM. de Kermadec (Robert), 8e échelon (1 an 5 mois 1 jour).
Delarue (Louis), 8e échelon (2 ans 8 mois 11 jours).
Delautre (Guy), 8e échelon (1 an 2 mois 26 jours).
Dentraygues (Charles), 8e échelon (1 an 7 mois 16 jours).
Mme Descomps (Lucette), 8e échelon (3 ans 5 mois 7 jours).
MM. Feuilloy (Charles), 8e échelon (4 mois 15 jours).
Frémigacci (Georges), 8e échelon (4 ans 4 mois 4 jours).
Goyau (Sylvain), 8e échelon (3 ans 9 mois 28 jours).
Guérinon (René), 8e échelon (2 ans 10 mois 27 jours).
Hoerner (Camille), 8e échelon (7 mois 28 jours).
Leroy (Jean), 8e échelon (3 ans 3 mois 7 jours).
Lyon (René), 8e échelon (4 mois 23 jours).
Mmes Moissinac (Geneviève), 8e échelon (3 ans 3 mois 28 jours).
Mondain (Alice), 8e échelon (2 ans 11 mois 24 jours).
M. Mortier (Pierre), 8e échelon (2 ans 7 mois 6 jours).
Mlle Nguyen Thi Chau (Charlotte), 8e échelon (3 ans 6 mois 3 jours).
MM. Payonne (Henri), 8e échelon (3 ans 10 mois 4 jours).
Pelletier (Paul), 8e échelon (8 mois 4 jours).
Mmes Peteau (Marie-José), 8e échelon (3 ans 6 mois).
Pinson (Suzanne), 8e échelon (2 ans 5 mois 2 jours).
M. Rémy (André), 8e échelon (1 an 3 mois 26 jours).
Mme Rochet (Paule), 8e échelon (2 ans 2 mois 19 jours).
M. Roiron (Calixte), 8e échelon (11 mois 27 jours).
Mme Sacx, née Lambert, 8e échelon (1 an 9 mois 14 jours).
M. Tarnier (Claude), 8e échelon (6 mois 23 jours).
Mmes Telliez (Madeleine), 8e échelon (2 ans 9 mois 16 jours).
Versini, née Feschi, 8e échelon (9 mois 14 jours).
MM. Wauthier (Guy), 8e échelon (1 an 9 mois 16 jours).
Alessandri (Jean), 7e échelon (8 mois 29 jours).
Angibaud (Maurice), 7e échelon (3 ans 6 mois 16 jours).
Mme Boyer, née Guiran, 7e échelon (1 an 2 mois 17 jours).
MM. Bricault (Honoré), 7e échelon (3 ans 10 mois 5 jours).
Carrier (Pierre), 7e échelon (1 an 9 mois 5 jours).
Chapou (Emile), 7e échelon (3 ans 10 mois 23 jours).
Mmes Clément (Jacqueline), 7e échelon (1 an 3 mois 15 jours).
Couget, née Huet, 7e échelon (3 ans 2 mois 29 jours).
Dallas, née Teste, 7e échelon (20 jours).
d'Encausse de Ganties, 7e échelon (1 an 4 mois 11 jours).
M. Desnaute (Louis), 7e échelon (2 ans 9 mois 26 jours).
Mme Dubruelh (Simone), 7e échelon (2 ans 4 mois 17 jours).
M. Dupré (Gérald), 7e échelon (1 an 3 mois 13 jours).
Mme Fremigacci, née Dragacci, 7e échelon (2 ans 3 jours).
M. Frémine (Robert), 7e échelon (6 mois 14 jours).
Mme Gayte (Lucienne), 7e échelon (1 an 9 mois 11 jours).
Mlle Girault (Madeleine), 7e échelon (8 mois 14 jours).
Mme Graff (Adrienne), 7e échelon (3 ans 3 mois 24 jours).
MM. Granger (René), 7e échelon (1 an 2 mois 27 jours).
Hubert (Paul), 7e échelon (1 an 4 mois 4 jours).
Landrau (Jean), 7e échelon (2 ans 1 mois 11 jours).
Langot (Camille), 7e échelon (2 ans 11 mois 13 jours).
Mme Langot (Solange), 7e échelon (9 mois 25 jours).
M. Leborgne (Jean), 7e échelon (1 an 6 mois 17 jours).
Mme Levacher (Suzanne), 7e échelon (1 an 2 mois 15 jours).
M. May (Herbert), 7e échelon (2 ans 7 mois 8 jours).
Mmes Moline (Geneviève), 7e échelon (2 ans 10 mois 7 jours).
Pepper-Barat (Eliane), 7e échelon (1 an).
M. Pochet (René), 7e échelon (3 ans 3 mois 22 jours).
Mlle Poignant (Odette), 7e échelon (1 an 15 jours).
Mme Politi, née Lenglart, 7e échelon (7 mois 24 jours).
MM. Royère (Armand), 7e échelon (1 an 5 mois 27 jours).
Sacx (Maurice), 7e échelon (1 an 3 mois 22 jours).
Sage (Jean), 7e échelon (4 ans 3 mois 22 jours).
Mmes Simonnet, née Chazal, 7e échelon (1 an 23 jours).
Théard, née Montarras, 7e échelon (2 ans 5 mois 25 jours).
MM. Theuret (Pierre), 7e échelon (4 mois 10 jours).
Thiébaut (Georges), 7e échelon (2 ans 6 mois).
Vincent (Jacques), 7e échelon (1 an 7 mois 20 jours).
Mme Béal, née Trefcon, 6e échelon (2 ans 2 mois 16 jours).
M. Bhaskaran (Ananda), 6e échelon (2 ans 7 mois).
Mlle Bonnargent (Renée), 6e échelon (5 mois 15 jours).
M. Bontemps (Roger), 6e échelon (1 an 9 mois 15 jours).
Mlle Bugnot (Claudine), 6e échelon (10 mois 5 jours).
Mme Bus, née Beretti (Paule), 6e échelon (1 an 3 mois 16 jours).
M. Clopeau (Georges), 6e échelon (1 an 1 mois 19 jours).
Mmes Creton, née Dubois, 6e échelon (21 jours).
Eon, née Fourrat, 6e échelon (10 mois 26 jours).
MM. Ferrière (Pierre), 6e échelon (2 ans 2 mois 5 jours).
Fournier (Jean), 6e échelon (1 an 5 mois 5 jours).
Mme Guilloti, née Turquet, 6e échelon, (1 an 1 mois 16 jours).

MM. Guy (Pierre), 6e échelon (1 an 3 mois 26 jours).
Lebled (Paul), 6e échelon (1 an 1 mois 12 jours).
Mmes Lemaire (Angèle), 6e échelon (1 mois 23 jours).
Maes (Madeleine), 6e échelon (2 ans 2 mois 25 jours).
M. Manfredini (Claude), 6e échelon (2 mois 2 jours).
Mme Masson (Lucienne), 6e échelon (1 an 11 mois 13 jours).
MM. Mazerand (Pierre), 6e échelon (2 ans 1 mois 18 jours).
Mazières (Noël), 6e échelon (1 an 2 mois 14 jours).
Mmes Noizet, née Tomi (Mariola), 6e échelon (1 an 3 mois 29 jours).
Orue (Lucette), 6e échelon (3 ans 28 jours).
M. Page (François), 6e échelon (2 ans 8 jours).
Mlle Petit (Gisèle), 6e échelon (3 ans 5 mois 21 jours).
M. Ramm (François), 6e échelon (1 an 10 mois 22 jours).
Mme Ribault (Jacqueline), 6e échelon (1 an 1 mois 9 jours).
MM. Ribot (Michel), 6e échelon (1 an 1 mois 18 jours).
Riou (Jean), 6e échelon (8 mois 27 jours).
Mlle Salvador (Odette), 6e échelon (3 mois 17 jours).
MM. Sinoir (Jacques), 6e échelon (4 mois 25 jours).
Tao (Antony), 6e échelon (3 ans 2 mois 27 jours).
Vogel (Raymond), 6e échelon (2 ans 15 jours).
Mlle Armand (Eliane), 5e échelon (3 ans 2 mois 28 jours).
MM. Autret (François), 5e échelon (2 ans 11 mois 15 jours).
Benazet (Pierre), 5e échelon (3 ans 25 jours).
Mmes Bournonville, née Bouton, 5e échelon (1 an 3 mois 5 jours).
Bunel (Monique), 5e échelon (1 an 3 mois 13 jours).
MM. Bunel (Claude), 5e échelon (1 an 5 mois 21 jours).
Cabot (Jean), 5e échelon (1 jour).
Carboulec (Amédée), 5e échelon (2 ans 5 mois 5 jours).
Mme Castagne, née Monchaux, 5e échelon (2 mois 6 jours).
M. Chambus (Henri), 5e échelon (2 mois 6 jours).
Mmes Chauveinc (Christiane), 5e échelon (1 an 6 mois 11 jours).
Delaunay, née Salle, 5e échelon (11 mois 21 jours).
Mlle Dupret (Renée), 5e échelon (2 ans 2 mois 12 jours).
M. Dussaulx (Jacques), 5e échelon (1 an 11 jours).
Mlle Franck (Anne-Marie), 5e échelon (1 an 5 mois 14 jours).
MM. Genieux (Jean), 5e échelon (6 mois 21 jours).
Georgin (Pierre), 5e échelon (3 ans 9 mois 27 jours).
Mme Gioud, née Veilleux, 5e échelon (6 mois 1 jour).
MM. Gorgues (Henri), 5e échelon (1 an 10 mois 26 jours).
Houdart (Louis), 5e échelon (1 an 8 mois).
Mmes Houix, née Gascou, 5e échelon (1 an 7 mois).
Lacore, née Quirion, 5e échelon (3 ans 11 mois 16 jours).
Lafargue, née Ladsous, 5e échelon (10 mois 20 jours).
MM. Lafargue (Fernand), 5e échelon (3 ans 1 mois 6 jours).
Lagrange (Pierre), 5e échelon (8 mois 22 jours).
Mme Larroche, née Boisson, 5e échelon (1 an 11 mois 11 jours).
M. Lecour (Charles), 5e échelon (3 ans 5 mois 27 jours).
Mlles Mariotti (Cécile), 5e échelon (2 mois 21 jours).
Martin (Marguerite), 5e échelon (2 ans 4 mois 3 jours).
MM. Martin (Roger), 5e échelon (1 an 11 mois 8 jours).
Martin (Pierre), 5e échelon (2 ans 9 mois 15 jours).
Mlles Masselin, née Gaudron, 5e échelon (4 mois 2 jours).
Maujean (Denise), 5e échelon (3 ans 9 mois 13 jours).
MM. M'Bow Amadou Moctar, 5e échelon (3 ans 3 mois 26 jours).
Moreau (Louis), 5e échelon (1 an 9 mois 29 jours).
Moulin (Pierre), 5e échelon (2 ans 11 mois 25 jours).
Mme Moulin, née Peyron, 5e échelon (2 ans 5 mois 29 jours).
M. Neuville (Raymond), 5e échelon (9 mois 12 jours).
Mmes Pasquier, née Bonhoure, 5e échelon (2 ans 4 mois 6 jours).
Pecastaing, née Fourchon, 5e échelon (1 an 10 mois 13 jours).
MM. Perbet (André), 5e échelon (2 ans 9 mois 29 jours).
Pontillon (Charles), 5e échelon (2 ans 5 jours).
Mmes Raynaud, née Matheis, 5e échelon (2 mois 5 jours).
Roddier (Janine), 5e échelon (1 an 1 mois 13 jours).
Mlle Roulet (Jacqueline), 5e échelon (9 mois 22 jours).
MM. Thomas (Louis), 5e échelon (1 an 10 mois 1 jour).
Traware Amadou, 5e échelon (2 ans 6 mois).
Mme Vaquie, née Trezières, 5e échelon (4 mois 28 jours).
MM. Agostini (Mathieu), 4e échelon (2 ans 10 mois 25 jours).
Anxionnat (Robert), 4e échelon (1 an 9 mois 19 jours).
Mlle Baranez (Fernande), 4e échelon (2 ans 9 mois 9 jours).
MM. Berthelemy (Edouard), 4e échelon (2 ans 9 mois 19 jours).
Bissol (Gilbert), 4e échelon (10 mois 20 jours).
Bobineau (Jean), 4e échelon (2 ans 2 mois 22 jours).
Bricout (Marc), 4e échelon (1 an 7 mois 25 jours).
Bril (Hubert), 4e échelon (4 mois 16 jours).
Mmes Brocard, née Bonnet, 4e échelon (2 ans 8 mois 9 jours).
Brunel, née Darasse, 4e échelon (1 an 1 mois 14 jours).
M. Brunel (René), 4e échelon (2 ans 9 mois 4 jours).
Mmes Brygoo, née Bauche, 4e échelon (1 mois 21 jours).
Cadet, née Renotte, 4e échelon (1 an 3 mois 29 jours).
M. Cauliez (Gaston), 4e échelon (1 an 11 mois 28 jours).
Mlles Chamming's (Janine), 4e échelon (1 an 24 jours).
Champeau (Henriette), 4e échelon (3 mois 9 jours).
Mme Collet, née Nardeux, 4e échelon (2 ans 5 mois 4 jours).
M. Colonne (Gérard), 4e échelon (1 an 15 jours).
Mmes Delmas (Francine), 4e échelon (8 mois 24 jours).
Delpeuch, née Cadillon, 4e échelon (1 an 3 mois 29 jours).
MM. de Miras (Michel), 4e échelon (2 ans 8 mois 1 jour).
Duron (Edmond), 4e échelon (4 mois 4 jours).
Mme Gilonne, née Ferraz, 4e échelon (2 mois 19 jours).
Mlle Guillou (Hélène), 4e échelon (8 mois 28 jours).
Mmes Hamm, née Golaz, 4e échelon (1 an 10 mois 3 jours).
Hausser, née Elfantin, 4e échelon (3 mois 28 jours).
MM. Jacob (Pierre), 4e échelon (1 an 8 mois 19 jours).
Janvier (Jacques), 4e échelon (2 ans 3 mois 15 jours).
Mmes Jaures, née Pruche, 4e échelon (2 ans 6 mois 8 jours).
Lanzarotti, née Gumbau, 4e échelon (2 mois 29 jours).
Liquière, née Galtier, 4e échelon (2 ans 12 jours).
MM. Mille (Edmond), 4e échelon (1 an 5 mois 26 jours).
Moisset (Henri), 4e échelon (2 ans 7 mois 12 jours).
Mme Monges (Juliette), 4e échelon (1 an 9 mois 24 jours).
M. Niang Souleymane, 4e échelon (1 an 1 mois 6 jours).
Mme Ourgaud, née Lévy, 4e échelon (2 ans 8 mois 2 jours).
M. Pecastaing (Robert), 4e échelon (2 ans 7 mois 23 jours).
Mlle Pellegrini (Yvette), 4e échelon (11 mois 14 jours).
Mme Pla, née Sarassat, 4e échelon (2 mois 28 jours).
Mlle Queguiner (Marie-Claude), 4e échelon (1 an 9 mois 5 jours).
MM. Rabesaotra (Raymond), 4e échelon (1 an 6 mois 25 jours).
Ravoajanahary (Charles), 4e échelon (2 ans 5 mois 3 jours).
Ribard (Max), 4e échelon (1 an 3 mois 23 jours).
Roddier (Paul), 4e échelon (6 mois 18 jours).
Rouys (Robert), 4e échelon (3 mois 18 jours).
Mme Russac, née Journet, 4e échelon (17 jours).
M. Senes (Michel), 4e échelon (2 mois 18 jours).
Mlle Sizun (Paule), 4e échelon (17 jours).
Mme Souchon (Marguerite), 4e échelon (1 an 4 mois 24 jours).
M. Testanieres (Robert), 4e échelon (2 ans 2 mois 14 jours).
Mme Thiam, née Kane (Kelly), 4e échelon (1 an 6 mois 1 jour).
MM. Vandermeersch (Léon), 4e échelon (1 an 6 mois 7 jours).
Velou (Antoine), 4e échelon (2 ans 5 mois 28 jours).
Virmaux (Alain), 4e échelon (2 ans 1 mois 23 jours).
Atger (Paul), 3e échelon (4 mois 27 jours).
Mmes Barrois, née Nectoux, 3e échelon (1 an 5 mois 28 jours).
Brondeau, née Lacaze, 3e échelon (2 mois 6 jours).
Mlle Charrière (Gisèle), 3e échelon (1 an 4 mois 12 jours).
Mmes de Lacoste (Jacqueline), 3e échelon (1 an 2 mois 4 jours).
Delaunay, née Ciret, 3e échelon (1 an 9 mois 12 jours).
Douzal, née Vourc'h, 3e échelon (1 an 6 mois 26 jours).
Mlle Duchange (Huguette), 3e échelon (7 mois 3 jours).
Mmes Duron, née Hetzel, 3e échelon (1 an 4 mois 14 jours).
Gadreau, née Marie, 3e échelon (1 an 5 mois 3 jours).
Gendron, née David, 3e échelon (9 mois 7 jours).
Hermann, née Laugier, 3e échelon (10 mois 11 jours).
Mlles Lassais (Madeleine), 3e échelon (1 an 1 jour).
Maheo (Janine), 3e échelon (1 an 2 mois 3 jours).
MM. Maximilien (Marie-Joseph), 3e échelon (1 an 4 mois 10 jours).
Michaud (Gabriel), 3e échelon (1 an 1 mois 10 jours).
N'Daw (Alassane), 3e échelon (1 an 4 mois 10 jours).
Mmes Paume, née Couturier, 3e échelon (1 an 5 mois 2 jours).
Arnaud, née Laplanche, 2e échelon (1 an 9 mois 10 jours).
M. Billard (Pierre), 2e échelon (1 an 3 mois 27 jours).
Mmes Calvin, ex-Collomb, 2e échelon (1 an 3 mois 29 jours).
Couturier, née Barbillon, 2e échelon (1 an 5 mois 5 jours).
M. Djenidi Abdallah, 2e échelon (1 an 2 mois 5 jours).
Mme Janin-Raynaud (Anne), 2e échelon (8 mois 5 jours).
M. M'Baye (Ismaila), 2e échelon (7 mois 9 jours).
Mme Laugier, née Buissière, 2e échelon (1 an 1 mois 3 jours).
M. Ravohavimanana (Norbert), 2e échelon (8 mois 5 jours).
Mlle Toussaint (Bernadette), 2e échelon (8 mois 5 jours).

Corps des professeurs de collège technique.

Mlle Andueza (Jeanne), 10e échelon (14 ans 3 mois 2 jours).
MM. Barbier de Reuille, 10e échelon (1 an 6 mois 17 jours).
Camus (Louis), 10e échelon (6 ans 9 mois 2 jours).
Candelon (Jean), 10e échelon (6 ans 7 mois 20 jours).
Chabouis (Francis), 10e échelon (3 mois 25 jours).
Chevaillier (Charles), 10e échelon (18 ans 5 mois 20 jours).
Mme Delvaux, née Garry, 10e échelon (8 mois 25 jours).
MM. Desfonds (Marcel), 10e échelon (3 ans 9 mois 11 jours).
Labatut (Marc), 10e échelon (10 ans 7 mois 10 jours).
Lecesve (Jean), 10e échelon (1 an 8 mois 18 jours).
Leprince (André), 10e échelon (5 ans 3 mois 13 jours).
Meheust (André), 10e échelon (2 ans 9 mois 3 jours).
Rousseaux (Pierre), 10e échelon (3 ans 11 mois 5 jours).
Tranchart (André), 10e échelon (5 ans 3 mois 13 jours).
Gouze (Roger), 9e échelon (3 ans 2 mois 23 jours).
Pellegrin (André), 9e échelon (1 mois 12 jours).
Quema (Claude), 9e échelon (6 mois 7 jours).
Waas (Jean), 9e échelon (3 mois 23 jours).
Chapuis (René), 8e échelon (1 an 4 mois 10 jours).
Dabat (Léo), 8e échelon (2 ans 3 mois 27 jours).

MM. Despax (Georges), 8e échelon (1 an 5 mois 3 jours).
Marronnier (Jean), 6e échelon (1 an 5 mois 22 jours).
Palomino (Armand), 8e échelon (3 ans 16 jours).
Paradis (Jean), 8e échelon (1 mois 23 jours).
Poitrault (Roger), 8e échelon (2 ans 4 mois 16 jours).
Rataimiohoatra (Edouard), 8e échelon (4 ans 3 mois 14 jours).
Rochefort (Albert), 8e échelon (3 ans 1 mois 27 jours).
Bacque (Jean-Pierre), 7e échelon (1 an 7 mois 16 jours).
Baixas (Gilbert), 7e échelon (1 an 3 mois 23 jours).

Mme Benazet, née Gayet, 7e échelon (3 ans 11 mois 28 jours).

MM. Berget (Jean), 7e échelon (16 jours).
Cornavin (Marcel), 7e échelon (1 an 3 mois 12 jours).

Mmes Durand, née Roy, 7e échelon (3 ans 1 mois 13 jours).
Noguier, née Liets, 7e échelon (7 mois 20 jours).

M. Belrose (Albert), 6e échelon (3 mois 8 jours).

Mme Champard, née Bonnifet, 6e échelon (3 ans 1 mois 3 jours).

MM. Colonna (Raymond), 6e échelon (7 mois 26 jours).
Crocq (Henri), 6e échelon (1 an 29 jours).

Mme Escalas, née Petit, 6e échelon (2 ans 3 mois 11 jours).

MM. Sandoz (Jean-Paul), 6e échelon (4 mois 1 jour).
Belec (Yves), 5e échelon (2 ans 6 mois 7 jours).
Fontanel (Paul), 5e échelon (8 mois 14 jours).
Galdi (Pascal), 5e échelon (1 an 4 mois 19 jours).

Mme Lachal, née Duperret, 5e échelon (2 ans 1 mois 22 jours).

MM. Lafourcade (Claude), 5e échelon (10 mois 12 jours).
Malet (André), 5e échelon (2 ans 3 mois 27 jours).
Metayer (Georges), 5e échelon (3 ans 1 mois 3 jours).
Morel (Pierre), 5e échelon (2 ans 3 mois 19 jours).

Mme Morel, née Montagne, 5e échelon (1 an 5 mois 27 jours).

MM. Raynal (Albert), 5e échelon (2 ans 11 mois 20 jours).
Salomon (Jean), 5e échelon (2 ans 10 mois 1 jour).
Boudet (Roger), 4e échelon (2 ans 9 mois 12 jours).
Cabrol (Paul), 4e échelon (2 mois).
Piechel (Henri), 4e échelon (2 ans 1 mois 14 jours).

Mlle Reponty (Marie-Paule), 4e échelon (11 mois 18 jours).

MM. Bah Ibrahima, 2e échelon (8 mois).
Toure Abderhamane, 2e échelon (2 ans 5 jours).

Corps des professeurs techniques adjoints des écoles nationales d'ingénieurs des arts et métiers.

MM. Sedlack (Vincent), 10e échelon (3 ans 9 mois 19 jours).
Jantet (Louis), 7e échelon (3 ans 5 mois 19 jours).

Corps des professeurs d'éducation physique.

M. Alleaume (Fernand), 10e échelon (3 ans 11 jours).

Mme Coqueuniot, née Noblesse, 10e échelon (5 mois 14 jours).

MM. Cosnier (Pierre), 10e échelon (3 ans 9 mois 7 jours).
Rey (Léonce), 10e échelon (13 ans 7 mois 16 jours).
Veyreton (Adrien), 10e échelon (2 ans 7 mois 20 jours).

Mme Couteau, née Hansard, 9e échelon (11 mois 27 jours).

MM. Theuzillot (Guy), 9e échelon (2 ans 3 jours).
Vanuxem (André), 9e échelon (3 ans 8 mois 17 jours).

Mme Allegret, née Le Toumelin, 8e échelon (1 mois 28 jours).

MM. Garnier (Henri), 8e échelon (1 an 3 mois 9 jours).
Henriey (Robert), 8e échelon (10 mois 11 jours).
Amourette (Gilbert), 7e échelon (2 ans 8 mois 4 jours).
Angles (Marcel), 7e échelon (2 ans 7 mois 15 jours).
Brocard (Jean), 7e échelon (1 an 1 mois 18 jours).

Mme Heraud, née Flori, 7e échelon (2 ans 11 mois 27 jours).

M. Siblot (André), 7e échelon (1 an 1 mois 18 jours).

Mlle Thevenoux (Claude), 7e échelon (2 ans 3 mois 27 jours).

Mme Amourette, née Orlandetti, 6e échelon (2 ans 1 mois 24 jours).

MM. Delaunay (Jean), 6e échelon (2 mois 15 jours).
Brouet (Albert), 6e échelon (4 mois 20 jours).
Golencer (Maurice), 6e échelon (3 ans 7 mois 25 jours).
Vion (Bernard), 6e échelon (2 ans 7 mois 17 jours).
Dizeux (Jacques), 5e échelon (3 ans 3 mois 20 jours).
Gachot (Lucien), 5e échelon (1 an 6 mois 12 jours).
Laurent (Roger), 5e échelon (2 ans 9 mois 6 jours).
Perou (Jacques), 5e échelon (2 ans 3 mois 10 jours).
Ricard (Georges), 5e échelon (2 ans 9 mois).
Guillet (Marcel), 4e échelon (2 ans 7 mois 7 jours).

Ces fonctionnaires, à partir du 1er octobre 1958, pourront prétendre au traitement indiciaire correspondant à leur nouvel échelon tel qu'il a été établi par l'arrêté du 7 mai 1958 fixant l'échelonnement indiciaire des différents emplois du personnel visés aux articles 2, 3, 4, 5 et 6 du décret n° 49-902 du 8 juillet 1949.

Par arrêté en date du 5 mars 1959, en application des dispositions du décret n° 58-298 du 20 mars 1958, sont reclassés comme suit dans les corps ci-après désignés du cadre général de l'enseignement et de la jeunesse de la France d'outre-mer, avec l'ancienneté d'échelon conservée, pour compter et avec effet financier du 1er octobre 1958, les fonctionnaires appartenant à ces corps dont les noms suivent:

RECLASSEMENT AU 1er OCTOBRE 1958

1° Corps des surveillants généraux de l'enseignement du second degré.

MM. Antona (Simon), 8e échelon (2 ans 6 jours).
Courtat (Etienne), 8e échelon (3 ans 4 mois 6 jours).

Mme Hatlier, née Begat, 8e échelon (3 ans 20 jours).

MM. Mora (Maurice), 8e échelon (10 ans 6 mois 23 jours).
Philippot (Maurice), 8e échelon (2 ans 11 mois 15 jours).
Richard (Camille), 8e échelon (5 ans 8 mois 19 jours).
Varin (Robert), 8e échelon (10 ans 6 mois 23 jours).
Binet (René), 7e échelon (1 an 1 mois 27 jours).
Lepage (Joseph), 7e échelon (2 ans 2 mois 19 jours).
Richard (Jean), 7e échelon (2 mois 29 jours).
Screpel (Léon), 7e échelon (1 an 5 mois 16 jours).
Goffri-Kouassi (Raymond), 6e échelon (3 mois 4 jours).
Guisolphe (Félicien), 6e échelon (11 mois 7 jours).
Samuel (Gérard), 6e échelon (1 an 19 jours).
Soi (Roger), 6e échelon (2 ans 6 mois 28 jours).
Montout (Léon), 4e échelon (2 ans 10 mois 18 jours).
Renaudiere-Devau (Charles), 4e échelon (4 ans 2 mois 2 jours).

2° Corps des surveillants généraux de l'enseignement technique.

MM. Delmouly (Pierre), 8e échelon (5 ans 4 mois).
Moyne (Paul), 8e échelon (sous réserve de reclassement éventuel au titre de la loi du 19 juillet 1952, après avis de la C. A. P.) (4 mois 1 jour).

3° Corps des adjoints d'enseignement.

Mme Cazaentre, née Facquelin, 4e échelon (1 an 2 mois 16 jours).

MM. Chauveau (Gabriel), 4e échelon (7 mois 28 jours).
Kratz (Arthur), 4e échelon (1 an 4 mois 17 jours).
Provost (Joseph), 4e échelon (1 mois 25 jours).
Vincent (Jean), 4e échelon (1 an 3 mois 7 jours).

Mme Kaufmann, née Heckenroth, 3e échelon (3 ans 12 jours).

MM. Leroy (Robert), 3e échelon (1 an 10 mois).
Liquiere (René), 3e échelon (2 ans 4 mois 20 jours).

Mme Malbert, née Faivre-Wurth, 3e échelon (2 ans 8 mois 12 jours).

Mlle Pabion (Andrée), 3e échelon (6 mois 13 jours).

M. Pouzin (Louis), 3e échelon (1 an 9 mois 12 jours).

Mme Vincent, née Guerin, 3e échelon (2 ans 28 jours).

MM. Weiss (Paul), 3e échelon (3 ans 3 mois 12 jours).
Arnaud (Jean-Paul), 2e échelon (5 mois 3 jours).
Ba Ibrahima, 2e échelon (1 mois 17 jours).

Mme Barriere, née Luciani, 2e échelon (1 an 6 mois 22 jours).

Mlle Berthault (Hélène), 2e échelon (1 an 4 mois 25 jours).

MM. Boissinot (Yves), 2e échelon (5 mois 27 jours).
Bressan (Claude), 2e échelon (5 mois 6 jours).

Mlle de Clamorgan (Micheline), 2e échelon (1 an 3 mois 24 jours).

Mme Deschamps, née Bellevert, 2e échelon (1 an 6 mois 24 jours).

M. Duboz (Claude), 2e échelon (2 ans 6 mois 15 jours).

Mmes Gabet, née Demoette, 2e échelon (1 an 11 mois 8 jours).
Galdi, née Gauthier, 2e échelon (1 an 7 mois 13 jours).
Gbikpi, née Dellac, 2e échelon (1 an 7 mois 13 jours).

Mlle Goudet (Claude), 2e échelon (6 mois 20 jours).

M. Gourgon (André), 2e échelon (2 ans 3 mois 24 jours).

Mmes Hillairet (Maud), 2e échelon (2 ans 6 mois 21 jours).
Huet, née L'Her, 2e échelon (6 mois 5 jours).

Mlle Marmottin (Hélène), 2e échelon (1 an 9 mois 10 jours).

M. Montillier (Pierre), 2e échelon (1 an 9 mois 11 jours).

Mme Murgier, née Guillin, 2e échelon (3 ans 10 mois).

MM. Pla (Louis), 2e échelon (3 ans 7 mois 28 jours).
Poisson (Jacques), 2e échelon (3 ans 7 mois 28 jours).
Sar Amesata, 2e échelon (1 an 3 mois 22 jours).

Mmes Slin, née Chazottes, 2e échelon (9 mois 12 jours).
Verhoef, née Lebesconde, 2e échelon (2 ans 6 mois 25 jours).
Bolleau, née Mazarik, 1er échelon (2 ans 15 jours).
Carissan, née Marusic, 1er échelon (2 ans 12 jours).

MM. Douzal (René), 1er échelon (1 an 11 mois 23 jours).
Engon-Zibi (Jacob), 1er échelon (2 ans 15 jours).

Mme Fal, née Echevins, 1er échelon (1 an 10 mois 16 jours).

M. Lepage (Rémi), 1er échelon (1 an 10 mois 27 jours).

Mlle Marques (Marie-Jeanne), 1er échelon (1 an 11 mois 20 jours).

Mme Nagot, née Charrier, 1er échelon (1 an 9 mois).
MM. Pelseneer (Michel), 1er échelon (2 ans 11 mois 26 jours).
Rajaona (Samuel), 1er échelon (1 an 1 mois 13 jours).
Mme Rakotomalala, née Rakotomalala, 1er échelon (1 an 11 mois 4 jours).
Mouts, née Du Poirier, 1er échelon (1 an 10 mois 29 jours).
Tao, née Crepinet, 1er échelon (1 an 11 mois 25 jours).
Vallette, née Vidal, 1er échelon (1 an 10 mois 27 jours).
M. Viret (Richard), 1er échelon (1 an 4 mois 22 jours).

4e Corps des chargés d'enseignement (second degré).

MM. Braem (Raymond), 8e échelon (8 ans 5 mois 17 jours).
Bertelli (Roger), 8e échelon (1 an 7 jours).
Mme Caron, née Guilloteau, 8e échelon (3 an 3 mois 8 jours).
M. Delagoutte (René), 8e échelon (8 mois 2 jours).
Mme Denat, née Barthelemy, 8e échelon (1 an 5 mois 25 jours).
Iodinot (ex Duffour), 8e échelon (8 mois 3 jours).
Granger, née Roffet, 8e échelon (1 an 10 jours).
Guiffray, née Famechon, 8e échelon (5 mois 18 jours).
MM Landragin (Pierre), 8e échelon (1 mois 14 jours).
Legall (Hervé), 8e échelon (4 ans 28 jours).
Luciani (Jean), 8e échelon (2 ans 4 mois 2 jours).
Mathieu (Fernand), 8e échelon (6 ans 17 jours).
Mougenel (Georges), 8e échelon (6 ans 2 jours).
Mmes Moussière, née Potier (Jeanne), 8e échelon (6 ans 17 jours).
Petigura, née Hamelin, 8e échelon (2 ans 6 mois 26 jours).
MM. Tourneur (Marcel), 8e échelon (5 ans 1 mois 14 jours).
Walter (Robert), 8e échelon (8 ans 4 mois 7 jours).
Mme Walter, née Mougenel, 8e échelon (8 ans 8 mois 21 jours).
MM. Wantiez (Paul), 8e échelon (8 ans 6 jours).
Weiss (Auguste), 8e échelon (8 ans 2 mois 18 jours).
Mme Weiss, née Vaillergue, 8e échelon (6 ans 3 mois 8 jours).
MM. Covi-Mensah, 7e échelon (1 an 9 mois 10 jours).
Delvaux (Maurice), 7e échelon (10 mois 19 jours).
Mme Lozon, née Maillot, 7e échelon (1 an 3 mois 3 jours).
M. Vengatta (Emile), 7e échelon (6 mois 29 jours).
Mme Joseph-Henri, née Jouannelle, 6e échelon (3 ans 4 mois 11 jours).
MM. Mariannie (Lourdenadin), 6e échelon (3 ans 9 mois 17 jours).
Vanhaesbroucke (Robert), 6e échelon (3 ans 10 mois 27 jours).
Voileau (Roger), 6e échelon (3 ans 3 mois 19 jours).
Mme Dongar, née Pierre-Charles, 5e échelon (4 ans 4 jours).
MM. Guilloti (Maurice), 5e échelon (3 ans 3 mois 4 jours).
Coquerel (Jacques), 4e échelon (2 ans 6 mois 12 jours).
Mmes Diot, née Metenier, 4e échelon (3 ans 2 mois 28 jours).
Julien (Léone), 4e échelon (1 an 10 mois 25 jours).
Escher, née Herisson, 3e échelon (2 ans 10 mois 21 jours).
Granet, née Petegnieff, 3e échelon (3 ans 5 mois 12 jours).
Marchal, née Massiasbaehr, 3e échelon (2 ans 7 mois 24 jours).
M. Salgues (Henri), 3e échelon (3 ans 4 mois 24 jours).
Mme Yvonnet, née Hinault, 3e échelon (1 an 4 mois 1 jour).
M. Artufel (Henri), 3e échelon (7 mois 19 jours).

5e Corps des chargés d'enseignement de l'enseignement technique.

MM. Le Goll (Charles), 8e échelon (1 an 8 mois 15 jours).
Vieillet (Gaston), 8e échelon (3 ans 3 mois 12 jours).
Mme Meyer, née Barbazange, 7e échelon (1 an 7 mois 17 jours).
MM. Meyer (Eugène), 7e échelon (3 ans 11 mois 17 jours.
Percept (Robert), 7e échelon (4 ans 10 mois 20 jours).
Verge (Jean-Louis), 7e échelon (3 ans 9 mois 3 jours).
Divrechy (Albert), 4e échelon (2 ans 16 jours).
Descoubes (Pierre), 3e échelon (1 an 10 mois 15 jours).
Palaprat (Jules), 3e échelon (3 ans 2 mois 17 jours).
Brune (Henri), 2e échelon (3 ans 6 mois 2 jours).

6e Corps des directeurs de centre d'apprentissage.

MM. Gambet (André), 8e échelon (6 ans 1 mois 18 jours).
Heintz (Joseph), 8e échelon (4 ans 11 mois).
Lamarins (Paul), 8e échelon (6 ans 18 jours).
Reynier (Georges), 8e échelon (7 ans 15 jours).
Berenguier (Sylvain), 7e échelon (1 mois 17 jours).
Rolland (Alfred), 4e échelon (sous réserve de reclassement éventuel au titre de la loi du 26 septembre 1951, après avis de la C. A. P.) (2 ans 9 mois 22 jours).

7e Corps des professeurs d'enseignement général des centres d'apprentissage.

MM. Duval-Destin (René), 8e échelon (6 ans 18 jours).
Maréchal (Louis), 8e échelon (1 an 10 mois 9 jours).
Cadorel (Georges), 7e échelon (2 ans 1 mois 21 jours).
Domizeau (Pierre), 7e échelon (3 ans 5 mois 14 jours).
Mme Jolivet, née Leleu, 6e échelon (1 an 4 mois 26 jours).
MM. Laurent (Louis), 6e échelon (3 ans 3 mois 6 jours).
Malet (André), 6e échelon (2 ans 5 mois 7 jours).
Roch (Jean), 6e échelon (1 an 6 mois 11 jours).
Mme Favier, née Chanial, 5e échelon (2 ans 5 mois 4 jours).
MM. Hourdin (Pierre), 5e échelon (2 ans 11 jours).
Vidal (René), 5e échelon (4 ans 5 mois 20 jours).
Larroque (André), 5e échelon (2 ans 5 mois 11 jours).
Gleizes (Philippe), 4e échelon (3 ans 4 mois 9 jours).
Mme Mignot (Micheline), 4e échelon (3 ans 3 mois 10 jours).
MM. Palud (Pierre), 4e échelon (1 mois 27 jours).
Stoehr (Eugène), 4e échelon (3 ans 1 mois 17 jours).
Mme Thomas, née Heurtier, 4e échelon (1 an 7 mois 16 jours).
MM. Vayssière (Jean), 4e échelon (2 ans 9 mois 8 jours).
Leclanche (Paul), 3e échelon (1 an 1 mois 7 jours).
Mmes Salomon, née Warin, 3e échelon (1 an 3 mois 1 jour).
Bony, née Levine, 2e échelon (6 mois 7 jours).

8e Corps des professeurs techniques adjoints de collège technique.

MM. Caprice (Alphonse), 8e échelon (5 ans 11 mois 24 jours).
Cartier (Louis), 8e échelon (6 ans 6 mois 1 jour).
Chayla (Jean), 8e échelon (2 ans 10 mois 6 jours).
Cognie (Albert), 8e échelon (5 ans 11 mois 24 jours).
Deluzier (André), 8e échelon (2 ans 3 mois 22 jours).
Lozon (André), 8e échelon (2 ans 10 mois 6 jours).
Melot (Jean), 8e échelon (6 ans 21 jours).
Oliviero (René), 8e échelon (2 ans 3 mois 21 jours).
Paranier (Paul), 8e échelon (13 ans 8 mois 26 jours).
Pouillat (Georges), 8e échelon (2 ans 8 mois 14 jours).
Vitry (Gaston), 8e échelon (6 ans 18 jours).
Colancon (Jean-Marie), 7e échelon (1 an 11 mois 13 jours).
Dreyfus (Jacques), 7e échelon (1 an 17 jours).
Lelias (Henri), 7e échelon (2 ans 1 mois 4 jours).
Marcellin (Lucien), 7e échelon (3 ans 9 mois 7 jours).
Martin (Jacques), 7e échelon (3 ans 10 mois 18 jours).
Maury (Lucien), 7e échelon (2 ans 1 mois 8 jours).
Michel Benoît), 7e échelon (1 an 3 mois 6 jours).
Muller (Roger), 7e échelon (1 an 3 mois 4 jours).
Pauliac (Maurice), 7e échelon (8 mois 4 jours).
Tramois (Georges), 7e échelon (6 mois 24 jours).
Defontaine (René), 6e échelon (2 ans 5 mois 23 jours).
Dorothée (Francis), 6e échelon (1 an 6 mois 25 jours).
Maboma (Paul), 6e échelon (1 an 6 mois 25 jours).
Pillot (Roger), 6e échelon (8 ans 3 mois 23 jours).
Redot (Marius), 6e échelon (4 ans 3 mois 16 jours).
Ruscassier (Roger), 6e échelon (3 mois 9 jours).
Sentenac (Jean), 6e échelon (4 ans 5 mois 19 jours).
Barroul (René), 5e échelon (3 ans 11 mois 28 jours).
Carneiro (Frédéric), 5e échelon (2 ans 5 mois 19 jours).
Mlle Cazalet (Odette), 5e échelon (3 ans 6 mois).
MM. Gap (Jean), 5e échelon (4 ans 2 mois 6 jours).
Humbersot (Jean), 5e échelon (1 an 1 mois 8 jours).
Lacaze (Alexandre), 5e échelon (4 ans 1 mois 6 jours).
Lecanellier (Raymond), 5e échelon (1 an 2 jours).
Lepetit (Roger), 5e échelon (11 mois 16 jours).
Maillard (Arthur), 5e échelon (2 ans 9 mois 18 jours).
Neveux (Robert), 5e échelon (2 ans 9 mois 18 jours).
Paneau (Henri), 5e échelon (2 ans 8 mois 12 jours).
Richard (Joseph), 5e échelon (3 ans 5 mois 17 jours).
Saint-Clique (Jean), 5e échelon (4 ans 4 mois 29 jours).
Taurel (Albert), 5e échelon (9 mois 22 jours).
Vurpillot (Louis), 5e échelon (2 ans 4 mois 13 jours).
Brandner (René), 4e échelon (2 ans 10 mois 25 jours).
Esparre (Paul), 4e échelon (10 mois 9 jours).
Godfrin (Marcel), 4e échelon (1 an 9 mois 6 jours).
Guerenne (Gérard), 4e échelon (2 ans 2 mois 2 jours).
Latouche (Etienne), 4e échelon (sous réserve d'un éventuel reclassement après avis de la C. A. P.) (4 ans 5 mois 7 jours).
Rebeyrat (André), 4e échelon (2 ans 1 mois 5 jours).
Rialland (Charles), 4e échelon (3 ans 1 mois 23 jours).
Vialle (Fortuné), 4e échelon (3 ans 1 mois 7 jours).
Brunelin (Jean), 3e échelon (2 ans 6 mois 19 jours).
Mme Cousteix (Raymonde), 3e échelon (2 ans 1 mois 12 jours).
MM. Griessemann (Alfred), 3e échelon (sous réserve d'un éventuel reclassement après avis de la C. A. P.) (4 ans 3 mois 16 jours).
Lauze (Henri), 3e échelon (3 ans 2 mois 6 jours).
Mme Mathieu (Paulette), 3e échelon (1 an 3 mois 20 jours).
MM. Pedemay (Marc), 3e échelon (4 ans 3 mois 11 jours).
Quertier (Bernard), 3e échelon (4 ans 1 mois 16 jours).
Mmes Riou, née Legargent, 3e échelon (3 ans 4 mois 28 jours).
Vignesoult (Gabrielle), 3e échelon (3 ans 11 mois 22 jours).

MINISTERES D'ETAT

Budget autonome du Conservatoire national d'art dramatique.

Par arrêté du ministre d'Etat et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 1er mars 1959, le budget autonome additionnel du Conservatoire national d'art dramatique pour 1958 a été approuvé, en recettes et en dépenses, à la somme de 28.140.000 F.

Par arrêté du ministre d'Etat et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 1er mars 1959, le budget autonome primitif du Conservatoire national d'art dramatique pour 1959 a été approuvé, en recettes et en dépenses, à la somme globale de 12 millions 850.000 F.

Budget autonome primitif du Conservatoire national supérieur de musique pour 1959.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre d'Etat en date du 27 mars 1959, le budget autonome primitif du Conservatoire national supérieur de musique pour 1959 a été approuvé, en recettes et en dépenses, à la somme globale de 74.085.000 F.

Budget primitif de la caisse nationale des lettres pour 1959.

Par arrêté du ministre d'Etat et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 4 avril 1959, le budget primitif de la caisse nationale des lettres pour 1959 s'établit, en recettes et en dépenses, à la somme de 122.400.000 F.

Commission de sélection des films de court métrage pour l'année 1959.

Par arrêté du 26 mars 1959, sont nommés membres de la commission de sélection des films français de court métrage prévue à l'article 72 du code de l'industrie cinématographique, pour l'année 1959:

MM. Pierre Nicolier et Jean-Marie Poirier, en remplacement de MM. Edmond Floury et François Chalais, démissionnaires.

Musées de France.

Par arrêté en date du 5 mars 1959, M. David Ojalvo a été nommé au poste de conservateur du musée contrôlé de Brest, à compter du 1er avril 1959.

Par arrêté en date du 16 mars 1959, M. Félix Davoine a été nommé au poste de conservateur du musée contrôlé de Gray.

Par arrêté du 23 mars 1959, sont nommés chargés de mission auprès de la direction des musées de France, à titre temporaire et bénévole, pour l'année 1959:

Direction des musées de France.

Secrétariat: Mlle Hure (Antoinette), Mlle Riottot (Isabelle).
1er bureau: Mlle Moreil (Jeannine).

Inspection générale des musées de province.

Mlle Pruvost (Yvonne), Mlle Toussaint (Hélène).

Service des relations avec le public.

Mme Nouhant (Jacqueline).

Ecole du Louvre.

Mlle Bouchery (Simone), Mme Fallot (Suzanne); Mlle Morel-Darleux (Marie-Christine), Mlle Ponsard (Françoise); Mlle Rivière (Monique), Mlle Vivarès (Françoise).

Bibliothèque et archives des musées nationaux.

a) *Bibliothèque:* Mme Lemaire (Solange), Mme Servoise (Claude); Mme Goutin (Yvonne), Mme Fochier-Henrion (Annette); Mlle Canet (Yvonne), Mlle Sargnon (Odette).

b) *Archives:* Mme Mathieu (Germaine), Mme Delaroche-Vernet (Magdeleine); Mme Asselin (Germaine), Mlle Chatin (Lucienne).

c) *Photothèque et documentation:* Mlle Poidatz (Jacqueline); Mlle Regeasse (Janine).

Service éducatif.

M. Dieny (André), Mme Zuber (Marie-Thérèse); Mlle Compin (Isabelle), M. Hogg (Michel); Mme Ricard-Savanne (Sabine), Mlle Ressort (Claudie); Mlle Cavailles (Janine), Mlle Virault (Simone), M. Majault (Joseph).

Musée du Louvre.

a) *Département des antiquités orientales:* Mlle Laroche (Lucienne), Mlle Leclerc de Hautecloque (Jeanne); Mlle Jarre-Chardin (Paule).

b) *Département des antiquités égyptiennes:* Mlle Monnet (Janine), Mme Antelme (Ruth), M. Godron (Gérard).

A titre étranger: Mlle Sarofim-Mina (Diane).

c) *Département des antiquités grecques et romaines:* Mlle Favier (Suzanne), M. Braemer (François), Mme de La Geniere (Juliette); Mlle Briguet (Marie-Françoise), M. Villard (François).

A titre étranger: Mme Ghali-Kahil (Lilly).

d) *Département des peintures, dessins et de la collection Edmond de Rothschild:*

1. — Peintures: Mme Aulanier, Mme Guignard (Jeannine), Mlle Male (Gilberte), Mme Marette, Mlle Polaillon, M. Rudel, Mlle Toupet, Mme Reynaud (Nicole).

A titre étranger: M. Philippot, M. Aly Khaled.

2. — Service d'études et de documentation: Mlle Dagnaud (Suzanne), Mme Dreyfus (Madeleine), Mme Dutilh (Odette), Mme Huygre, Mlle Le Gorgeu (Yvonne), Mme Reynaud (Nicole).

3. — Laboratoire d'études scientifiques des œuvres d'art: Mme Delbourgo (Suzy), Mme Faillant (Lola), Mlle Jouan (Andrée), Mlle Roques (Suzy), M. Petit (Jean-Marie).

4. — Cabinet des dessins: Mme Servot (Martine).

A titre étranger: M. Lugt (Fritz), M. Bean (William).

5. — Collection Edmond de Rothschild: Mlle Jean-Richard (Pierrette).

e) *Département des sculptures.* Mlle Baron (Françoise).

f) *Département des objets d'art:*

1. — Louvre: Mlle Brault (Solange), Mlle Delattre (Janine); Mlle Giacomotti (Jeanne), Mlle Guillaume (Jeanne).

2. — Musée de Cluny: Mme Fochier-Henrion (Annette).

3. — Musée de Sèvres: Mlle de Plinval-Salgues (Régine).

4. — Musée Dubouché: Mme Pradere.

Musée des antiquités nationales.

Mme Blanchard (Marguerite), Mme Legoux (Marthe), M. Legoux (Pierre), M. Percheron (René), M. Sacchi (Charles).

A titre étranger: M. Gregoire (Jean-Pierre), M. Marechal (Jean).

Musée des monuments français.

Mlle Berthelier (Simone), Mme de Gourland (Hélène); Mlle Granet (Solange), Mme de Lavergne (Sabine); Mlle Neury (Aimée), M. Sigros (Hubert).

Musée Guimet.

Mme Benisti, Mme Busson; Mlle David, Mlle Deneck; Mlle Hallade, Mme Lion; Mlle de Mallmann, Mme Viennot; Mme Helffer, Mme Juillerat, Mme Lemaitre, Mlle Richard.

Musée des arts et traditions populaires.

Mme Alcan (Louise), Mlle Andral-Pichonnet (Marie-Marguerite); Mme Delamarre (Mariel), Mlle Chateau (Yvonne), M. Chiva (Isaac); Mme Choussat (Claire), Mme Duprat (Clémence), M. Charras; Mlle Demoinet (Jacqueline), Mlle Dubois (Claudine), M. Lagrange (André); M. Soulier (Pierre), Mlle Tardieu (Suzanne), Mme Tenezo (Marie-Louise).

Musée d'art moderne.

Mme Homolle (Geneviève).

Musée de Versailles et des Trianons.

Mme Coural (Chantal), Mlle Veniel (Béatrice), Mlle Leblanc (Marie-Louise), Mlle Randon de Grolier (Agnès), Mlle Ledoux-Libard (Denise); Mlle Bremond (Janine), Mme Michel (Eliane), Mme Grouvel (Françoise); Mlle de Castelbajac.

A titre étranger: M. Zieseniss (Otto).

Musée de Malmaison.

M. Fournier-Gardes (Hubert), M. Lamotte.

Musée de Compiègne.

Mme de Dianous (Eilsabeth).
A titre étranger: M. Gwin (William).

Réunion des musées nationaux.

Mme Laurent (Monique), Mme de Maistre (Marie-Anne), Mme du Rivau (Hélène), Mlle Guise (Myriam), Mlle Porte (Nélie).

Musée de Pau.

Mlle Rigal (Pauline).

Musée classé de Marseille.

Mme Collin (Simone).

Nomination des membres du jury prévu à l'article 72 du code de l'industrie cinématographique (exercice 1959).

Par décision du 26 mars 1959, sont nommés membres du jury prévu à l'article 72 du code de l'industrie cinématographique, pour l'exercice 1959:

M. Jean-Marie Poirier, chargé de mission au cabinet du ministre de l'information, en remplacement de M. François Chalais, démissionnaire.

M. Pierre Nicolier, réalisateur de films de court métrage, en remplacement de M. Edmond Floury, démissionnaire.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 3 avril 1959, sont nommés:

M. Gesta (André), notaire à Alger, en remplacement de M. Surin (René), décédé.

M. Mouret (Henri-Claudius-Jean), notaire à Aïn-el-Arba, en remplacement de M. Jouzeau (Fernand), dont la démission a été acceptée par arrêté du 6 décembre 1958.

M. Valeron (Albert-Eugène-Paul), notaire à Constantine, en remplacement de M. Vellard (Pierre-Adolphe-Marie-Ferdinand), nommé à d'autres fonctions.

Par arrêté du 3 avril 1959, sont nommés:

M. Allouche (Maurice-Moïse), huissier de justice à Bordj-Bou-Arreridj, en remplacement de M. Nouschi (Robert), dont la démission a été acceptée par arrêté du 31 juillet 1958.

M. Angeh (Jacques-Antoine-Raphaël), huissier de justice à Mascara, en remplacement de M. Martin (Jean-Antoine-Paul-René), nommé à d'autres fonctions.

M. Benkemoun (Pierre), huissier de justice à Nemours, en remplacement de M. Garcia (Roger-Robert), nommé à d'autres fonctions.

M. Bouard (Pierre-Raymond), huissier de justice à La Calle, en remplacement de M. Tourisse (François-Charles-Albert), atteint par la limite d'âge.

M. Ferri (Jules-René), huissier de justice à Alger, en remplacement de M. Amsellem (Maurice), décédé.

M. Grassioulet (Jean-Pierre-Alphonse), huissier de justice à Bordj-Menaiel, en remplacement de M. Saulnier (Rémy-François), nommé à d'autres fonctions.

M. Nakache (André-Hal), huissier de justice à Batna, en remplacement de M. N'Kacua (Jacob), nommé à d'autres fonctions.

M. Sayegh (Lucien), huissier de justice à Marnia, en remplacement de M. Roja (François), destitué.

M. Sempere (François), huissier de justice à Cassaigne, en remplacement de M. Emsalem (René), nommé à d'autres fonctions.

Greffiers.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 mars 1959:

TABLEAU D'AVANCEMENT DES GREFFIERS TITULAIRES DE CHARGE D'ALGÉRIE POUR 1959

Page 3708, 2e colonne, 22e et 23e ligne, au lieu de: « Dba-el-Mizan », lire: « Dra-el-Mizan ».

LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE GREFFIER EN CHEF EN ALGÉRIE

Page 3709, 2e colonne, 11e ligne, au lieu de: « Souliamas », lire: « Souilamas ».

Liste annuelle d'ancienneté des interprètes judiciaires d'Algérie.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 mars 1959: page 3710, 2e colonne, 18e ligne, au lieu de: « Zkri », lire: « Zekri »; 48e ligne, au lieu de: « Souami Hamama », lire: « Souami Hamana »; 66e ligne, au lieu de: « Kelif », lire: « Kefif ».

Tableaux d'avancement et d'aptitude des personnels de la justice musulmane pour l'année 1959.

Rectificatif au *Journal officiel* du 28 mars 1959:

TABLEAU D'AVANCEMENT DES INTERPRÈTES JUDICIAIRES D'ALGÉRIE

Page 3711, 54e ligne, au lieu de: « Souami Hamama », lire: « Souami Hamana ».

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Administration centrale.

Par arrêté du 18 mars 1959, M. Auguste Saint-Maxent, huissier à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, a été admis à faire valoir ses droits à une pension civile de retraite à compter du 1er avril 1959.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 10 avril 1959 portant nomination d'un consul de France à Edmonton.

Par décret en date du 10 avril 1959, M. Delion (Paul-Eugène-Antoine), chancelier de 1re classe, 5e échelon, chargé des fonctions de vice-consul chef de chancellerie au consulat de France à Rotterdam, est chargé du consulat de France à Edmonton, en remplacement de M. Brun (Guy).

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Dufour (Adrien), conseiller d'Extrême-Orient de 2e classe, 3e échelon, en mission à l'administration centrale, est placé, pour une période maximum de cinq ans, à compter du 5 décembre 1958, en position de service détaché pour exercer les fonctions de conseiller diplomatique du haut commissariat en Afrique équatoriale française.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décrets du 10 avril 1959 portant élévation de classe de sous-préfets.

Par décret en date du 10 avril 1959:

Est élevé à la hors-classe:

M. Bourcheix (Jean-Paul), sous-préfet de 1re classe en service détaché.

Sont élevés à la 2e classe:

M. Camata (Eugène), sous-préfet chef de cabinet du préfet du Puy-de-Dôme.

M. Lebigre (Bernard), sous-préfet chef de cabinet du préfet de la Marne.

Par décret en date du 10 avril 1959, M. Charbonniaud (Claude), sous-préfet de 3e classe en service détaché, est élevé à la 2e classe.

Administrateurs civils.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Latournerie (Paul), administrateur civil du ministère de l'intérieur, en fonctions en Algérie, directeur à l'administration centrale de la délégation générale du Gouvernement en Algérie, est placé dans la position de détachement pour une durée maximum de cinq ans, afin de lui permettre d'exercer les fonctions de directeur du cadre des établissements départementaux d'assistance de Seine-et-Oise. Le présent arrêté aura effet à compter du 1er septembre 1957.

Personnels techniques.

Par arrêté du 17 décembre 1958, M. Billaud (Marcel) a été inscrit au tableau d'avancement pour l'accès au grade d'ingénieur de 1re classe des transmissions au titre de l'année 1958.

Par arrêté du 31 mars 1959, M. Billaud (Marcel) a été nommé ingénieur de 1re classe des transmissions à compter du 1er janvier 1958.

Par arrêté du 3 mars 1959, ont été inscrits au tableau d'avancement pour le grade de chef opérateur au titre de l'année 1957:

1 M. Denoyer (Marcel). — 2 M. Jeannet (André).

Par arrêté du 23 mars 1959, ont été nommés:

M. Denoyer (Marcel), chef opérateur, 5e échelon, à compter du 14 novembre 1957.

M. Jeannet (André), chef opérateur, 1er échelon, à compter du 14 novembre 1957.

Sûreté nationale.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Aubert (Antoine), brigadier de la sûreté nationale, est détaché, en la même qualité, pour une durée maximum de trois ans, à compter du 1er juillet 1958, auprès du ministre de la France d'outre-mer (haut commissariat de la République du Cameroun).

Par arrêté du 7 février 1959, M. Weiss (Lucien), officier de police adjoint de la sûreté nationale de 1re classe, 1er échelon, est placé, dans la même qualité, dans la position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer (A. E. F.) pour une période de trois ans, à compter du 3 avril 1958.

MINISTERE DES ARMEES

Décret portant élévation, promotions et nominations dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 mars 1959: page 2967, 1re colonne, au lieu de: « Renault (Robert-Paul), ancien soldat du 21e régiment du génie, classe 1915, mle 679 au recrutement de la Seine (1er bureau) », lire: « Renaut » (le reste sans changement).

Montant des versements à effectuer par le musée de l'armée à la caisse des monuments historiques pour l'année 1958.

Par arrêté interministériel en date du 25 mars 1959, le montant des versements à effectuer par le musée de l'armée à la caisse des monuments historiques pour l'année 1958 est fixé à 1.486.256 F.

Commissions administratives paritaires à l'administration centrale de la marine.

Le Premier ministre et le ministre des armées,

Vu l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 relative au statut général des fonctionnaires, et notamment son article 15;

Vu le décret n° 59-307 du 14 février 1959 portant règlement d'administration publique et relatif aux commissions paritaires et aux comités techniques paritaires;

Vu l'arrêté du 25 janvier 1956 modifié portant création de commissions administratives paritaires à l'administration centrale de la marine,

Arrêtent:

Art. 1er. — 1° L'article 1er de l'arrêté du 25 janvier 1956 est modifié comme suit:

Le paragraphe relatif à la commission administrative paritaire n° 21 est remplacé par le suivant:

« 21. — Agents administratifs comptables des matières et secrétaires du contrôle.

« La commission administrative paritaire n° 22 étant supprimée, la commission administrative paritaire n° 23 devient commission administrative paritaire n° 22 ».

2° L'article 2 est modifié comme suit:

Le premier alinéa est remplacé par le suivant:

« Les commissions nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 17, 21 et 22 sont placées auprès du directeur de la comptabilité générale ».

Le dernier alinéa est supprimé.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 1959.

Le Premier ministre,
Pour le Premier ministre et par délégation:
Le directeur général de l'administration et de la fonction publique,
JOSEPH GAND.

Le ministre des armées,
Pour le ministre et par délégation:
Le contrôleur de 1re classe chef de la section administrative par intérim,
ENFRUN.

Armée de terre.

Active

Par arrêté du 25 mars 1959, M. le chef d'escadron d'artillerie Castanier (Louis-Gustave-Marie-François) est maintenu, sur sa demande, dans la position de disponibilité pour une période de trois ans, à compter du 1er avril 1959.

Par arrêté du 27 mars 1959, M. le médecin lieutenant-colonel Gariou (Jacques) est placé en position « hors cadre », au titre des services de la France d'outre-mer (à la disposition de l'office de la recherche scientifique et technique d'outre-mer), pour une durée de cinq ans et pour compter du 15 novembre 1956.

Par arrêté du 27 mars 1959, les officiers dont les noms suivent, placés « hors cadre » à la disposition du Premier ministre pour le service des affaires algériennes, sont réintégrés dans leur cadre:

(A compter du 1er juin 1958.)

M. Heran (Henri-Léon-Jean), capitaine de l'arme blindée et cavalerie.

(A compter du 1er juillet 1958.)

MM.
Anceaux (Raymond-Paul-Emile), capitaine d'infanterie.
Serra (Yves-Georges), capitaine des affaires militaires musulmanes.

(A compter du 15 juillet 1958.)

M. Dutheil (Jean-Léon-Joseph), colonel de réserve d'artillerie.

(A compter du 1er août 1958.)

Infanterie.

MM.
Rochette-Castel (Edouard-Yvon), chef de bataillon.
Peltier (André-Jules-Léopold), capitaine.
Regina (Robert-Aimé-Jean), capitaine.
Genin (Roland-Joseph), lieutenant.
Vanneaud (Alix-Louis), lieutenant (O. R. S. A.).

Arme blindée et cavalerie,

MM.
Champion (Charles-Pierre-Marie), capitaine.
Combourieu (Jacques-Louis-Marie), lieutenant.
Dussart (Raymond-Gustave), lieutenant.
Granier de Cassagnac (Robert-Pierre), lieutenant de réserve.

Artillerie.

MM.
Le Besque (Pierre), capitaine.
Plagnol (Jean-Félix), capitaine.
Calleja (Pierre-Fernand-Augustin), lieutenant.
Rivière (Jean), lieutenant.
Vidal (Pierre-Maurice), lieutenant.

Train.

MM.
Carol (Henri-Jean-Francois-Paul), capitaine.
Castelle (Jean-Cécilien-Louis), capitaine.
Genest (Guy-Jules-Edouard), capitaine.
Faure (Bernard-Marie-Paul), lieutenant.
Frecaut (Jacques-Marie-Joseph), lieutenant.
Goumard (Jacques), lieutenant.
Jérome (Antonio-Michel-André), lieutenant.
Vilchair (Bernard-Joseph-Henri), lieutenant de réserve.

Génie.

M. Barbier de Freville (Hugues-Louis-Marie), lieutenant.

Transmissions.

M. Bouchemal (Raymond-Ali), capitaine.

Infanterie de marine.

M. Bastiand (Lucien-Jean-Constant), capitaine.

Artillerie de marine.

M. Faure (Pierre), chef d'escadron.

(A compter du 1er septembre 1958.)

Infanterie.

MM.
Ettori (Léopold-Jean-Philippe), lieutenant-colonel.
Jarry (André-Henri-Emile), lieutenant-colonel.
Roulleau (Jean-Henri), chef de bataillon.
Planes (Jean-Joseph), capitaine.
Wattel (Louis-Jules), capitaine.

Arme blindée et cavalerie.

M. Klein (François-André-Jean-Louis), lieutenant.

Artillerie.

M. Carre (Henri-Jean-André), lieutenant-colonel.

Train.

M. Golon (Micozyslaw), sous-lieutenant.

Génie.

M. Garoby (Gilbert-Louis), capitaine.

Affaires militaires musulmanes.

M. Pastor (Henri-François-Charles), capitaine.

Artillerie de marine.

MM.
Babuel (Jean-Etienne), lieutenant.
Coisy (Robert), sous-lieutenant.

(A compter du 1er octobre 1958.)

Infanterie.

MM.
Parent (Jean-Marie), chef de bataillon.
Wartel (Jean-Eugene-Antoine), chef de bataillon.
Bardet (Jean-Michel-Alfred-Louis), capitaine.
Giboudeau (Georges-Germain-Augustin), capitaine.
Batise (Robert-Ferdinand-Léon), lieutenant (O. R. S. A.).
Dall'orso (Mario), lieutenant.

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Cappelle (Yves-Jean-Gaston), capitaine.
Coutant (Raymond-Auguste-Hilaire), capitaine.
Pfiremann (Claude), capitaine.
Bouchet (Xavier-Joseph-Anne-Marie), lieutenant.
Colin (Jean-René-Yves-Henri-Marie), lieutenant.
Pedamon (Guy-André), lieutenant.

Artillerie.

MM.
Amory (René-André), capitaine.
Le Beschu de Champsavin (Bernard-Paul-Marie-Anne), capitaine.
Leymarie (Jean-Charles-Pierre), capitaine.
Pougnon (Emile), capitaine.
Schlosser (Alexandre-Pierre-René), capitaine.
Cotta (Roger-Louis-Germain), lieutenant.
Grout de Beaufort (Gilles-Marie-Georges), lieutenant.
Le Camus (Jacques-Maurice-Joseph), lieutenant.
Bourrassier (Sylvain-Gérard), lieutenant.

Infanterie de marine.

MM.
Cauvin (Paul-Mayol-Joseph), chef de bataillon.
Ponsard (Louis), chef de bataillon.
De Carpentier (Antoine).
Le Darze (Gaston), capitaine.
Raymont-Mourot (Thadée-Henri-Jean), capitaine.
Sol (Alfred), capitaine.
Tardy (Pierre), capitaine.
Verines (Guy), capitaine.
Depuiset (Hubert), lieutenant.

(A compter du 8 octobre 1958.)

M. Veber (Claude-Jean), lieutenant d'infanterie.

(A compter du 1er novembre 1958.)

Infanterie.

MM.
Haguenin (Henri-Marie-Jacques), lieutenant-colonel.
Chemier (Henri), chef de bataillon.
Malmasson (Paul-François), chef de bataillon.
Girardot (Albert-Paul-Charles), capitaine.

Arme blindée et cavalerie.

MM.
Cazeilles (Daniel-Henri-Jean-Marie), chef d'escadrons.
Poinsot (Pierre-Marie-Alfred-Charles-Henry), chef d'escadrons.
Leger (Henri-Marie-Michel), lieutenant.

Train.

M. Jauquet (Daniel-Constant-François), lieutenant.

Infanterie de marine.

MM.
Alberge (Hugues-Eugène-Alfred), capitaine.
De Montalembert (Edouard-Charles-Marie), capitaine.
Schmitz (Florent), capitaine.

(A compter du 15 novembre 1958.)

M. Marin (Cristobal), capitaine de l'arme blindée et cavalerie.

(A compter du 1er décembre 1958.)

Infanterie.

MM.
Troyes (Maurice-Joseph-Léon), chef de bataillon.
Marionnet (Jean), capitaine (O. R. S. A.).
Bechouche Ramdane, lieutenant.
Lhote (Jean), lieutenant.

Arme blindée et cavalerie.

M. Le Proux de La Rivière (Henri-Marie-Alexis), chef d'escadrons.

Transmissions.

M. Gorichon (Roger-Georges), capitaine.

Infanterie de marine.

M. Barthes (Pierre), capitaine.

Artillerie de marine.

M. Muller (Auguste-Adolphe), lieutenant.

Par arrêté du 27 mars 1959, les officiers d'artillerie dont les noms suivent, placés « hors cadre » à la disposition du ministre des armées (air), sont réintégrés dans leur cadre:

(A compter du 1er mai 1958.)

M. Boissier (Jean-Antonin-Marius-Clément), chef d'escadron.

(A compter du 1er septembre 1958.)

MM.

Boisselier (René-Pierre-Emmanuel), chef d'escadron.

Ranson (André-Paul-Gustave), chef d'escadron.

Par arrêté du 27 mars 1959, sont réintégrés dans les cadres, aux dates indiquées ci-après, les officiers dont les noms suivent, qui avaient été placés « hors cadre » au titre du ministère des affaires étrangères et mis à la disposition:

1° De l'ambassadeur de France au Maroc:

MM.

Friggeri (Henri), capitaine d'infanterie, à compter du 1er juillet 1958.

Roux (François-Jacques-Marie), chef de bataillon d'infanterie, à compter du 1er août 1958.

De Banes-Gardonne (Paul-Jean), capitaine d'infanterie, à compter du 1er octobre 1958.

2° De la direction générale des affaires culturelles et techniques, service de coopération technique internationale:

M. Lapeyssonnie (Léon-Fernand-Raymond-Marie), médecin commandant du service de santé des troupes d'outre-mer, à compter du 1er juillet 1958.

3° De l'Organisation mondiale de la santé:

M. d'Haussy (Roger-Ramon), médecin commandant du service de santé des troupes d'outre-mer, à compter du 16 septembre 1958.

RÉSERVE

Par décision du 31 mars 1959, M. le sous-lieutenant de réserve d'artillerie Chappeland (Jacques-Gérard-Louis), du groupe de subdivisions de Versailles, est admis dans le service d'état-major (spécialiste géographe).

Cet officier est muté, pour administration, à l'état-major de la 1re région militaire (la présente décision tient lieu d'avis de mutation).

Par décision du 2 avril 1958, sont nommés, avec leur grade et leur ancienneté de grade, dans les cadres des officiers de réserve, à compter du jour de leur radiation des cadres de l'armée active, et affectés pour administration aux directions régionales du service du matériel désignées ci-après les officiers dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

Service des matériels.

(Subdivision Artillerie.)

CADRE DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS

5e région militaire.

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant-colonel de Bertereche de Menditte (Edouard-Marie-Raymond).

M. le capitaine Pouilloux (Auguste).

6e région militaire.

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Vernier (Henri).

9e région militaire.

(Direction du matériel.)

M. le commandant Ehrmann (Henri-Charles-Marie).

CADRE DES ADJOINTS TECHNIQUES

1re région militaire.

(Direction du matériel.)

M. le commandant Carpentier (Lucien-Désiré).

3e région militaire.

(Direction du matériel.)

MM. les capitaines Bigare (Jean), Scouezec (Yves-Léon).

4e région militaire.

(Direction du matériel.)

M. le lieutenant-colonel Couderc (Louis-Pierre-Abel).

5e région militaire.

(Direction du matériel.)

M. le commandant Rommelaere (Fernand).

10e région militaire.

(Direction du matériel.)

M. le capitaine Bertiaux (Paul-Joseph-Adolphe).

Peintres de l'armée.

Par arrêté du 3 avril 1959, le titre de « Peintre de l'armée » est accordé, pour une durée de trois années, aux artistes dont les noms suivent:

MM. Brenet (Albert), Dargouge (Georges), Falcucci (Robert), Lajoux (Edmond), Leliepvre (Eugène), Planchet (Robert), Rosenberg (Andréas), Rousseau (Pierre), Rousselot (Lucien), Desvarreux-Larpenteur (Raymond).

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du ministre des armées (air) en date du 31 mars 1959, l'adjudant-chef Souart (Antony-Siméon-Léandre) est nommé régisseur d'avances auprès de l'établissement central du commissariat de l'air n° 798, à Ris-Orangis (Seine-et-Oise), à compter du 1er avril 1959, en remplacement de M. le lieutenant Launay (Louis), appelé à d'autres fonctions.

Il est assujetti au versement d'un cautionnement qui peut être constitué soit en numéraire, soit en rentes sur l'Etat, ou être remplacé par la garantie fournie par l'affiliation à une association française de cautionnement mutuel agréée.

Il perçoit une indemnité de responsabilité dont le taux est fixé, ainsi que le montant du cautionnement, par l'arrêté du 12 septembre 1952.

Techniciens d'études et de fabrications.

Par arrêté du ministre des armées (marine) en date du 27 mars 1959, est nommé dans le corps des techniciens d'études et de fabrications du commissariat et de la santé de la marine, pour compter du 1er mars 1959, à l'emploi de technicien d'études et de fabrications, 1er échelon, spécialité: Métallurgiste (1er tour choix), M. Laurent (Léon), ouvrier chef d'équipe ajusteur à la direction du commissariat de la marine à Toulon.

Liste d'aptitude à l'emploi de secrétaire administratif stagiaire des services extérieurs du ministère des armées (air).

Par arrêté en date du 9 mars 1959, sont déclarés aptes à l'emploi de secrétaire administratif stagiaire des services extérieurs du ministère des armées (air), au titre du second concours (air), les fonctionnaires et agents désignés ci-après:

MM. Yvorra (Sauveur).
Portier (Gérard).
Babot (Serge).
Porri (Etienne).
Rambelo (Victor).
Bonnet (Eugène).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Décret n° 59-521 du 7 avril 1959 portant ouverture et annulation de crédits.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances et des affaires économiques et du secrétaire d'Etat aux finances,

Vu l'article 11 (1°) de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959 portant loi organique relative aux lois de finances;

Vu l'ordonnance portant loi de finances et les textes portant ouverture et annulation de crédits pour 1959,

Décrète:

Art. 1er. — Est annulé sur 1959 un crédit de 43.500.000 F applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau A annexé au présent décret.

Art. 2. — Est ouvert sur 1959 un crédit de 43.500.000 F applicable au budget et au chapitre mentionnés dans le tableau B annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des finances et des affaires économiques,

ANTOINE PINAY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,

VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

ETAT ANNEXE

TABLEAU A

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT annulé.
		Milliers de francs.
Finances et affaires économiques.		
I. — CHARGES COMMUNES		
Dépenses accidentelles.....	37-95	43.500

TABLEAU B

SERVICES	CHAPITRES	CRÉDITS ouverts.
		Milliers de francs.
Affaires étrangères.		
I. — SERVICES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES		
Administration centrale. — Matériel.....	34-02	30.000
Administration centrale. — Frais de réception des personnalités étrangères et présents diplomatiques	34-03	13.500
Total.....		43.500

Conditions d'application des dispositions de l'article 50 de l'ordonnance n° 58-1372 du 29 décembre 1958 relatives au conditionnement en bouteilles des spiritueux.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'ordonnance n° 58-1372 du 29 décembre 1958 (art. 50),

Arrête:

Art. 1er. — Pour l'application de l'article 50 de l'ordonnance n° 58-1372 du 29 décembre 1958, sont considérés comme spiritueux les eaux-de-vie, esprits, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, apéritifs, vermouths, vins de liqueur et autres boissons soumises au droit de consommation sur l'alcool.

Art. 2. — Indépendamment des nom, raison sociale et adresse du vendeur ou de l'expéditeur ainsi que de la nature du produit, et sans préjudice des autres dispositions en vigueur relatives à l'étiquetage des boissons, et notamment de celles des décrets du 19 août 1921 et du 30 septembre 1949, le degré alcoolique des spiritueux doit être indiqué d'une manière apparente sur les étiquettes et en chiffres d'au moins cinq millimètres de hauteur.

Art. 3. — Les personnes qui désirent utiliser des bouteilles d'une capacité supérieure à trois litres doivent en faire, par écrit, la demande motivée au directeur des contributions indirectes de leur département.

Art. 4. — Aux conditions déterminées par l'administration, les personnes non titulaires d'une licence permettant la vente de spiritueux à consommer sur place ou à emporter peuvent être autorisées à recevoir sous acquit-à-caution les spiritueux nécessaires à la fabrication de leurs produits.

Art. 5. — Les dérogations prévues aux articles 3 et 4 ci-dessus sont accordées par l'administration. Elles sont personnelles et deviennent caduques en cas de cession à titre gratuit ou onéreux du fonds de commerce. Elles sont révocables par l'administration en cas d'abus.

Art. 6. — Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 15 avril 1959.

Toutefois, pour permettre aux intéressés d'adapter leur outillage ou leur activité à la nouvelle réglementation, des dérogations personnelles, d'une durée maximum de quinze mois, pourront être accordées par l'administration. Chaque bénéficiaire devra prendre l'engagement:

De réduire progressivement, selon des pourcentages déterminés par l'administration, le volume moyen de ses ventes de spiritueux sous congés en fûts ou en bonbonnes réalisées au cours des deux dernières années;

De ne pas livrer des spiritueux non conditionnés en bouteilles à des clients autres que ceux auxquels de telles livraisons auraient été effectuées au cours des deux dernières années.

Art. 7. — Le directeur général des impôts est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 avril 1959.

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ANTOINE PARIBAT.

Douanes et droits indirects.

Par arrêté du 6 avril 1959:

M. Bailly (Pierre-Emile), directeur de 1re classe des douanes, précédemment en service détaché et qui, par un arrêté du 11 décembre 1958, avait été réintégré dans les cadres de son administration d'origine, a été nommé, à compter du 1er décembre 1958, receveur principal régional de 2e échelon des douanes à Boulogne (Pas-de-Calais).

M. Docq (Roger-Victor-Emile), directeur de 1re classe des douanes à Strasbourg (Bas-Rhin), a été nommé, à compter du 1er février 1959, receveur principal régional de 2e échelon des douanes à Strasbourg.

M. Taccoen (Léonce-Charles-Cornil), directeur adjoint de 2e échelon des douanes à Lille (Nord), a été nommé, à compter du 1er février 1959, receveur principal régional de 2e échelon des douanes à Valenciennes (Nord).

Enquêtes économiques.

Par arrêté du 7 février 1959:

M. Talavera (Robert), commissaire de 2e classe des enquêtes économiques, est placé, pour la période comprise entre le 1er avril 1957 et le 30 juin 1957 inclus, en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour remplir une mission publique en Tunisie.

M. Calmels (Jean), commissaire de 2e classe des enquêtes économiques, est placé, pour la période comprise entre le 1er avril 1957 et le 31 décembre 1957 inclus, en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour remplir une mission publique en Tunisie.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Décret n° 59-522 du 8 avril 1959 modifiant le décret du 29 mai 1958 relatif aux examens en vue du doctorat en médecine et du diplôme de pharmacien dans les écoles nationales de médecine et de pharmacie.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 55-234 du 10 février 1955 relatif aux écoles nationales de médecine et de pharmacie;

Vu le décret du 29 mai 1958 relatif aux examens en vue du doctorat en médecine et du diplôme de pharmacien dans les écoles nationales de médecine et de pharmacie;

Vu l'avis du conseil de l'enseignement supérieur,

Décrète:

Art. 1er. — Les articles 2 et 4 du décret du 29 mai 1958 susvisé sont remplacés par les dispositions suivantes:

« *Art.* 2. — En ce qui concerne les examens de première année et de deuxième année, les sujets des épreuves écrites sont choisis par le doyen de la faculté de rattachement, sur un programme établi au début de l'année scolaire par accord entre la faculté de rattachement et l'école nationale de médecine. Ces épreuves sont corrigées par les soins de la faculté.

« Le jury des épreuves écrites comprend, en première année et en deuxième année:

« Les professeurs d'anatomie (première année) ou de physiologie (deuxième année) de la faculté de rattachement et de l'école;

« Les professeurs de la faculté et de l'école titulaires des chaires dont les matières ont été tirées au sort ou, à leur défaut, les agrégés maîtres de conférences correspondants.

« Il est présidé par le professeur de la faculté de rattachement désigné par le doyen pour assurer la présidence du jury des épreuves orales.

« Le jury des épreuves écrites délibère au siège de la faculté.

« Le jury des épreuves orales comprend six membres: un professeur de la faculté de rattachement, président, et cinq professeurs agrégés de l'école représentant les cinq matières faisant l'objet des épreuves de l'examen et désignés par le directeur.

« Les épreuves pratiques sont jugées par les professeurs et agrégés de l'école, désignés par le directeur et assistés des chefs de travaux pratiques de l'école.

« Le jury des épreuves orales se réunit au siège de l'école et prononce souverainement l'admission ou l'ajournement des candidats ».

« *Art.* 4. — En ce qui concerne les examens en vue du diplôme de pharmacien subis dans une école nationale de médecine et de pharmacie, le jury est présidé par un professeur de la faculté de rattachement désigné par le doyen.

« Les sujets des épreuves écrites sont choisis par le doyen de la faculté de rattachement; ces épreuves sont corrigées et notées par les soins de la faculté.

« Le jury des épreuves écrites et orales se réunit au siège de l'école et prononce souverainement l'admissibilité, l'admission ou l'ajournement des candidats pour l'ensemble des épreuves de l'examen ».

Art. 2. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à celles du présent décret, qui entrera en vigueur à compter de la session de juin-juillet 1959.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de l'éducation nationale,

ANDRÉ BOULLOCHE.

Décret du 8 avril 1959 portant approbation de l'élection d'un membre de l'académie des sciences.

Par décret en date du 8 avril 1959, est approuvée l'élection par l'académie des sciences de M. Emmanuel Faure-Fremiet à la place de membre devenue vacante dans la section de zoologie par suite du décès de M. Maurice Caullery.

Décret du 8 avril 1959 transformant l'annexe mixte du lycée de jeunes filles de Nantes, à la Baule, en lycée mixte autonome.

Par décret en date du 8 avril 1959, l'annexe mixte du lycée de jeunes filles de Nantes, sis à la Baule, est transformée en lycée autonome.

Le lycée mixte de la Baule sera géré au nom et pour le compte de l'Etat.

Le présent décret prendra effet du 1er janvier 1959.

Décret du 8 avril 1959 transformant le lycée à deux groupes de Chalon-sur-Saône en deux établissements autonomes.

Par décret en date du 8 avril 1959, le lycée à deux groupes de Chalon-sur-Saône est transformé en deux établissements autonomes.

Le lycée de garçons de Chalon-sur-Saône et le lycée de jeunes filles de Chalon-sur-Saône seront gérés au nom et pour le compte de l'Etat.

Le présent décret prendra effet du 1er octobre 1959.

Décret du 8 avril 1959 transformant le lycée à deux groupes de Béthune en deux établissements autonomes.

Par décret en date du 8 avril 1959, le lycée à deux groupes de Béthune est transformé en deux établissements autonomes.

Le lycée de garçons de Béthune et le lycée de jeunes filles de Béthune seront gérés au nom et pour le compte de l'Etat.

Le présent décret prendra effet du 1er octobre 1959.

Décret du 8 avril 1959 transformant le lycée à deux groupes de Verdun en deux établissements autonomes.

Par décret en date du 8 avril 1959, le lycée à deux groupes de Verdun est transformé en deux établissements autonomes.

Le lycée de garçons de Verdun et le lycée de jeunes filles de Verdun seront gérés au nom et pour le compte de l'Etat.

Le présent décret prendra effet du 1er octobre 1959.

Programmes des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu l'arrêté du 27 juin 1956 fixant les programmes des classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques;

Le conseil de l'enseignement du second degré entendu dans sa séance du 5 mars 1959,

Arrête:

Art. 1er — Les programmes de types A et B, annexés à l'arrêté du 27 juin 1956, sont modifiés ainsi qu'il suit:

PROGRAMME A

TYPE A_1

Mathématiques.

I. — Nombres réels.

Ajouter en tête du chapitre:

« Relations définies sur un ensemble, relations d'équivalence, relations d'ordre. Lois de composition définies sur un ensemble. Structures de groupe, d'anneau, de corps (il suffira de connaître la définition de ces relations et de ces structures) ».

TYPE A_2

Mathématiques.

I. — Nombres réels.

Même addition que pour le chapitre correspondant du programme de type A_1 (ci-dessus).

V. — Algèbre linéaire.

Quatrième paragraphe : équation caractéristique, supprimer : « (sans applications générales) ».

VII. — Fonctions d'une variable réelle.

Remplacer le dernier alinéa par le suivant :

Les intégrales :

$$\int_a^{\infty} f(x)\,dx \quad \text{et} \quad \int_a^{b} f(x)\,dx$$

où $f(x)$ devient infini pour une valeur entre a et b, ne seront définies et utilisées que lorsqu'on connaît une primitive, de forme élémentaire, de $f(x)$, ou lorsqu'on pourra établir leur convergence par comparaison avec une intégrale majorante.

XVIII. — Cinématique (en liaison avec la géométrie infinitésimale).

Remplacer le troisième alinéa par le suivant :

« Distribution de vitesses à un instant donné des points d'un corps solide. Définition de l'axe instantané de rotation et de glissement. Centre instantané de rotation dans un mouvement de plan sur plan ».

PROGRAMME A

TYPE A_1

Physique.

I. — Unités mécaniques.

Remplacer le deuxième alinéa par le suivant :

« Système M. K. S. A. système légal (les unités nouvelles pourront n'être données que par leurs relations avec le système M. K. S. A.) ».

TYPE A_2

Physique.

V. — Electricité.

Dans le cinquième paragraphe : « Mesures, unités », remplacer le dernier alinéa par le suivant : « Systèmes d'unités à quatre grandeurs fondamentales. Système M. K. S. A. rationalisé. Conventions définissant les systèmes C. G. S. d'unités électrostatiques et d'unités électromagnétiques. Relation des principales unités C. G. S. avec les unités M. K. S. A. (1) ».

Au bas de la page, remplacer le renvoi (1) par le renvoi suivant :

« (1) L'existence de divers systèmes d'unités est mentionnée au programme pour donner aux élèves quelques idées à ce sujet. Seul le système M. K. S. A. rationalisé peut faire l'objet de questions à l'examen ».

Chimie.

I. — Chimie générale.

Dans le paragraphe B, Catalyse, remplacer le dernier alinéa par le suivant : « Quelques exemples de diastases (1) ».

PROGRAMME B

TYPE B_1

Physique.

I. — Unités mécaniques.

Remplacer le deuxième alinéa par le suivant :

« Système M. K. S. A. système légal (les unités usuelles pourront n'être données que par leurs relations avec le système M. K. S. A.) ».

TYPE B_2

Physique.

V. — Electricité.

Dans le cinquième paragraphe : « Mesures, unités », remplacer le dernier alinéa par le suivant : « Systèmes d'unités à quatre grandeurs fondamentales. Système M. K. S. A. rationalisé. Conventions définissant les systèmes C. G. S. d'unités électrostatiques et d'unités électromagnétiques. Relation des principales unités C. G. S. avec les unités M. K. S. A. (2) ».

Au bas de la page, remplacer le renvoi (2) par le renvoi suivant :

« (2) L'existence de divers systèmes d'unités est mentionnée au programme pour donner aux élèves quelques idées à ce sujet. Seul le système M. K. S. A. rationalisé peut faire l'objet de questions à l'examen ».

Dans le sixième paragraphe : « Généralités sur le courant alternatif sinusoïdal, remplacer le deuxième alinéa par le suivant : « Relation entre la tension aux bornes et l'intensité traversant une portion de circuit comprenant en série ou en dérivation une auto-inductance, une capacité et une résistance (renvoi en bas de page). Notion d'impédance. Notation imaginaire ».

En bas de page, ajouter en renvoi : « l'étude du pont de Kheatstone et celle des filtres sont absolument hors du programme ».

Chimie.

I. — Chimie générale.

Dans le paragraphe B, Catalyse, remplacer le dernier alinéa par le suivant : « Quelques exemples de diastases (1) ».

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er avril 1959.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du cabinet,
HUBERT ROUSSELLIER.

(1) Le programme de la catalyse a été volontairement plus détaillé que les autres parties du programme pour en préciser l'esprit, quoique la durée du cours ait été limitée à deux heures. Tout mécanisme de la catalyse est en dehors du programme.

Convocation du conseil supérieur de l'éducation nationale.

Par arrêté en date du 10 avril 1959, le conseil supérieur de l'éducation nationale est convoqué le mardi 28 avril 1959, à neuf heures trente, salle du conseil supérieur.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Décret n° 59-523 du 8 avril 1959 relatif aux agences et bureaux de voyages.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports, du garde des sceaux, ministre de la justice, du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre de l'intérieur et du ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la Constitution, et notamment son article 37;

Vu la loi du 24 février 1942 relative à la délivrance de la licence d'agence de voyages;

Le conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sous réserve des dispositions des articles 4, 5, 6, 7 et 17 du présent décret, les opérations ci-après énumérées, faites dans un but lucratif, ne peuvent être réalisées que par des personnes physiques ou morales titulaires d'une licence :

a) Réservation de chambres, délivrance de bons d'hôtels ou de wagons-restaurants, délivrance de titres de transport, location de places dans les moyens de transport en commun, location de voitures publiques;

b) Organisation de voyages individuels ou en groupe soit à forfait, soit à la commission, ou vente au public des titres et fournitures correspondantes;

c) Organisation de visites de villes, de sites ou de monuments, service de guides interprètes, accompagnateurs et courriers.

Art. 2. — Les licences prévues à l'article précédent sont de deux catégories :

1° La licence d'agence de voyages ou licence de plein exercice, dite licence A, qui permet d'exercer l'ensemble des activités définies à l'article 1er;

2° La licence de bureau de voyages ou licence limitée, dite licence B, qui permet d'exercer une partie des activités définies à l'article 1er et qui peut être délivrée :

Soit aux transporteurs routiers pour les voyages qu'ils organisent avec leur propre matériel;

Soit aux entreprises qui ne procurent au public que les prestations qui leur sont fournies par des agences de voyages licenciées et des transporteurs publics de voyageurs;

Soit aux bureaux d'accueil et d'excursions dont l'activité est purement locale.

Les licences d'agence de voyages et de bureau de voyages sont délivrées par le ministre chargé du tourisme après avis du comité consultatif des agences de voyages. Leur délivrance est subordonnée au dépôt d'un cautionnement.

Art. 3. — Tout candidat à une des licences prévues à l'article 2 doit justifier de sa qualification et disposer d'une installation matérielle convenable. Il doit présenter des garanties de moralité et de solvabilité et n'avoir subi aucune des condamnations ou déchéances mentionnées à l'article 1er de la loi du 30 août 1947 relative à l'assainissement des professions commerciales.

La qualification est établie soit par l'expérience professionnelle dans l'organisation des voyages, soit par la possession d'un diplôme professionnel.

Dans le cas où il s'agit d'une personne morale, la qualification et la moralité sont exigées de ses dirigeants.

Art. 4. — Sont dispensés de l'obligation d'être titulaires d'une licence d'agence de voyages ou de bureau de voyages:

1° Les collectivités publiques;

2° Les personnes physiques ou morales qui n'effectuent les opérations énumérées à l'article 1er, *a*, que pour des services dont elles sont elles-mêmes prestataires;

3° Les transporteurs publics de voyageurs qui délivrent des titres de transports pour le compte d'autres transporteurs ou fournissent, à titre exceptionnel, certaines des prestations prévues à l'article 1er à l'occasion de voyages exécutés avec leur propre matériel, à condition que ces voyages ne constituent qu'une partie accessoire de leur activité.

Art. 5. — Est considérée comme correspondant d'agence de voyages ou de bureau de voyages et dispensée de la licence prévue à l'article 2 la personne physique ou morale qui ne fournit au public les prestations prévues à l'article 1er que pour le compte d'une seule agence de voyages ou d'un seul bureau de voyages.

Tout correspondant d'une agence de voyages ou d'un bureau de voyages doit être agréé par le ministre chargé du tourisme.

Art. 6. — Est considérée comme correspondant des transporteurs et dispensée de la licence prévue à l'article 2 la personne physique ou morale qui ne fournit au public les titres de transport que pour le compte d'une ou plusieurs entreprises de transports.

Tout correspondant qui représente plusieurs entreprises de transport doit être agréé par le ministre chargé du tourisme.

Art. 7. — Les associations ou groupements à but non lucratif qui se livrent aux opérations énumérées à l'article 1er doivent être agréés par le ministre chargé du tourisme après avis d'un comité consultatif.

Sont dispensés d'agrément:

Les fondations reconnues d'utilité publique;

Les associations qui ne fournissent des prestations prévues à l'article 1er qu'à leurs adhérents et à l'occasion de leurs sorties annuelles ou de leurs assemblées générales;

Les camps et colonies de vacances soumis à l'autorisation préfectorale;

Les maisons familiales de vacances agréées par le ministre de la santé publique et de la population.

Peuvent également être dispensés d'agrément les organismes qui figurent sur une liste établie par le ministre chargé du tourisme, après avis du comité consultatif prévu à l'alinéa 1er du présent article.

Art. 8. — La publicité relative aux voyages des associations et groupements mentionnés à l'article 7 ci-dessus doit demeurer dans les limites de leur propagande habituelle et être faite à l'aide des moyens de diffusion qui leur sont propres.

Art. 9. — Dans les départements ou les communes dont la liste sera fixée par arrêté du ministre chargé du tourisme après avis du préfet du département intéressé, les agences de voyages et bureaux de voyages ne peuvent utiliser pour guider les touristes français et étrangers et effectuer des visites commentées ou expliquées sur la voie publique, dans les musées ou monuments historiques ou dans les voitures de transport en commun, que les services de guides interprètes ou de personnes qualifiées en raison de leur compétence.

Art. 10. — Les livres et documents des entreprises, groupements ou associations soumis aux dispositions du présent décret doivent être tenus à la disposition du ministre chargé du tourisme qui peut, le cas échéant, en faire état devant les comités consultatifs mentionnés aux articles 2 et 7 ci-dessus.

Art. 11. — Aucune entreprise ne peut utiliser, sous quelque forme que ce soit, et notamment dans sa raison sociale, sa correspondance commerciale ou son enseigne, la qualité d'agence de voyages ou de bureau de voyages ou de correspondant ou de toute autre qualité similaire, sans être titulaire de la licence prévue à l'article 2 ci-dessus ou de l'agrément prévu aux articles 5 et 6 ci-dessus.

Les agences de voyages, bureaux de voyages et correspondants doivent mentionner cette qualité dans leur publicité, leur enseigne et leur correspondance dans les conditions prévues par un arrêté du ministre chargé du tourisme.

Art. 12. — Les licences et agréments prévus aux articles 2, 5, 6 et 7 ci-dessus peuvent être suspendus ou retirés par le ministre chargé du tourisme si les conditions prévues pour leur délivrance ne sont plus remplies ou en cas de faute professionnelle grave.

Les suspensions ou retraits ne peuvent être prononcés, en ce qui concerne les agences de voyages et bureaux de voyages, ainsi que leurs correspondants et les correspondants des transporteurs, qu'après avis du comité consultatif des agences de voyages mentionné à l'article 2 ci-dessus et, en ce qui concerne les associations, qu'après avis du comité consultatif mentionné à l'article 7.

Les licences et agréments peuvent, en cas d'urgence, être immédiatement suspendus pour une durée maximum de trois mois, après avis de la commission de discipline du comité consultatif intéressé.

En aucun cas la durée de la suspension ne peut excéder dix-huit mois.

Art. 13. — Sont punies:

D'une amende de 25.000 à 100.000 F et, en cas de récidive, de 100.000 à 200.000 F toute infraction aux articles 1er, 5 (alinéa 2), 6 (alinéa 2), 7 (alinéa 1er) et 11 (alinéa 1er);

D'une amende de 12.000 à 40.000 F toute infraction aux articles 8, 9, 10 et 11 (alinéa 2).

Art. 14. — L'exercice de la profession de guide interprète au service d'agences ou de bureaux de voyages, en infraction aux dispositions du décret prévu à l'article 15, est puni d'une amende de 25.000 à 100.000 F et de 100.000 à 200.000 F en cas de récidive.

Art. 15. — Des décrets pris après avis du conseil d'Etat fixeront les conditions de délivrance et de retrait des licences et agréments prévus aux articles 2, 5, 6 et 7 ainsi que les conditions d'exercice de la profession de guide interprète et les conditions de qualification des personnes mentionnées à l'article 9.

Art. 16. — Des décrets fixeront la composition et les modalités de fonctionnement des comités consultatifs prévus aux articles 2 et 7 et celles de leur commission de discipline, ainsi que le montant et le mode de constitution du cautionnement prévu à l'article 2.

Art. 17. — Les personnes soumises aux dispositions des articles 1er, 5, 6, 7 et 9 ci-dessus et exerçant leur activité lors de la publication du présent décret devront se conformer aux dispositions de ce décret dans le délai d'un an à partir de la date de sa publication. Elles devront, en outre, déposer dans les trois mois qui suivront la publication du décret ou de l'arrêté d'application les concernant une demande de licence, d'agrément ou d'autorisation auprès du ministre chargé du tourisme; celles qui n'auront pas déposé leur demande dans le délai fixé seront regardées comme exerçant sans licence ou agrément.

Art. 18. — Sont abrogés, à compter de la publication des décrets ci-dessus prévus, toutes dispositions contraires à celles du présent décret et le décret du 21 décembre 1956 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi susvisée du 24 février 1942.

Art. 19. — Le présent décret est applicable dans les départements algériens et dans les départements des Oasis et de la Saoura.

Art. 20. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre de l'intérieur, le ministre des travaux publics et des transports, le ministre de l'industrie et du commerce, le ministre délégué auprès du Premier ministre, le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, le secrétaire d'Etat aux finances, le secrétaire général pour les affaires

algériennes et le délégué général du Gouvernement en Algérie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au Recueil des actes administratifs de la délégation générale du Gouvernement en Algérie.

Fait à Paris, le 8 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Le ministre délégué auprès du Premier ministre,
JACQUES SOUSTELLE.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
EDMOND MICHELET.

Le ministre des affaires étrangères,
MAURICE COUVE DE MURVILLE.

Le ministre de l'intérieur,
JEAN BERTHOIN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le secrétaire d'Etat aux finances,
VALÉRY GISCARD D'ESTAING.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,
JOSEPH FONTANET.

Décret du 9 avril 1959 autorisant l'office national de la navigation à contracter un emprunt en vue du financement de travaux sur la Seine.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des travaux publics et des transports et du ministre des finances et des affaires économiques,

Vu la loi du 11 novembre 1940 portant réorganisation de l'office national de la navigation;

Vu la loi n° 53-301 du 9 avril 1953 relative à l'amélioration et à la modernisation des voies navigables;

Vu le décret n° 54-826 du 13 août 1954 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi précitée;

Vu l'arrêté du 1er avril 1959 instituant des taxes générales en application de la loi n° 53-301 du 9 avril 1953;

Vu l'arrêté du 1er avril 1959 instituant des taxes particulières en application de la loi n° 53-301 du 9 avril 1953;

Vu l'avis du 12 janvier 1959 du conseil de direction de l'office national de la navigation,

Décrète:

Art. 1er. — L'office national de la navigation est autorisé à contracter un emprunt de 1 milliard de francs afin de constituer la première tranche d'un fonds de concours, estimé au total à 2.500 millions de francs, destiné à couvrir une partie des investissements correspondant aux travaux de suppression des biefs des Mureaux et de Port-Villez, sur la Seine.

Il sera fait face au service d'intérêt et d'amortissement de cet emprunt au moyen du produit des taxes générales et particulières perçues par l'office national de la navigation, en application de l'article 1er de la loi n° 53-301 du 9 avril 1953.

Art. 2. — Le ministre des travaux publics et des transports et le ministre des finances et des affaires économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre des travaux publics et des transports,
ROBERT BURON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

Ponts et chaussées.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Dumontcuil (Pierre), conducteur de chantiers des ponts et chaussées de 5e échelon au service des ponts et chaussées de Lot-et-Garonne, est placé dans la position de service détaché pour une période de cinq ans, à dater du 1er janvier 1959, auprès de l'Organisation commune des régions sahariennes, en vue d'occuper un emploi de conducteur de chantiers.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Approbation des comptes et du bilan des Mines domaniales de potasse d'Alsace afférents aux exercices 1955 et 1956.

Le ministre de l'industrie et du commerce et le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu le code minier, et notamment ses articles 179 et 180;

Vu le décret du 12 octobre 1937 portant règlement d'administration publique sur le fonctionnement administratif et financier des Mines domaniales de potasse d'Alsace, en particulier ses articles 10 et 23;

Vu le décret n° 53-707 du 9 août 1953, relatif au contrôle de l'Etat sur les entreprises publiques nationales et certaines entreprises ayant un objet d'ordre économique ou social (art. 2 et 4), modifié par le décret n° 57-955 du 26 août 1957;

Vu l'avis de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques en date des 30 mai et 6 juin 1958,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont approuvés les bilans, les comptes de profits et pertes et l'affectation des bénéfices des Mines domaniales de potasse d'Alsace afférents aux exercices 1955 et 1956.

Art. 2. — Le directeur des mines est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 31 mars 1959.

Le ministre de l'industrie et du commerce,
JEAN-MARCEL JEANNENEY.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du budget,
GILBERT DEVAUX.

Transport et distribution d'énergie électrique.

Par arrêté en date du 7 avril 1959, ont été déclarés d'utilité publique, en vue de l'application des servitudes, les travaux d'établissement des lignes d'énergie électrique ci-après énumérées:

Ligne Pélissier—Alban (Tarn). — 15 kV.

Lignes destinées à raccorder le réseau existant au nouveau poste de répartition d'Auterive (Haute-Garonne). — 13,5 kV.

Ligne Canals—Labastide-Saint-Pierre (Tarn-et-Garonne). — 15 kV.

Ligne Saint-Julien—Le Fousseret (Haute-Garonne). — 10 kV.

Ligne de Carbonne à Rieux-Volvestre (Haute-Garonne). — 10 kV.

Par arrêté en date du 7 avril 1959, ont été déclarés d'utilité publique, en vue de l'application des servitudes, les travaux d'établissement de la ligne de transport d'énergie électrique à 90 kV la Belonière—Larçay (Indre-et-Loire).

Par arrêté en date du 7 avril 1959, sont déclarés d'utilité publique, en vue de l'application des servitudes, les travaux d'établissement des lignes d'énergie électrique ci-après énumérées:

Lignes Muron—Petit-Bois, Aulnay-de-Saintonge, Blanzay-sur-Boutonne (Charente-Maritime). — 15 kV.

Raccordement à 2 ternes des lignes de la Marque et d'Uzerche au poste de Vireviaille (à Tulle) (Corrèze). — 15 kV.

Ligne Villement—Vatan—Valençay (Indre). — 30 kV.

Ligne de raccordement du poste 30/15 kV de la Folie (à Thouars) à la ligne 30 kV Airvault—Thouars (Deux-Sèvres). — 30 kV.

Ligne Thiers—Saint-Rémy-sur-Durolle—la Monnerie-le-Montel—Chabreloche et ses dérivations Saint-Rémy- sur-Durolle et la Monnerie-le-Montel (Puy-de-Dôme). — 20 kV.

Raccordement de deux câbles souterrains Pont-Ringuet—la Mange au poste 20 kV de Saint-Jean à Montluçon (Allier). — 20 kV.

Lignes Valençay—Vicq—Levroux, Vicq—Luçay—le Male (Indre). — 15 kV.

Lignes de raccordement: Pont-Trambouze—Cours, Thizy-Nord et Vallée-de-Reins-Nord, Thizy-Sud et Vallée-de-Reins-Sud, Montagny—Amplepuis, au poste 63/15 kV de Bourg-de-Thizy (Rhône). — 15 kV

Ligne Auzances-Crocq (Creuse). — 15 kV.

Par arrêté en date du 7 avril 1959, ont été déclarés d'utilité publique, en vue de l'application des servitudes, les travaux d'établissement de la ligne de transport d'énergie électrique à 63 kV reliant le poste Electricité de France d'Autun, commune de Saint-Pantaléon (Saône-et-Loire), au poste de l'usine Idéal-Standard, commune d'Autun (Saône-et-Loire).

Conseil d'administration du Bureau de recherches de pétrole.

Par arrêté du 7 avril 1959, est nommé membre suppléant du conseil d'administration du Bureau de recherches de pétrole, au titre du ministère des finances et des affaires économiques:

M. Saint-Geours, inspecteur des finances, sous-directeur du Trésor, en remplacement de M. Picard, appelé à d'autres fonctions.

Cabinet du secrétaire d'Etat.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu le décret n° 48-1233 du 28 juillet 1948, modifié par le décret du 21 août 1951, portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu le décret du 8 janvier 1959 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 20 janvier 1959 relatif à la composition du Gouvernement;

Vu l'arrêté du 2 février 1959 portant nomination des membres du cabinet du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Arrête:

Art. 1er. — Est nommé au cabinet du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce:

Conseiller technique

M. Pierre Gulphe, substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine.

Art. 2. — Le présent arrêté prend effet à partir du 9 janvier 1959 et sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 avril 1959.

JOSEPH FONTANET.

Mines.

Par arrêté en date du 1er avril 1959, la disponibilité accordée à M. Bureau (Albert), ingénieur en chef des mines, pour prêter son concours à la chambre syndicale de la sidérurgie, est renouvelée pour une période de cinq ans, à compter du 1er février 1959.

MINISTERE DU TRAVAIL

Décret du 28 février 1959 portant admission à la retraite d'un administrateur civil (administration centrale).

Par décret en date du 28 février 1959, M. Barbet (Maurice), administrateur civil de classe exceptionnelle, a été admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er mars 1959.

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA CÔTE-D'OR

Par arrêté du ministre du travail en date du 2 avril 1959, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Société mutualiste médico-chirurgicale, n° 21-592, à Perrigny-sur-l'Ognon.

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Par arrêté du ministre du travail en date du 2 avril 1959, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite Caisse de solidarité de la centrale de Beuvry, n° 62-1428, à Beuvry.

Modification de l'arrêté du 16 juillet 1938 modifié relatif à l'organisation du taxi dans la ville de Lyon.

Le ministre du travail,

Vu la loi du 13 mars 1937 ayant pour objet l'organisation de l'industrie du taxi;

Vu les arrêtés des 16 juillet 1938, 18 avril 1939, 22 octobre 1946, 14 avril 1950, 27 mars 1952, 26 septembre 1956 et 29 janvier 1957 relatifs à l'organisation de l'industrie du taxi dans la ville de Lyon;

Vu l'avis en date du 31 mars 1958, émis par la commission paritaire de l'industrie du taxi à Lyon;

Vu la délibération du conseil municipal de Lyon en date du 14 avril 1958;

Vu les lettres du préfet du Rhône en date des 19 mai 1958, 13 août 1958, 29 janvier 1959 et 23 mars 1959,

Arrête:

Art. 1er. — Le premier paragraphe de l'article 1er de l'arrêté du 16 juillet 1938 relatif à l'organisation de l'industrie du taxi dans la ville de Lyon, tel qu'il résulte de l'arrêté du 29 janvier 1957, est modifié comme suit:

« *Art.* 1er. — Le nombre maximum de voitures automobiles de place autorisées à circuler à Lyon est porté de 420 à 500. La mise en circulation des 80 voitures supplémentaires sera réalisée par tranches successives de 20 véhicules, la première tranche étant mise en service immédiatement, les trois autres, après avis de la commission paritaire de l'industrie du taxi, par décision préfectorale ».

Le septième paragraphe de l'article 1er de l'arrêté du 16 juillet 1938, tel qu'il résulte de l'arrêté du 29 janvier 1957, est supprimé.

Art. 2. — Le deuxième paragraphe de l'article 2 de l'arrêté susvisé du 16 juillet 1938, tel qu'il résulte de l'arrêté du 29 janvier 1957, est modifié comme suit:

« Le nombre d'autorisations affectées à chaque catégorie sera de:

« 337 à la catégorie A;

« 163 à la catégorie B ».

Le cinquième paragraphe de l'article 2 de l'arrêté susvisé du 16 juillet 1938, tel qu'il résulte de l'arrêté du 29 janvier 1957, est supprimé.

Art. 3. — L'article 6 de l'arrêté susvisé du 16 juillet 1938, tel qu'il résulte de l'arrêté du 26 septembre 1956, est modifié comme suit:

« Les permis de conduire des voitures automobiles de place délivrés par l'administration municipale devront être validés afin de permettre à leur titulaire d'exercer la profession en qualité de chauffeur salarié. Le nombre des permis validés ne pourra être supérieur à 312; toutefois... ». (Le reste sans changement.)

Art. 4. — Copie certifiée conforme du présent arrêté sera adressée, pour exécution, au préfet du Rhône.

Fait à Paris, le 10 avril 1959.

Le ministre du travail,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
FRANÇOIS WATINE.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 9 avril 1959 portant déchéance de la nationalité française.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu les articles 98-3°, 99, 121, 122 et 123 du code de la nationalité;

Vu les décrets des 21 décembre 1915 et 16 janvier 1917;

Sur les avis conformes du conseil d'Etat en date du 13 février 1958,

Décrète:

Art. 1er. — Sont déclarés déchus de la nationalité française les nommés:

PECIAK (Henri), né le 9 juillet 1934 à Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais).

BIELECKI (Gustave), né le 17 juillet 1934 à Liez (Aisne).

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

Décret du 9 avril 1959 relatif à la perte de la nationalité française.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu les articles 96, 119 et 120 du code de la nationalité française;

Vu les décrets des 24 décembre 1945 et 16 janvier 1947;

Sur les avis conformes du conseil d'Etat en date du 5 janvier 1959,

Décrète:

Art. 1er. — Sont déclarés d'office avoir perdu la qualité de Français:

FRITZ (Emile), né le 11 janvier 1911 à Vitry-sur-Orne (Moselle), et sa fille mineure, Karin, née le 25 février 1945 à Berlin-Neuköll (Allemagne).

JEST (Georges), né le 26 janvier 1910 à Metz (Moselle); son épouse, née RITTER (Maria), le 25 juillet 1913 à Ludwigshafen (Allemagne), et leur enfant mineur, Bernhard, né le 5 mars 1943 dans cette même ville.

OLEJNICK (Stanislas), né le 8 avril 1890 à Zalesiacki (Pologne), et son épouse, née FRACKOWIACK (Rosalie), le 19 août 1891 à Czascew (Pologne).

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de la santé publique et de la population,

BERNARD CHENOT.

Contrôle sanitaire aux frontières.

Par arrêté en date du 31 mars 1959, M. Canavelli (Charles), capitaine de police sanitaire, atteint par la limite d'âge, est admis à faire valoir ses droits à la retraite à dater du 12 juin 1959.

Inspection de la pharmacie.

Par arrêté en date du 17 mars 1959, M. Barthe (André), pharmacien inspecteur principal de la santé à la Guadeloupe, a été mis à la disposition du délégué général du Gouvernement en Algérie.

Par arrêté en date du 20 mars 1959, M. Troplent (Laury), pharmacien inspecteur de la santé à Nancy, a été affecté, en la même qualité, à la Guadeloupe.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Office national des anciens combattants et victimes de guerre.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Schneider (Jean), chef d'atelier (tailleur) de 2e classe (indice brut 367) à l'école de rééducation professionnelle de Metz, est détaché d'office, à compter du 1er septembre 1958, pour un an, auprès de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Moselle pour y exercer les fonctions de commis.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Rateau (Marcel), chef d'atelier (cordonnerie) de 5e classe (indice brut 287) à l'école de rééducation professionnelle des anciens combattants et victimes de guerre de Limoges, est détaché d'office, à compter du 1er septembre 1958, pour un an, auprès de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Gironde pour y exercer les fonctions de commis.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Lefort (René), chef d'atelier (horlogerie) de 1re classe (indice brut 390) à l'école de rééducation professionnelle de Rennes, est détaché d'office, à compter du 15 septembre 1958, pour un an, auprès de l'école d'adaptation professionnelle des mutilés de guerre d'Oissel pour y exercer les fonctions d'aide-comptable.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Dalle (Jean), chef d'atelier (chaiserie) de 5e classe (indice brut 287) à l'école de rééducation professionnelle des anciens combattants et victimes de guerre de Roubaix, est détaché d'office, à compter du 1er septembre 1958, pour un an, auprès de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre du Nord pour y exercer les fonctions de commis.

Par arrêté du 7 février 1959, Mme Brut, ex-Clochey (Bernadette), monitrice d'enseignement général de 4e classe (indice brut 316) à l'école de rééducation professionnelle des anciens combattants et victimes de guerre de Saint-Maurice, est détachée d'office, pour cinq ans, à compter du 1er septembre 1958, auprès de l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Seine pour y exercer les fonctions de secrétaire administratif de 2e classe, 7e échelon (indice brut 320).

Par arrêté du 7 février 1959, M. Terracher (Marcel), chef d'atelier (chaiserie) de 3e classe (indice brut 272) à l'école de rééducation professionnelle des anciens combattants et victimes de guerre de Saint-Maurice, est détaché d'office, à compter du 1er juin 1958, pour un an, auprès de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre pour y exercer les fonctions d'adjoint administratif.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Letellier (André), inspecteur principal de 1re classe de la garde indochinoise, placé dans la position de congé hors cadre et sans solde auprès du ministre de la France d'outre-mer, pour servir en Afrique occidentale française, pour une période de trois ans, à compter du 26 juillet 1956, intégré dans les cadres de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, en qualité de secrétaire général adjoint des offices départementaux des anciens combattants et victimes de guerre de 1re classe, 4e échelon, est placé en position de détachement auprès du ministre de la France d'outre-mer (Afrique occidentale française) pour la période du 30 décembre 1957 au 31 décembre 1958 (régularisation).

Par arrêté du 27 mars 1959, M. Labbaye (Maurice), secrétaire administratif de 2e classe, 5e échelon, au service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre de Lot-et-Garonne, est nommé secrétaire général adjoint stagiaire des services départementaux de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre et est affecté, en cette qualité, au service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre des Alpes-Maritimes à compter de la date de prise de fonctions.

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Classement de centres de réceptions radioélectriques exploités par le ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Le ministre des postes, télégraphes et téléphones,

Vu le code des postes, télégraphes et téléphones, articles L. 106 à L. 123 et R. 4, établissant des servitudes et obligations dans l'intérêt des réceptions radioélectriques;

Vu les avis du comité de coordination des postes, télégraphes et téléphones en date des 4 février et 11 mars 1959;

Sur la proposition du directeur général des télécommunications,

Arrête:

Art. 1er. — Les centres de réceptions radioélectriques désignés ci-après, et exploités par le ministère des postes, télégraphes et téléphones sont classés en 1re catégorie:

NOMS DES CENTRES	COMMUNES	DÉPARTEMENTS
La Grande-Etoile.	Simiane.	Bouches-du-Rhône.
Mont-Pinçon.	Le Plessis-Grimoult.	Calvados.
Pointe-des-Grives.	Fort-de-France.	Martinique.
Trou-Biron.	Cayenne.	Guyane.

Art. 2. — Le directeur général des télécommunications est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 4 avril 1959.

Pour le ministre des postes, télégraphes et téléphones et par délégation:

Le directeur du cabinet,

IVAN CADANNE.

Déclaration d'utilité publique de l'acquisition de terrains situés sur le territoire de la commune de Brélévenez (Côtes-du-Nord), nécessaires pour l'installation d'une annexe du centre national d'études des télécommunications.

Par arrêté du 4 avril 1959, est déclarée d'utilité publique, en vue de l'installation d'une annexe du centre national d'études des télécommunications, l'acquisition de terrains d'une superficie totale de 21 hectares 32 ares 85 centiares situés sur le territoire de la commune de Brélévenez (Côtes-du-Nord), cadastrés, et tels qu'ils figurent au plan annexé au présent arrêté.

Services extérieurs.

Par arrêté du 7 février 1959, M. Sengier (Georges), inspecteur principal à la direction régionale des services postaux de Rouen, est placé en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères pour une période d'un an, à compter du 1er décembre 1958, pour être mis à la disposition du Gouvernement laotien.

Par arrêté du 1er avril 1959, a été détaché (ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 et articles 1er [§ 4] et 3 [§ 7] du décret n° 59-309 du 14 février 1959) pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 16 avril 1959, auprès du ministre de l'éducation nationale, en qualité d'élève professeur à l'institut de préparation aux enseignements du second degré de la faculté des sciences de Paris: M. Briec, inspecteur.

Par arrêtés du 4 avril 1959:

Ont été admis à faire valoir leurs droits à la retraite, sur leur demande:

(A compter du 16 mai 1959.)

M. Charles, receveur hors classe à Nantes-Préfecture.

(A compter du 1er juin 1959.)

Mlle Gouysse, receveuse hors classe à Paris-83.

(A compter du 16 juin 1959.)

Mlle Salvignol, receveuse hors classe à Brignoles.

M. Gery, receveur hors classe (chef de division) à Lyon-R. P.

M. Jumere-Peyronnet, receveur hors classe (chef de division) à Lyon-R. P.

M. Villard, chef de centre hors classe (chef de division) à Paris-Régional.

(A compter du 16 juillet 1959.)

M. Ferrier, chef de centre hors série à Paris-Lignes à grandes distances.

A été muté à Montpellier: M. Zarrella, chef de centre hors classe à Nancy-Caisse nationale d'épargne.

A été nommé inspecteur principal, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette nouvelle qualité détaché (art. 1er du décret n° 59-309 du 14 février 1959) pour servir auprès du ministère des postes, télégraphes et téléphones du Maroc: M. Provost, inspecteur principal adjoint des services administratifs.

Ont été nommés inspecteurs principaux et titularisés dans le grade correspondant:

A Foix: M. Masse, inspecteur principal adjoint des services administratifs à Toulouse-Services postaux.

A Tarbes: M. Ladous, inspecteur principal adjoint des services d'enseignement à Poitiers-Services postaux.

A été nommé inspecteur principal, titularisé dans le grade correspondant et maintenu en cette nouvelle qualité détaché (art. 1er du décret n° 59-309 du 14 février 1959) pour servir auprès du ministère des postes, télégraphes et téléphones du Maroc: M. Charbit, inspecteur principal adjoint des services administratifs.

A été nommé inspecteur principal à Toulouse-Services postaux et titularisé dans le grade correspondant: M. Taupiac, inspecteur principal adjoint des services d'enseignement.

Ont été nommés inspecteurs principaux et titularisés dans le grade correspondant les inspecteurs principaux adjoints des services administratifs désignés ci-après:

A Paris-Centre national d'études des télécommunications (service des recherches et du contrôle technique): M. Laville.

A Annecy: Mme Rousselot.

A Blois: M. Borde.

A Châteauroux: M. Despax.

A Auxerre: M. Jaboeuf, de Bourges.

A été détaché (ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 et art. 1er et 3 du décret n° 59-309 du 14 février 1959) auprès du Premier ministre (administration générale des services de la France d'outre-mer, pour le service des postes et télécommunications de l'Afrique équatoriale), pour une durée maximum de cinq ans, à partir du 1er février 1959: M. Riffault, inspecteur.

Il a été mis fin aux détachements (art. 99 [§ 2] de la loi du 19 octobre 1946) auprès du ministère de la France d'outre-mer pour le service de l'Afrique occidentale française:

(A compter du 13 avril 1959.)

De M. Lecossais, conducteur de chantier

(A compter du 23 juin 1959.)

De M. Dubois, agent technique de 1re classe.

A été détaché (art. 38 et 41 de l'ordonnance n° 59-244 du 4 février 1959 et art. 1er [§ 4] et 3 [§ 7] du décret n° 59-309 du 14 février 1959) auprès du ministère de l'intérieur, pendant son stage et pour une durée maximum de cinq ans, à compter du 1er avril 1959: M. Mouls, agent d'exploitation, nommé à l'emploi de secrétaire administratif à la préfecture des Ardennes.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 9 avril 1959 portant naturalisations, réintégrations, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms, libération de l'allégeance française et autorisation de se faire naturaliser à l'étranger.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents les étrangers dont les noms suivent:

ACZEL (Geza), Nagykanizsa (Hongrie), 01-08-90, NAT (1), 1886i×46—80.

ACZEL, née SINGER, Ersekujvar (Hongrie), 07-12-99, NAT, 1886i×46—80.

ADAMSKI, née JUDEK, Buer Beikhausen (Allemagne), 10-03-01, NAT, 20362×51—62.

AERTS, née JACQUIN, Rethel (Ardennes), 25-06-88, REI (1), 25×59—08.

AGRESTI (Giulio), Bergame (Italie), 19-06-13, NAT, 7191×58—26.

AGRESTI, née ASIATICO, St. Omobono Imagna (Italie), 17-05-16, NAT, 7491×58—26.

AGRESTI (Graziella), St. Omobono Imagna (Italie), 12-09-43, EFF (1), 7191×58—26.

AGRESTI (Mirella), St. Omobono Imagna (Italie), 30-05-46, EFF, 7191×58—26.

AGRESTI (Adriano), St. Omobono Imagna (Italie), 20-05-48, EFF, 7191×58—26.

AGRESTI (Juliane), Saint-Jean-en-Royans (Drôme), 08-06-50, EFF, 7191×58—26.

AGRESTI (Jean-Marie), Bourg-de-Péage (Drôme), 01-06-57, EFF, 7191×58—26.

AGUIRRE (Gladys), Barcelone (Espagne), 13-03-33, REI, 182×59—75.

ALALEMCIYAN (Hayik), Istanbul (Turquie), 26-10-18, NAT, 1933×58—75.

ALALEMCIYAN, née MUHENDISYAN, Istanbul (Turquie), 10-01-19, NAT, 1933×58—75.

ALALEMCIYAN (Onnig), Istanbul (Turquie), 12-09-42, EFF, 1933×58—75.

ALALEMCIYAN (Berc), Istanbul (Turquie), 26-01-44, EFF, 1933×58—75.

ALALEMCIYAN (Patrick), Paris (8e), 07-07-51, EFF, 1933×58—75.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient: NAT, naturalisé Français; REI, réintégré dans la nationalité française; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents; LIB, libéré de l'allégeance française; AUT, autorisé à se faire naturaliser étranger.

ALALEMCIYAN (Dora), Neuilly-sur-Seine (Seine), 29-12-52, EFF, 1933 ×58—75.

ALBEROLA (Antoine), Salé (Maroc), 22-01-25, NAT, 8595×57—92.

ALFONSO (José), Casillas de Flores (Espagne), 25-05-37, NAT, 185×59—33.

AMATE (Alberto), Alhama de Almeria (Espagne), 08-04-05, NAT, 590×59—13.

AMATE, née ARTES, Alhama de Almeria (Espagne), 23-03-10, NAT, 590×59—13.

AMATO (Nicolas), Sant Egidio Montalbino (Italie), 14-03-02, NAT, 13790×57—13.

AMATO, née TREPICCIONE, Santa Maria Capua Vetere (Italie), 19-08-04, NAT, 13790×57—13.

AMATO (Gérard), Pagani (Italie), 01-03-43, EFF, 13790×57—13.

AMBROSIO (Louis), Saviano (Italie), 25-01-11, NAT, 9121×51—13.

AMBROSIO, née CASERTA, Naples (Italie), 02-02-17, NAT, 9121×51—13.

AMBROSIO (Antoine), Naples (Italie), 21-06-40, EFF, 9121×51—13.

AMBROSIO (Anna), Naples (Italie), 06-10-42, EFF, 9121×51—13.

AMBROSIO (Jean), Naples (Italie), 01-11-45, EFF, 9121×51—13.

ANDREU (Joseph), Agde (Hérault), 11-08-12, NAT, 2974×53—34.

ANDREU, née LOPEZ, Barcelone (Espagne), 27-09-19, NAT, 2974×53—34.

ANDREU (Maria), Barcelone (Espagne), 28-11-41, EFF, 2974×53—34.

ANDREU (Josefa), Barcelone (Espagne), 03-10-47, EFF, 2974×53—34.

APIARI (Michel), Chust (Tchécoslovaquie), 02-02-05, NAT, 1422×59—13.

ARRANZ (Matias), Guma (Espagne), 24-02-14, NAT, 11827×58—75.

ARRIGHETTI (Bruna), Campi Bisenzio (Italie), 07-03-20, NAT, 517×59—75.

ASSOUS (Clément), Tunis (Tunisie), 01-01-07, NAT, 13723×57—75.

ASSOUS (Sylvain), Tunis (Tunisie), 17-06-41, EFF, 13723×57—75.

ASSOUS (Claudine), Tunis (Tunisie), 14-08-42, EFF, 13723×57—75.

ASSOUS (Inès), Tunis (Tunisie), 18-08-44, EFF, 13723×57—75.

ASSOUS (Huguette), Tunis (Tunisie), 26-11-45, EFF, 13723×57—75.

ASSOUS (Richard), Tunis (Tunisie), 18-12-48, EFF, 13723×57—75.

ASSOUS (Gilberte), Tunis (Tunisie), 30-04-50, EFF, 13723×57—75.

ASSOUS (Schirley), Tunis (Tunisie), 10-02-53, EFF, 13723×57—75.

ATTIA, née HAGEGE, Tunis (Tunisie), 21-09-18, NAT, 14119×57—75.

AUGUSTO (Adrien), Sobras (Portugal), 25-10-09, NAT, 994×59—75.

AYANIAN (Andranik), Guemereck (Turquie), 19-02-19, NAT, 7369×54—41.

AZULAI (René), Tunis (Tunisie), 23-12-12, NAT, 8169×58—96.

AZULAI, née VALENSI, Tunis (Tunisie), 04-04-15, NAT, 8169×58—96.

AZULAI (Colette), El Ariana (Tunisie), 13-12-44, EFF, 8169×58—96.

BAGGIANI (Raphaël), Vernio (Italie), 10-08-23, NAT, 3513×58—83.

BAGGIANI, née CHICCHI, Vicchio (Italie), 13-11-26, NAT, 3513×58—83.

BAGGIANI (Fabio), Trans (Var), 14-01-50, EFF, 3513×58—83.

BAGGIANI (Julien), Saint-Raphaël (Var), 22-12-54, EFF, 3513×58—83.

BAJCIAR (Pavel), Kokava (Slovaquie), 01-06-24, NAT, 840×59—75.

BALDYS (Tadeusz), Golonog (Pologne), 21-01-23, NAT, 14127×58—59.

BALLATORE (Domenica), Melle (Italie), 01-07-22, NAT, 192×59—13.

BARGHINI (Cesira), Annweiler (Allemagne), 20-05-29, NAT, 7838×50—83.

BARONE (Andrea), Corvaro (Italie), 16-01-11, NAT, 5548×53—76.

BARONE, née CERASARI, Borgocollefegato (Italie), 01-11-27, NAT, 5548×53—76.

BARRA (Antoine), Brossasco (Italie), 17-12-16, NAT, 43835×38—13.

BAZZO (Jean), Cimadolmo (Italie), 18-05-26, NAT, 194×59—25.

BAZZO, née PESCADOR, Fara Vicentino (Italie), 07-05-27, NAT, 194×59—25.

BAZZO (Anita), Besançon (Doubs), 08-05-49, EFF, 194×59—25.

BAZZO (Alain), Besançon (Doubs), 12-03-51, EFF, 194×59—25.

BAZZO (Ariane), Besançon (Doubs), 05-04-54, EFF, 194×59—25.

BAZZO (Françoise), Besançon (Doubs), 21-12-57, EFF, 194×59—25.

BELLIO (Ferruccio), San Angelo del Sile (Italie), 25-01-14, NAT, 196×59—32.

BELLIO, née PAGLIARIN, Trebaseleghe (Italie), 14-03-21, NAT, 196×59—32.

BELLIO (Danielle), Castelnau-d'Auzan (Gers), 10-07-44, EFF, 196×59—32.

BELLIO (Regina), Castelnau-d'Auzan (Gers), 12-01-51, EFF, 196×59—32.

BELMONTE (Gregorio), Pulpi (Espagne), 03-09-14, NAT, 197×59—42.

BELMONTE, née DIAZ, Aguilas (Espagne), 15-10-18, NAT, 197×59—42.

BELMONTE (Jean-Pierre), Rive-de-Gier (Loire), 21-07-56, EFF, 197×59—42.

BERNARDI (Michel), Saint-Tropez (Var), 23-02-32, NAT, 5545×58—69.

BERGONZI (Antonia), Ziano (Italie), 19-09-19, NAT, 10483×58—75.

BEBNIARZ (Antoine), Mokra (Pologne), 16-01-16, NAT, 195×59—68.

BEBNIARZ, née MARGIELA, Rowitz (Allemagne), 14-01-17, NAT, 195×59—68.

BEBNIARZ (Jean-Claude), Mulhouse (Haut-Rhin), 30-01-51, EFF, 195×59—68.

BEBNIARZ (Christian), Mulhouse (Haut-Rhin), 08-02-55, EFF, 195×59—68.

KALUZNY (Monique), Kingersheim (Haut-Rhin), 24-01-18, EFF, 195×59—68.

BESSO PIANETTO (Stefanino), Bagnolo Piemonte (Italie), 26-12-24, NAT, 8913×58—05.

BESSO PIANETTO, née PRON, Bagnolo Piemonte (Italie), 30-05-30, NAT, 8913×58—05.

BESSO PIANETTO (Nadine), Sisteron (Basses-Alpes), 26-07-56, EFF, 8913×58—05.

BIRO (André), Budapest (Hongrie), 06-02-28, NAT, 12764×58—78.

BLASZKA, née WAWRZYNIAK, Marxloh (Allemagne), 18-06-05, NAT, 14826×58—62.

BOLTEN (Rolf), Hambourg (Allemagne), 01-07-08, NAT, 15029×53—57.

BRAUN (Jakob), Furstenhausen (Sarre), 06-10-06, NAT, 16226×55—57.

BRAUN, née KRONER, l'Hôpital (Moselle), 29-06-16, NAT, 12226×55—57.

BRAUN (Gerlinde), Volklingen (Sarre), 04-11-38, EFF, 16226×55—57.

BREDA (Jean), Bourg-en-Bresse (Ain), 29-09-25, NAT, 10228×56—38.

BREDA (Vittorio), Nervesa della Battaglia (Italie), 16-10-21, NAT, 4829×58—01.

BREDA, née FORNER, Pasiano (Italie), 27-04-29, NAT, 4829×58—01.

BREDA (Serge), Aix-les-Bains (Savoie), 15-06-51, EFF, 4829×58—01.

BREDA (Yves), Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie), 20-12-53, EFF, 4829×58—01.

BROUDO (Elie), Salonique (Grèce), 14-04-09, NAT, 9811×58—75.

BRUSCHI, née LORENZETTI, Castelplanio (Italie), 05-08-05, NAT, 29588×48—57.

BRZEZINSKI (Thadée), Piaski (Pologne), 28-06-12, NAT, 11600×58—60.

BRZEZINSKI, née MACKOWIAK, Herne (Allemagne), 23-02-19, NAT, 11600×58—60.

BRZOZA (Richard), Grodziec (Pologne), 24-08-23, NAT, 597×59—62.

BUZZURO (Carmelo), Guardini (Italie), 11-11-19, NAT, 11172×53—84.

BUZZURO, née VIVALDI, Fermignano (Italie), 10-02-12, NAT, 11172×53—84.

BUZZURO (Robert), le Pontet (Vaucluse), 28-09-48, EFF, 11172×53—84.

BUZZURO (René), Sorgues (Vaucluse), 03-10-49, EFF, 11172×53—84.

CAGGIA (François), Tunis (Tunisie), 19-08-23, NAT, 1630×59—96.

CANNELLA (Joseph), Tunis (Tunisie), 19-03-34, NAT, 13435×58—75.

CAPODIFERRO (Filippo), Gioia del Colle (Italie), 02-08-13, NAT, 4499×58—57.

CAPODIFERRO, née BASILE, Gioia del Colle (Italie), 09-02-22, NAT, 4499×58—57.

CAPODIFERRO (Marcel), Château-Salins (Moselle), 05-02-53, EFF, 4499×58—57.

CAPODIFERRO (Gilles), Château-Salins (Moselle), 04-02-54, EFF, 4499×58—57.

CAPOSIENA (Alfredo), San Severo (Italie), 01-09-16, NAT, 10019×58—01.

CAPOSIENA, née PALMIERI, San Severo (Italie), 26-03-22, NAT, 10019×58—01.

CAPOSIENA (Luigi), San Severo (Italie), 09-01-41, EFF, 10019×58—01.

CAPOSIENA (Nicolas), San Severo (Italie), 06-12-43, EFF, 10019×58—01.

CAPOSIENA (Mario), San Severo (Italie), 08-09-46, EFF, 10019×58—01.

CAPOSIENA (Henri), Bourg-en-Bresse (Ain), 02-10-50, EFF, 10019×58—01.

CARRAGLIA (Dallasio), Villanova Sull Arda (Italie), 07-06-12, NAT, 7793×58—26.

CARRAGLIA, née PECCHIONI, San Secondo Parmense (Italie), 07-07-15, NAT, 7793×58—26.

CARRAGLIA (Marisa), Fidenza (Italie), 06-09-38, EFF, 7793×58—26.

CASAGRANDE (Primo), Sacile (Italie), 01-01-10, NAT, 97×59—33.

CASAGRANDE, née BARBUI, Gruaro (Italie), 16-03-15, NAT, 97×59—33.

CASAGRANDE (Gilbert), Gironde (Gironde), 12-10-44, EFF, 97×59—33.

CASTEL (Joseph), Torrevelilla (Espagne), 25-06-19, NAT, 17812×53—30.

CAYUELAS (Isidro), Fuente Alamo (Espagne), 04-10-05, NAT, 1138×59—31.

CERNELA (Stephan), Filowca (Yougoslavie), 22-09-20, NAT, 11226 ×57—57.

CERNELA, née BIERNAT, Mojczy (Pologne), 05-01-21, NAT, 11226 ×57—57.

CERNELA (Irène), Metz (Moselle), 01-05-45, EFF, 11226×57—57.

CERNELA (François), Sarreguemines (Moselle), 03-02-47, EFF, 11226 ×57—57.

CERNELA (Joseph), Sarreguemines (Moselle), 28-02-48, EFF, 11226 ×57—57.

CERNELA (Thérèse), Nelling (Moselle), 24-10-50, EFF, 11226×57—57.

CERNELA (André), Nelling (Moselle), 29-11-51, EFF, 11226×57—57.

CERNELA (Albert), Sarreguemines (Moselle), 10-01-54, EFF, 11226×57 —57.

CERNELA (Antoine), Sarreguemines (Moselle), 27-07-55, EFF, 11226×57 —57.

CHROBOT (Stephan), Mlygny (Pologne), 28-03-03, NAT, 11844×58—52.

CHROBOT, née JUSZEZACK, Zelaru (Pologne), 20-10-00, NAT, 11844 ×58—52.

CIET (Fioretto), Gosaldo (Italie), 18-01-13, NAT, 15332×39—36.

CINELLI (Primo), Lumezzane (Italie), 29-01-27, NAT, 5675×58—83.

COGEN (Henri), Berchem-Sainte-Agathe (Belgique), 24-03-39, NAT, 1110×59—75.

COPPOLA, née MILAZZO, Tunis (Tunisie), 16-01-01, REI, 6712×58—13.

CORRADO (Giovanni), Valva (Italie), 01-04-09, NAT, 7113×58—84.

CORRADO, née AMATO, Senerchia (Italie), 08-01-14, NAT, 7113×58 —84.

CORRADO (Girardo), Valva (Italie), 10-08-45, EFF, 7113×58—84.

CORRADO (Antonio), Valva (Italie), 19-03-48, EFF, 7113×58—84.

CORRADO (Franca), Valva (Italie), 27-05-52, EFF, 7113×58—84.

CORRIERI (Primo), Pistoia (Italie), 25-05-03, NAT, 3233×52—31.

CORRIERI, née GALLON, Pieve di Soligo (Italie), 02-10-16, NAT, 3233 ×52—31.

CORTINOVIS (Felice), Bracca di Costa Serina (Italie), 04-08-15, NAT, 1161×55—01.

COSTA (Adolphe), la Melilla (Tunisie), 15-10-29, NAT, 1774×59—13.

CREUS (Isidro), Vilanova de Sau (Espagne), 14-01-17, NAT, 3546×56 —84.

CROCCETTA (Giuseppe), Beja (Tunisie), 04-03-21, NAT, 12222×58—75.

CROCE (Michel), Tunis (Tunisie), 11-10-31, NAT, 15278×56—96.

CUESTA (Miguel), Montefrio (Espagne), 01-05-16, NAT, 10635×52—57.

CUOCO (Lucio), Valva (Italie), 17-08-25, NAT, 7114×58—84.

CUOCO, née CORRADO, Valva (Italie), 17-06-26, NAT, 7114×58—84.

CUOCO (Anna-Maria), Valva (Italie), 02-08-19, EFF, 7114×58—84.

CUOCO (François), Malemort-du-Comtat (Vaucluse), 13-03-52, EFF, 7114×58—84.

CUOCO (Rose-Marie), Malemort-du-Comtat (Vaucluse), 28-10-54, EFF, 7114×58—84.

CUOCO (Pierrette), Carpentras (Vaucluse), 21-04-56, EFF, 7114×58 —84.

DAUMAS, née BARRA, Brossasco (Italie), 15-11-12, NAT, 2955×52 —04.

DEBAENE (Ernest), Poperinge (Belgique), 06-11-07, NAT, 9521×58 —13.

DE FENYI (Bela), Budapest (Hongrie), 30-06-27, NAT, 9663×58—95.

DE FENYI, née SUTO, Deva (Roumanie), 12-11-29, NAT, 9.663×58 —95.

DE FENYI (Catherine), Casablanca (Maroc), 16-08-58, EFF, 9663 ×58—95.

DE FRANCESCO (Joseph), Santa Catarina Jonio (Italie), 02-12-29, NAT, 9643×53—06.

DELEKTA (Antoine), Kamien (Pologne), 17-02-12, NAT, 23202×50—78.

DELEKTA, née BOCIAN, Zbiersk (Pologne), 25-05-20, NAT, 23202 ×50—78.

DELGADO (Demetrio), Casatejada (Espagne), 21-02-00, NAT, 4413 ×58—77.

D'ELIA (Francesco), Lavello (Italie), 20-03-27, NAT, 11095×58—39.

DE SOUZA (Serafin), Rio Tinto (Portugal), 25-09-00, NAT, 11480×57 —78.

DE ZORZI (Fermino), Lestizza (Italie), 30-06-18, NAT, 288×59—75.

DE ZORZI, née VEDOVATO, Mortegliano (Italie), 17-10-15, NAT, 288 ×59—75.

DE ZORZI (Marie-Antoinette), Salerne (Italie), 01-06-44, EFF, 288 ×59—75.

DE ZORZI (Eros), Lestizza (Italie), 13-02-46, EFF, 288×59—75.

DE ZORZI (Yvonne), Paramé (Ille-et-Vilaine), 24-01-50, EFF, 288 ×59—75.

DIANA (Ermano), Fontana Fredda (Italie), 10-10-15, NAT, 11275×54 —75.

DOBROVOLJEC (Stephan), Virjé (Yougoslavie), 24-12-13, NAT, 20895 ×50—98.

DIMITROV (Omourtague), Sofia (Bulgarie), 10-08-34, NAT, 8259×58 —75.

DISCEPOLI (Domenico), Santa Maria (Italie), 17-02-22, NAT, 139×59 —13.

DOMAINE (Cesar), Quarto Praetoria (Italie), 09-08-12, NAT, 7424×58 —78.

ESCOBAR (José), Lorca (Espagne), 01-01-21, NAT, 5966×58—34.

ESCOBAR, née ALCARAZ, Alicante (Espagne), 21-05-26, NAT, 5966 ×58—34.

ESCOBAR (Conchita), Aniane (Hérault), 24-10-50, EFF, 5966×58—34.

ESCOBAR (Isabelle), Montpellier (Hérault), 22-02-57, EFF, 5966×58 —34.

ESCOBAR (Juan), Argamasilla (Espagne), 25-12-12, NAT, 10846×58 —29.

FAGNI (Angelo), Pistoia (Italie), 03-08-07, NAT, 294×59—20.

FERNANDEZ (Helios), Alicante (Espagne), 29-10-38, NAT, 1503×59 —91.

FERRARA (Domenico), Corato (Italie), 08-06-24, NAT, 21088×51—38.

FICHTEL (Hans), Bruhl (Allemagne), 28-07-38, NAT, 767×59—12.

FICHTEL (Horst), Bruhl (Allemagne), 20-02-37, NAT, 768×59—12.

FOGHER (Luigi), Bardolino (Italie), 22-10-04, NAT, 15897×53—21.

FOGHER, née MENEGONI, Caprino Veronese (Italie), 18-07-14, NAT, 15897×53—21.

FOGHER (Giovanna), Verone (Italie), 11-03-47, EFF, 15897×53—21.

FREDIANI (Emilio), Capannori (Italie), 15-04-00, NAT, 13365×58—13.

FREDIANI, née DEL CARLO, Viareggio (Italie), 12-02-11, NAT, 13365 ×58—13.

FRONTCZAK (Stanislas), Majkow (Pologne), 13-08-22, NAT, 960×59 —59

GALANTI (Egidio), Urbino (Italie), 28-12-20, NAT, 367×59—78.

GALANTI, née RAVAGLIA, Urbino (Italie), 12-05-22, NAT, 367×59—78.

GALANTI (Marie-José), Vendôme (Loir-et-Cher), 23-05-49, EFF, 367 ×59—78.

GALANTI (Martine), Pavillons-sous-Bois (Seine), 07-11-51, EFF, 367 ×59—78.

GALLEGOS (Joaquin), Tarancon (Espagne), 22-06-15, NAT, 10298×58 —75.

GARABEDIAN (Victoria), Kozan (Turquie), 06-08-15, NAT, 14152×58 —83.

GAROZZO (Antoine), Marseille (Bouches-du-Rhône), 04-06-21, NAT, 1117×59—13.

GAROZZO, née PATANE, Giarre (Italie), 10-05-22, NAT, 1117×59—13.

GERMAIN (Louise), Chenove (Côte-d'Or), 20-01-89, REI, 1793×59—21.

GEROLI, née MENUSAN, Perrero (Italie), 20-05-93, NAT, 369×59—38.

GIGLIONE, née CRESCIONE, Bir-Halima (Tunisie), 27-12-14, NAT, 37337×34—13.

GIL (Luis), Madrid (Espagne), 30-08-21, NAT, 648×58—75.

GILLESSEN (Willy), Kaiserslautern (Allemagne), 20-04-40, NAT, 14.208×58—57.

GIMENEZ, née AMOROS, Novelda (Espagne), 31-03-93, NAT, 13.746 ×58—78.

GIMENEZ (Pedro), Sangonera-la-Verde (Espagne), 21-01-20, NAT, 10.357×58—11.

GIMENEZ, née NOGUERA, Alhama-de-Murcia (Espagne), 07-12-19, NAT, 10.357×58—11.

GIMENEZ (Pedro), Murcia (Espagne), 04-09-44, EFF, 10.357×58—11.

GIMENEZ (Pilar), San-Baudilio-de-Llobregat (Espagne), 09-03-48, EFF, 10.357×58—11.

GIMENO (Santiago), Maria-de-Huerva (Espagne), 26-07-25, NAT, 10.773×58—44.

GIMZIA (Vincent), Pelczyska (Pologne), 09-03-05, NAT, 10.301×58—38.

GIMZIA, née LACNA, Borowna (Pologne), 04-02-11, NAT, 10.301 ×58—38.

GIMZIA (Christian), Lyon (Rhône), 16-10-43, EFF, 10.301×58—38.

GIMZIA (Lucien), Oullins (Rhône), 23-03-50, EFF, 10.301×58—38.

GINER (Vincente), Busot, (Espagne), 29-12-94, NAT 737×59—07.

GINER, née ESPI, Torremanzanas (Espagne), 18-04-99, NAT, 737×59 —07.

GIRARDI (Ernesto), Breda-di-Piave (Italie), 18-08-04, NAT, 1.434 ×59—33.

GIRARDI, née CESCON, Breda di Piave (Italie), 27-08-11, NAT, 1434 ×59—33.

GIRARDI (Lina), Camiran (Gironde), 08-03-44, EFF, 1434×59—33.

GIRARDI (Jacques), la Reole (Gironde), 22-01-48, EFF, 1434×59—33.

GIROTTO (Giambattista), Trevise (Italie), 27-05-10, NAT, 14351×58—75.

GLEN (François), Sokolniki (Pologne), 28-04-09, NAT, 2583×51—57.

GLEN, née KOPINSKI, Rzeszyn (Pologne), 07-04-14, NAT, 2563×51—57.
GLEN (Liliane), Moyeuvre-Grande (Moselle), 21-03-52, EFF, 2563×51—57.
GLEN (Jean), Nowawies (Pologne), 19-02-36, NAT, 1781×59—57.
GRACIA (Gonzalo), Barcelone (Espagne), 13-10-39, NAT, 741×59—69.
GRANZOTTO (Cesare), Godega di Sant'Urbano (Italie), 07-01-15, NAT, 6146×57—33.
GRANZOTTO, née POLESE, Capella Maggiore (Italie), 27-01-17, NAT, 6146×57—33.
GRANZOTTO (Carlo), Godega di Sant'Urbano (Italie), 02-03-42, EFF, 6146×57—33.
GRANZOTTO (Regina), Godega di Sant'Urbano (Italie), 02-01-17, EFF, 6146×57—33.
GRINSZPAN (Rachel), Varsovie (Pologne), 15-02-23, NAT, 11739×58—75.
GRUSZEWSKI (Basile), Kamien (Pologne), 15-09-39, NAT, 11940×58—57.
GRYNSZPAN (Jonas), Kielce (Pologne), 24-03-99, NAT, 17396×53—75.
GRYNSZPAN, née KLAJMAN, Bendzin (Pologne), 23-01-09, NAT, 17396×53—75.
GRZYWACZEWSKI (Alexandre), Varsovie (Pologne), 06-11-13, NAT, 511×59—59.
GUILLEN (Jésus), Montan (Espagne), 30-10-13, NAT, 1193×59—34.
GUILLEN, née BERENGUER, Barcelone (Espagne), 01-01-19, NAT, 1193×59—34.
HAUSZKA (Gabor), Budapest (Hongrie), 21-03-00, NAT, 18789×52—93.
HERNANDEZ (Eugenio), Barcelone (Espagne), 24-12-37, NAT, 1195×59—92.
HISZCZAK (Jean), Hruszowa (Pologne), 17-12-08, NAT, 542×59—59.
HISZCZAK, née BALICKI, Zapalow (Pologne), 03-04-15, NAT, 542×59—59.
HISZCZAK (Christian), la Bassée (Nord), 01-04-36, EFF, 542×59—59.
HODOWANIEC (Filip), Molodylow (Pologne), 15-11-12, NAT, 14075×57—69.
HODOWANIEC, née SIDORSKA, Cieplice (Pologne), 07-10-15, NAT, 14075×57—69.
HODOWANIEC (Marie-Louise), Trevoux (Ain), 22-08-45, EFF, 14075×57—69.
HOFFMAN (Joseph), Molenbeek Saint-Jean (Belgique), 20-11-99, NAT, 1782×59—59.
HOFFMAN, née JACOBS, Valenciennes (Nord), 26-03-03, REI, 1782×59—59.
HREN (Alojz), Zlakova (Yougoslavie), 09-09-24, NAT, 11708×58—62.
HURTADO (Pedro), Buendia (Espagne), 18-01-12, NAT, 9819×57—48.
HURTADO, née PALOMINO, Buendia (Espagne), 12-07-17, NAT, 9819×57—48.
HURTADO (Pierre), Mende (Lozère), 03-06-50, EFF, 9819×57—48.
HURTADO (Emilio), Mende (Lozère), 19-01-55, EFF, 9819×57—48.
INIGUEZ (Daniel), Barcelone (Espagne), 17-09-00, NAT, 14666×58—34.
INIGUEZ, née SALVADOR, Cuevas de Vinroma (Espagne), 28-08-06, NAT, 14666×53—34.
JABLONSKI (Stanislas), Jablon Zamhrowizna (Pologne), 04-02-06, NAT, 548×59—58.
JABLONSKI, née KOWALEWSKI, Losewo (Pologne), 04-12-17, NAT, 548×59—58.
JABLONSKI (Eugénie), la Machine (Nièvre), 24-11-38, EFF, 548×59—58.
JABLONSKI (Bernard), la Machine (Nièvre), 05-05-51, EFF, 548×59—58.
JAEN (José), Aranjuez (Espagne), 01-07-17, NAT, 12367×58—75.
JAUCH (Oswald), Emmendingen (Allemagne), 23-05-28, NAT, 13779×58—64.
JEDRZEJOWSKI (Joseph), Sobow (Pologne), 31-07-04, NAT, 21103×51—59.
JEDRZEJOWSKI, née MAZIARZ, Wola Chorzelowska (Pologne), 14-10-17, NAT, 21103×51—59.
JEDRZEJOWSKI (Monique), Cappelle-en-Pévèle (Nord), 10-07-38, EFF, 21103×51—59.
JEDRZEJOWSKI (Jean-Pierre), Cappelle-en-Pévèle (Nord), 21-09-39, EFF, 21103×51—59.
JEDRZEJOWSKI (André), Cappelle-en-Pévèle (Nord), 10-11-41, EFF, 21103×51—59.
JEDRZEJOWSKI (Paulette), Cappelle-en-Pévèle (Nord), 15-04-43, EFF, 21103×51—59.
JEDRZEJOWSKI (Léocadie), Cappelle-en-Pévèle (Nord), 22-04-46, EFF, 21103×51—59.
JEDRZEJOWSKI (Wieslawa), Cappelle-en-Pévèle (Nord), 21-12-47, EFF, 21103×51—59.
JOLLES (Heinrich), Shitomir (Russie), 20-02-05, NAT, 14355×58—42.
JOLLES, née SNOCHOWSKA, Winnitza (Russie), 28-06-21, NAT, 14355×58—42.
JOLLES (Alexandre), Munich (Allemagne), 09-02-47, EFF, 14355×58—42.
JOLLES (Joseph), Kamienobrod (Pologne), 05-10-03, NAT, 2331×52—42.
JOLLES, née ROSENFELD, Lwow (Pologne), 22-07-09, NAT, 2331×52—42.
JOLLES (Romuald), Lwow (Pologne), 20-04-46, EFF, 2331×52—42.
JOLLES (Renata), Lwow (Pologne), 30-01-38, NAT, 391×59—69.
JOLY (Firmin), Arnaz (Italie), 10-06-20, NAT, 19839×50—75.
KAPUT (Louis), Szamotuly (Pologne), 23-07-97, NAT, 14668×58—62.
KAPUT, née SLOTALA, Castrop (Pologne), 23-09-03, NAT, 14668×58—62.
KEEL, née LEGUAY, Outreau (Pas-de-Calais), 20-09-00, REI, 11239×58—62.
KELLER (Joseph), Stuttgart (Allemagne), 15-04-02, NAT, 6722×58—99.
KELLER, née SCHOETTLER, Neunkirchen (Sarre), 12-07-96, NAT, 6722×58—99.
KESDERIAN (Yervant), Constantinople (Turquie), 06-01-22, NAT, 551×59—78.
KESDERIAN, née BARRALO, Matallana de Torio (Espagne), 27-04-27, NAT, 551×59—78.
KESDERIAN (Patricia), Argenteuil (Seine-et-Oise), 03-08-54, EFF, 551×59—78.
KLEMENIUK (Paul), Berchady (Ukraine), 02-07-00, NAT, 38533×45—24.
KLEMENIUK (Olga), Verteillac (Dordogne), 11-08-43, EFF, 38533×45—24.
KOCZOROWSKI, née SZYMKOWIAK, Herne (Allemagne), 11-11-11, NAT, 34212×36—59.
KOCZOROWSKI (Annie), Escaudain (Nord), 05-03-47, EFF 34212×36—59.
KOLAR (Frédéric), Zabukovitz (Yougoslavie), 10-07-27, NAT, 14416×58—67.
KORCZEWSKI (Antoni), Azarow (Pologne), 29-02-16, NAT, 14953×58—36.
KORCZEWSKI, née PATER, Piarck Wielki (Pologne), 23-06-19, NAT, 14953×58—36.
KORCZEWSKI (Czeslaw), Loches (Indre-et-Loire), 28-12-46, EFF, 14953×58—36.
KORCZEWSKI (Lucien), Châteauroux (Indre), 15-08-48, EFF, 14953×58—36.
KOTWAS (Wladyslaw), Kazimierow (Pologne), 08-02-24, NAT, 10304×55—75.
KOWALCZUK (Julien), Zwolczna (Ukraine), 03-07-28, NAT, 9884×5403.
KOZINE, née VENUTI, Peterhoff (Russie), 02-08-04, NAT, 8040×49—75.
KRECK (Oswald), Giarmata (Roumanie), 14-03-25, NAT, 15550×52—62.
KREMAMLIS (Georges), Salonique (Grèce), 01-01-23, NAT, 4649×58—57.
KREMAMLIS, née HASLINGER, Nikolsburg (Tchécoslovaquie), 15-03-24, NAT, 4649×58—57.
KREMAMLIS (Lydia), Vienne (Autriche), 11-05-47, EFF, 4649×58—57.
KREMAMLIS (Hélène), Morhange (Moselle), 14-01-50, EFF, 4649×58—57.
KREMAMLIS (Béatrice), Crehange (Moselle), 19-09-54, EFF, 4649×58—57.
KUBICA (Zdenek), Rychwald (Tchécoslovaquie), 28-03-25, NAT, 1243×59—58.
KUBICA, née WROBEL, Strzmieszyce Wielkie (Pologne), 07-01-22, NAT, 1243×59—58.
KUBICA (Patrice), la Machine (Nièvre), 02-12-50, EFF, 1243×59—58.
KUBICA (Christian), la Machine (Nièvre), 21-11-32, EFF, 1243×59—58.
KUBICA (Corinne), la Machine (Nièvre), 27-07-56, EFF, 1243×59—58.
KUCHARSKI, née NAGLIK, Duisburg-Rhurort (Allemagne), 29-01-14, NAT, 376×59—59.
KUPKE (Heinz), Chwarzau (Allemagne), 31-08-26, NAT, 14159×58—55.
KURAKOWSKI, née FISZER, Wymyslow (Pologne), 24-04-03, NAT, 377×59—57.
KURAKOWSKI (Kazimira), Marange-Silvange (Moselle), 01-03-39, EFF, 377×59—57.
KURAKOWSKI (Jeanne), Marange-Silvange (Moselle), 20-06-40, EFF, 377×59—57.
KURAKOWSKI (Henri), Marange-Silvange (Moselle), 26-06-42, EFF, 377×59—57.
KURAKOWSKI (Stanislas), Marange-Silvange (Moselle), 17-10-43, EFF, 377×59—57.
KURCZEWSKI (Casimir), Kielczyn Hauland (Pologne), 02-03-04, NAT, 969×59—59.

KURCZEWSKI, née STYS, Bochum (Allemagne), 01-05-12, NAT, 969×59—59.

KUROPATWA (Simon), Siedlce (Pologne), 15-12-13, NAT, 2534×58—75.

KUROPATWA, née FELCZER, Szczakowa (Pologne), 27-11-26, NAT, 2534×58—75.

LASIERRA (Antonia), Naval (Espagne); 12-08-33, NAT, 8033×55—81.

LATORRE (Juan), Seros (Espagne), 17-06-13, NAT, 7820×58—66.

LAVRIC, née HUDARIN, Loki (Yougoslavie), 28-04-02, NAT, 14388×55—57.

LAZARENO (Angel), Ciempozuelos (Espagne), 06-07-09, NAT, 1783×59—87.

LEMOS (Jean), Paredes de Beira (Portugal), 22-03-10, NAT, 1241×59—32.

LEWITANUS (Henri), Lodz (Pologne), 15-09-15, NAT, 395×59—75.

LEWITANUS, née NACHEMOWICZ, Lodz (Pologne), 18-10-21, NAT, 395×59—75.

LORCA (Liberto), Barcelone (Espagne), 25-08-38, NAT, 616×59—11.

LORENZON (Giuseppe), Vittorio Venetto (Italie), 11-08-22, NAT, 1401×59—17.

LORENZON, née MARIN, Capella Maggiore (Italie), 24-10-22, NAT, 1401×59—17.

LORENZON (Christian), Cocumont (Lot-et-Garonne), 16-11-46, EFF, 1401×59—17.

LORENZON (Jean-Paul), Cocumont (Lot-et-Garonne), 02-05-50, EFF, 1401×59—17.

LUCI (Angele), Albacete (Espagne), 03-04-10, NAT, 1019×59—69.

MACOLINO (Vitangelo), Solopaca (Italie), 02-01-24, NAT, 11030×58—76.

MAGRI (Gaëtano), Bizerte (Tunisie), 14-03-08, NAT, 7377×58—95.

MAGRI, née BARTOLOTTA, Tunis (Tunisie), 09-07-12, NAT, 7377×58—95.

MAGRI (Rose-Marie), Casablanca (Maroc), 12-08-43, EFF, 7377×58—95.

MAGRI (Georges), Casablanca (Maroc), 14-05-45, EFF, 7377×58—95.

MANAS (Juan), Péage-de-Roussillon (Isère), 25-12-26, NAT, 5914×58—38.

MANGEL, née SKORUPKA, Stanislawow (Pologne), 10-07-96, NAT, 12244×47—75.

MANIGOFF (Diran), Rodosto (Turquie), 16-06-10, NAT, 12065×54—75.

MARTI (Ramon), Almasora (Espagne), 14-01-06, NAT, 14364×58—81.

MARTIN (Luis), Don Benito (Espagne), 27-04-14, NAT, 13077×58—78.

MARTIN, née SENO, Ponso (Italie), 09-06-21, NAT, 13077×58—78.

MARTIN (Albert), Houlan (Seine-et-Oise), 30-08-14, EFF, 13077×58—78.

MARTIN (Claudine), Maulette (Seine-et-Oise), 18-03-47, EFF, 13077×58—78.

MARTINEZ, née ROS, Tallante (Espagne), 30-01-96, NAT, 1412×59—92.

MARTINEZ (Francisco), Pueblo Nuevo (Espagne), 12-08-13, NAT, 13160×57—78.

MARTINEZ, née GONZALEZ, Lyon (Rhône), 23-02-21, NAT, 13160×57—78.

MARTINEZ (Pedro), Madrid (Espagne), 12-09-21, NAT, 1245×59—91.

MASCARILLA (Ramon), Granadella (Espagne), 18-01-15, NAT, 7529×58—71.

MASCHIO (Sergio), Ilirska Bistrica (Yougoslavie), 02-10-39, NAT, 14090×58—05.

MELIK MOUCHKAMBARIAN (Vahan), Tabriz (Iran), 17-06-10, NAT, 8855×54—84.

MENEGHIN (Gino), Azzano Decimo (Italie), 23-01-20, NAT, 1251×59—91.

MENEGHIN, née ANDREAZZA, Quero (Italie), 19-01-20, NAT, 1251×59—91.

MENEGHIN (Carlo), Milan (Italie), 03-05-41, EFF, 1251×59—91.

MENEGHIN (Lydia), Alger (Algérie), 18-11-18, EFF, 1251×59—91.

MENEGHIN (Gilles), Alger (Algérie), 29-09-53, EFF, 1251×59—91.

MENEGHIN (Danila), Alger (Algérie), 22-04-55, EFF, 1251×59—91.

MENZ (Siegfried), Seidorf (Allemagne), 02-02-30, NAT, 1252×59—91.

MESSIKA (Meyer), Bizerte (Tunisie), 05-08-19, NAT, 13319×58—96.

MESSIKA, née HAIK, Tunis (Tunisie), 08-05-20, NAT, 13319×58—96.

MESSIKA (Marlène), Bizerte (Tunisie), 24-07-44, EFF 13319×58—96.

MESSIKA (Claudine), Bizerte (Tunisie), 24-12-45, EFF 13319×58—96.

MESSIKA (André), Bizerte (Tunisie), 27-03-49, EFF, 13319×58—96.

MESZAROS (Istvan), Felsopaty Vas (Hongrie), 27-07-26, NAT 14091×58—75.

MICHALSKI (Léonard), Wawrowa (Pologne), 08-09-01, NAT, 401×59—21.

MICHALSKI, née MLODZIEJEWSKA, Mosciski (Pologne), 03-09-04, NAT, 401×59—21.

MIGLIONICO (Léonardo), Vico del Gargano (Italie), 06-06-20, NAT, 11568×58—83.

MILESI (Olga), Bossancourt (Aube), 03-10-25, NAT, 8978×58—70.

MINGHELLI (Augusto), Guiglia (Italie), 13-07-12, NAT, 15672×51—38.

MINGHELLI, née CACCAMO, Enna (Italie), 05-08-23, NAT, 15672×51—38.

MINGHELLI (Roger), Grenoble (Isère), 30-11-45, EFF, 15672×51—38.

MOCZYGEBA (Stanislas), Jozefow (Pologne), 19-12-09, NAT, 779×59—69.

MOCZYGEBA, née PALUCH, Przedmosc (Pologne), 11-02-13, NAT, 779 59—69.

MOCZYGEBA (Bernard), Amplepuis (Rhône), 21-04-47, EFF, 779×59—69.

MOCZYGEBA (Jean-Pierre), Amplepuis (Rhône), 23-08-48, EFF, 779×59—69.

MOCZYGEBA (Jeannine), Amplepuis (Rhône), 19-01-55, EFF, 779×59—69.

MOCZYGEBA (Paul), Amplepuis (Rhône), 17-08-58, EFF, 779×59—69.

MONZER (Ferdinand), Budislavice (Tchécoslovaquie), 12-07-98, NAT, 12776×58—75

MONZO (Vincent), Pinoso (Espagne), 12-05-15, NAT, 24229×37—91.

MONZO, née GRACIA, Pinoso (Espagne), 02-04-23, NAT, 24229×37—91.

MONZO (Maria), Pinoso (Espagne), 05-02-46, EFF, 24229×37—91.

MONZO (Robert), Hussein Dey (Alger), 17-11-52, EFF, 24229×37—91.

MORMONE (Luigi), Naples (Italie), 02-01-24, NAT, 14436×58—75.

NAHMANI (Michel), Marrakech (Maroc), 15-12-24, NAT, 5694×57—75.

NATTA, née DESTEFFANIS, Nice (Alpes-Maritimes), 13-06-90, REI, 1455×59—06.

NAVILLOD (Prosper), Verrayes (Italie), 17-07-22, NAT, 25596×46—74.

NAVILLOD, née LILLAZ, Verrayes (Italie), 13-12-21, NAT, 25596×46—74.

NEBEL (François), Genève (Suisse), 23-07-94, NAT, 30906×37—68.

NEBEL, née ESCLANGON, Mirabeau (Basses-Alpes), 20-12-99, REI, 30906×37—68.

NOVALLAS (Roman), Lorbes (Espagne), 06-05-06, NAT, 792×59—64.

NOVIK (Constantin), Rovno (Pologne), 06-03-24, NAT, 1322×59—91.

NOWACZYK (Thomas), Bottrop (Allemagne), 23-12-11, NAT, 32121×48—62.

NOWACZYK, née SKORY, Grunfeld (Allemagne), 03-10-14, NAT, 32121×18—62.

OBRENOVITCH (Jelica), Belgrade (Yougoslavie), 01-07-19, NAT, 13097×58—75.

OCHLIK (Stanislas), Piwonice (Pologne), 04-12-23, NAT, 810×56—57.

OKON (Stanislas), Puszcza Solska (Pologne), 03-01-09, NAT, 682×59—31.

OKON, née BLACHA, Dombrowica (Pologne), 10-03-09, NAT, 682×59—31.

OPRYCH (Edouard), Michalkowice (Tchécoslovaquie), 28-11-10, NAT, 437×59—62.

OPRYCH, née MIKA, Bottrop (Allemagne), 01-04-14, NAT, 437×59—62.

OPRYCH (Nadine), Houdain (Pas-de-Calais), 22-01-51, EFF, 437×59—62.

OPTOLOWICZ (Mieczyslaw), Varsovie (Pologne), 30-05-19, NAT, 10262×53—52.

OPTOLOWICZ, née MUSIAL, Nowe Miasto (Pologne), 29-07-25, NAT, 10262×53—52.

OPTOLOWICZ (Irena), Creteil (Seine), 09-06-48, EFF, 10262×53—52.

OPTOLOWICZ (Ewa), Maisons-Alfort (Seine), 09-08-49, EFF, 10262×53—52.

OPTOLOWICZ (Justyna), Créteil (Seine), 22-08-50, EFF, 10262×53—52.

OPTOLOWICZ (Barbara), Paris (16e), 19-03-53, EFF, 10262×53—52.

ORIOLA (José), Rafelguaraf (Espagne), 01-12-12, NAT, 11065×54—75.

ORIOLA, née BOTIN, Malaga (Espagne), 12-03-19, NAT, 11065×54—75.

ORIOLA (Maria), Paris (15e), 07-09-50, EFF, 11065×54—75.

ORIOLA (Elena), Paris (15e), 10-03-56, EFF, 11065×54—75.

ORLANDI (Joseph), Alina (Italie), 24-11-21, NAT, 438×59—75.

ORTEGA (José), Novelda (Espagne), 11-12-36, NAT, 1415×59—92.

ORTI (Manuel), Morella (Espagne), 19-02-04, NAT, 6239×57—26.

ORTI, née ADELL, Morella (Espagne), 07-02-09, NAT, 6239×57—26.

ORTI (Thomas), Gilhac-et-Bruzac (Ardèche), 27-10-41, EFF, 6239×57—26.

ORTIZ (José), Astillero (Espagne), 27-10-07, NAT, 12529×58—75.

ORTIZ, née MARTIARENA, Saint-Sébastien (Espagne), 19-04-24, NAT, 12529×58—75.

ORTIZ (Marie), Paris (10e), 21-11-50, EFF, 12529×58—75.

ORTIZ (Fernando), Aubervilliers (Seine), 23-07-52, EFF, 12529×58—75.

ORTIZ (José), Saint-Denis (Seine), 30-03-54, EFF, 12529×58—75.

ORTIZ (Pierre), Iguallada (Espagne), 07-03-37, NAT, 1781×59—75.

PAGAN (Francisco), Librilla (Espagne), 19-04-37, NAT, 297×59—34.

PAGANO (Célestino), Lizzano (Italie), 25-01-22, NAT, 1161×59—09.
PAGANO, née VEDOVATO, Prata di Pordenone (Italie), 05-07-28, NAT, 1161×59—09.
PAGANO (Antoine), Arezzo (Italie), 17-01-48, EFF, 1161×59—09.
PAGANO (Marie-Jeanne), Cabanac-Villagrains (Gironde), 20-08-50, EFF, 1161×59—09.
PAGANO (Annie), Bordeaux (Gironde), 03-06-52, EFF, 1161×59—09.
PAGANO (Jean-Pierre), Castillon (Ariège), 04-08-53, EFF, 1161×59—09.
PAGANO (Mireille), Castillon (Ariège), 16-11-55, EFF, 1161×59—09.
PAGNONCELLI (Guido), San Gervasio d'Adda (Italie), 10-06-02, NAT, 11769×58—81.
PAGNONCELLI, née ANTONINI, San Gervasio d'Adda (Italie), 03-04-06, NAT, 11769×58—81.
PALUMBO (Onofrio), Grotte (Italie), 04-10-27, NAT, 6662×58—57.
PALUMBO, née PARRINELLO, Grotte (Italie), 20-02-35, NAT, 6662×58—57.
PALUMBO (Antoine), Marange Silvange (Moselle), 05-06-57, EFF, 6662×58—57.
PELOSI (Mario), Panicale (Italie), 20-12-15, NAT, 6365×52—13.
PEREZ (José), Santander (Espagne), 21-01-26, NAT, 11699×58—75.
PEREZ, née CAVALLO, Paris (20e), 01-09-28, NAT, 11699×58—75.
PESSO (Jacques), Marrakech (Maroc), 26-07-19, NAT, 4083×52—75.
PESSO, née LASRY, Casablanca (Maroc), en juillet 1926, NAT, 4083×52—75.
PESSO (Georgette), Casablanca (Maroc), 28-12-47, EFF, 4083×52—75.
PESSO (Solange), Casablanca (Maroc), 15-12-49, EFF, 4083×52—75.
PESSO (Suzy), Paris (12e), 21-06-51, EFF, 4083×52—75.
PESSO (André), Paris (12e), 16-07-52, EFF, 4083×52—75.
PESSO (Danielle), Paris (12e), 02-10-55, EFF, 4083×52—75.
PETRAS (Georges), Vysne Nemecke (Tchécoslovaquie), 15-08-12, NAT, 8026×49—45.
PETRILLO (Giacomino), Tunis (Tunisie), 09-01-21, NAT, 3680×58—90.
PETRILLO, née SESTA, Tunis (Tunisie), 16-05-22, NAT, 3680×58—90.
PETTIGIANI (Giuseppina), Pinerolo (Italie), 17-04-40, NAT, 12899×58—69.
PIATKA (Jean), Saska Dominikalna (Pologne), 03-08-04, NAT, 14856×58—57.
PIATKA, née JAKUBOWICZ, Zaleska Wola (Pologne), 03-01-18, NAT, 14856×58—57.
PICHETA, née STOJEWSKA, Minoga (Pologne), 28-01-15, NAT, 1465×59—62.
PICHETA (Liliane), Loos-en-Gohelle (Pas-de-Calais), 07-12-43, EFF, 1465×59—62.
PILLON (Paolo), Motta di Livenza (Italie), 14-03-39, NAT, 14635×58—31.
PINERO (Gregorio), Aguilac (Espagne), 18-06-28, NAT, 11166×58—42.
PIOVESAN (Guido), Noventa di Piave (Italie), 19-07-22, NAT, 2605×58—01.
PIOVESAN, née CANTON, Jesolo (Italie), 07-02-25, NAT, 2605×58—01.
PIOVESAN (Giovanni), Noventa di Piave (Italie), 29-01-19, EFF, 2605×58—01.
PIOVESAN (Ginette), Saint-Sorlin (Ain), 15-11-54, EFF, 2605×58—01.
PIZZAROTTI (Leandro), Parme (Italie), 04-10-23, NAT, 6636×58—13.
PLANA (Vicente), Guadalest (Espagne), 15-06-16, NAT, 15228×55—91.
PLANA, née FERRANDIS, Guadalest (Espagne), 18-02-19, NAT, 15228×55—91.
PLANA (Gérard), la Livinière (Hérault), 11-03-47, EFF, 15228×55—91.
PLANA (Philippe), Blida (Algérie), 05-08-53, EFF, 15228×55—91.
PODSIADLO (Ignace), Grobla (Pologne), 18-01-01, NAT, 808×59—54.
PODSIADLO, née DANKOW, Zadnieszowka (Pologne), 06-06-02, NAT, 808×59—54.
POMA (Alessandro), Zogno (Italie), 03-08-21, NAT, 15786×50—09.
PONIECKI (Joseph), Annen (Allemagne), 14-02-08, NAT, 309×59—59.
PONIECKI, née KUKIELKA, Okragle (Pologne), 08-06-18, NAT, 309×59—59.
PRADLER (Paul), Graase (Silésie), 31-08-11, NAT, 3044×55—57.
PRENDES (Ramiro), Perlora (Espagne), 08-02-10, NAT, 1471×59—71.
PRENDES, née SISTAC, Binefar (Espagne), 19-03-17, NAT, 1471×59—71.
PRENDES (Albert), Mâcon (Saône-et-Loire), 29-06-43, EFF, 1471×59—71.
PRENDES (Michel), Mâcon (Saône-et-Loire), 20-09-45, EFF, 1471×59—71.
PRENDES (Ramiro), Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire), 04-08-48, EFF, 1471×59—71.
PRENDES (Aimée), Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire), 27-05-50, EFF, 1471×59—71.
PRENDES (Marie), Saint-Rémy (Saône-et-Loire), 27-02-54, EFF, 1471×59—71.
PROVINI (René), Zurich (Suisse), 01-04-30, NAT, 1472×59—91.
PUJOL (Jean), Vilanova de la Muga (Espagne), 04-01-19, NAT, 638×59—66.
RADACZYNSKI (François), Plaucza Wielka (Pologne), 22-11-18, NAT, 7730×58—57.
RADACZYNSKI, née ZNAK, Bortiatyn (Pologne), 09-11-22, NAT, 7730×58—57.
RADACZYNSKI (Stanislas), Munich (Allemagne), 30-08-46, EFF, 7730×58—57.
RADACZYNSKI (Irène), Château-Salins (Moselle), 31-01-49, EFF, 7730×58—57.
RAGNOLI (Césare), Bedizzole (Italie), 06-07-10, NAT, 8630×58—05.
RAGNOLI, née BOLDRINI, Manerba del Garda (Italie), 09-05-19, NAT, 8630×58—05.
RAGNOLI (Clelia), Brescia (Italie), 13-02-47, EFF, 8630×58—05.
RAGNOLI (Armand), Gap (Hautes-Alpes), 14-01-49, EFF, 8630×58—05.
RAGNOLI (Maryse), Gap (Hautes-Alpes), 19-11-56, EFF, 8630×58—05.
RATAYCZAK (Joseph), Marl (Allemagne), 28-01-15, NAT, 816×59—62.
RATAYCZAK, née MASLAK, Skalmierczyce (Pologne), 15-02-21, NAT, 816×59—62.
RATAYCZAK (Annie), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 08-01-49, EFF, 816×59—62.
RATAYCZAK (Marylène), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 07-10-55, EFF, 816×59—62.
REJOWSKI (Stanislas), Biedrzychow (Pologne), 13-11-25, NAT, 817×59—80.
REJOWSKI, née SKODYN, Zopagne (Pologne), 14-01-30, NAT, 817×59—80.
REJOWSKI (Janine), Ham (Somme), 29-09-51, EFF, 817×59—80.
REJOWSKI (Jean-François), Roye (Somme), 25-09-52, EFF, 817×59—80.
REJOWSKI (Françoise), Languevoisin (Somme), 13-09-55, EFF, 817×59—80.
REMONDAZ (Umberto), La Salle (Italie), 12-01-28, NAT, 8129×58—73.
REMONDAZ, née BERTONI, Ferno (Italie), 10-11-18, NAT, 8129×58—73.
REMTOULA (Abdoulhoussen), Marovoay (Madagascar), 03-01-36, NAT, 9836×55—98.
RICCI, née BRUNI, Massa Marittima (Italie), 17-04-11, NAT, 1475×59—13.
RINGBAUER (Otto), Tata (Hongrie), 07-11-24, NAT, 6393×52—75.
ROBLES (José), Calasparra (Espagne), 07-08-11, NAT, 11290×58—11.
ROMEO (Clara), Ranlazzo (Italie), 03-10-32, NAT, 11573×58—75.
ROMITI (Giulio), Gênes (Italie), 18-10-38, NAT, 317×59—13.
ROZANSKI (Eugène), Gabrielow (Pologne), 18-03-23, NAT, 7157×58—57.
ROZANSKI, née HRYNKIEWICZ, Stryszawa (Pologne), 03-08-26, NAT, 7157×58—57.
ROZANSKI (André), Ottange (Moselle), 28-04-51, EFF, 7157×58—57.
RUSSO (Alberto), Casablanca (Maroc), 12-10-19, NAT, 1181×59—13.
RUSSO, née ARENA, Enfidaville (Tunisie), 03-04-26, NAT, 1181×59—13.
SAADA (Chamaoun), Bizerte (Tunisie), 12-11-23, NAT, 1588×59—96.
SAADA, née MAATOUK, Bizerte (Tunisie), 26-02-35, NAT, 1588×59—96.
SAADA (Tamar), Bizerte (Tunisie), 25-11-54, EFF, 1588×59—96.
SAADA (Maurice), Bizerte (Tunisie), 23-09-57, EFF, 1588×59—96.
SABAN (David), la Goulette (Tunisie), 14-11-19, NAT, 10326×58—98.
SALM (Robert), Mulhouse (Haut-Rhin), 12-11-14, NAT, 14776×58—57.
SANFILIPPO (Calogero), Serradifalco (Italie), 20-01-26, NAT, 17622×50—06.
SANTAMARIA (Giovanni), Pontecorvo (Italie), 22-09-28, NAT, 10076×58—92.
SANTAMARIA, née DI ROLLO, Pontecorvo (Italie), 23-12-27, NAT, 10076×58—92.
SANTAMARIA (Angelo), Chanzy (Oran), 09-08-53, EFF, 10076×58—92.
SANTAMARIA (Cosmo), Chanzy (Oran), 02-04-55, EFF, 10076×58—92.
SANZ (Antolino), Lerida (Espagne), 07-09-16, NAT, 8416×56—26.
SARTIRANA (Giuseppina), Gessate (Italie), 30-10-03, NAT, 568×59—52.
SCIANGULA (Mario), Ravanusa (Italie), 22-05-29, NAT, 8792×58—42.
SCIANGULA, née SAVARINO, Ravanusa (Italie), 21-11-33, NAT, 8792×58—42.
SCIANGULA (Stefano), Saint-Etienne (Loire), 08-08-52, EFF, 8792×58—42.
SCIANGULA (Vincent), Saint-Etienne (Loire), 28-11-53, EFF, 8792×58—42.
SCIARINI (Natale), Travedona (Italie), 16-08-11, NAT, 13335×58—57.
SCURTI (Félix), Tunis (Tunisie), 26-09-30, NAT, 12021×58—96.
SCURTI, née CORSO, Trapani (Italie), 06-07-28, NAT, 12021×58—96.

SERAG (Simon), Mateur (Tunisie), 16-05-09, NAT, 32039×31—75.
SERAG, née SONNINO, Tunis (Tunisie), 16-03-33, NAT, 32039×31—75.
SERAG (Sylvain), Ferryville (Tunisie), 09-08-40, EFF, 32039×31—75.
SERAG (Madeleine), Paris (3e), 10-03-54, EFF, 32039×31—75.
SERAG (Nadine), Paris (3e), 13-12-55, EFF, 32039×31—75.
SERAG (Denis), Paris (3e), 02-07-58, EFF, 32039×31—75.
SGNAOLIN (Carlo), Fossalta di Piave (Italie), 02-10-08, NAT, 14511×58—31.
SGNAOLIN, née ZAMUNER, Musile di Piave (Italie), 24-02-15, NAT, 14511×58—31.
SHARMAN, née PADIOLEAU, Ansauvilliers (Oise), 26-05-09, REI, 6606×58—99.
SIGL (Erwin), Dvimstein (Allemagne), 02-06-26, NAT, 14860×58—32.
SIKORZYNSKYJ (Basile), Woszczance (Pologne), 20-11-06, NAT, 575×59—75.
SIKORZYNSKYJ, née PRACON, Wulka Lamana (Pologne), 01-03-04, NAT, 575×59—75.
SILVAGNI (Bruno), Lugo (Italie), 05-06-24, NAT, 1482×59—41.
SIRI (Angelo), Sassello (Italie), 04-08-26, NAT, 5115×58—05.
SIVOLI (Raymond), Paris (11e), 19-03-25, NAT, 13561×54—75.
SLOMA (Jean), Gelsenkirchen (Allemagne), 05-02-03, NAT, 13490×58—59.
SLOMA, née PAWLAK, Gelsenkirchen (Allemagne), 29-11-10, NAT, 13490×58—59.
SMADJA (Youda), Bizerte (Tunisie), 27-06-15, NAT, 1264×58—78.
SOLA (Anne-Marie), Mongat (Espagne), 10-06-40, NAT, 126×59—31.
STACHOWICZ (Czeslaw), Sulmierzyce (Pologne), 29-06-20, NAT, 1485×59—60.
STRINGHETTA (Italo), San Dona di Piave (Italie), 05-10-25, NAT, 2846×58—57.
STROZYK (Jean), Recklinghausen (Allemagne), 19-09-15, NAT, 14868×58—59.
STROZYK, née DOMINCZAK, Wieszczyczynie (Pologne), 08-02-22, NAT, 14868×58—59.
SZANIAWSKI (Georges), Varsovie (Pologne), 24-01-31, NAT, 8720×56—75.
SZCZEPANIAK (Romuald), Plusy (Pologne), 30-12-25, NAT, 14709×58—75.
SZYDLOWSKI (Kazimiers), Borek (Pologne), 05-03-15, NAT, 938×59—02.
TAIBI (Antonio), Favara (Italie), 28-07-24, NAT, 9461×58—57.
TAIBI, née CANTELLE, Freyming (Moselle), 10-10-30, NAT, 9461×58—57.
TAMARIT (Nadal), Ventas de Valbona (Espagne), 22-12-18, NAT, 1792×59—30.
TARGETTI (César), Livourne (Italie), 21-12-36, NAT, 171×59—20.
TIEDGE (Gunnar), Onsala (Suède), 14-03-26, NAT, 13029×52—68.
TESSARO (Adone), Pieve Tessino (Italie), 04-11-12, NAT, 7451×53—88.
TIGRINATE (Antoine), Laureana di Borrello (Italie), 30-08-22, NAT, 13493×58—13.
TIGRINATE (Claude), Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 21-11-46, EFF, 13493×58—13.
TIRABOSCHI (Constant), Beon (Ain), 15-08-94, NAT, 31612×27—71.
TIRABOSCHI, née MOGENIER, La Roche-sur-Foron (Haute-Savoie), 28-11-88, REI, 31612×27—71.
TOMAS (Balthazar), Castell de Castells (Espagne), 07-01-03, NAT, 4144×49—11.
TOMAS, née GILABERT, Alicante (Espagne), 05-07-09, NAT, 4144×49—11.
TOMASELLA (Narcisse), Sacile (Italie), 04-10-19, NAT, 2852×58—57.
TOMASELLA, née MARTINUZZO, Sacile (Italie), 26-08-26, NAT, 2852×58—57.
TOMASELLA (Joseph), Crehange (Moselle), 26-02-52, EFF, 2852×58—57.
TOMASELLA (Nadia), Crehange (Moselle), 27-06-53, EFF, 2852×58—57.
TORRECILLAS (Angel), Uleila del Campo (Espagne), 12-12-17, NAT, 7798×57—81.
TORRECILLAS, née ANTON, Madrid (Espagne), 27-04-27, NAT, 7798×57—81.
TORRECILLAS (Lisette), Carmaux (Tarn), 08-06-48, EFF, 7798×57—81.
TORRECILLAS (Pepito), Carmaux (Tarn), 26-06-51, EFF, 7798×57—81.
TOSCANO (Jean), Bizerte (Tunisie), 06-03-34, NAT, 13884×58—75.
TOUNEFF (Lubomir), Letnitza (Bulgarie), 18-01-15, NAT, 6822×58—38.
TROMBINI (Luigi), Prestine (Italie), 18-11-21, NAT, 7340×53—35.
TRUSCELLO (Antonio), Novara Sicilia (Italie), 05-02-16, NAT, 17143×51—57.
TRUSCELLO, née IPPOLITO, Novara Sicilia (Italie), 06-01-27, NAT, 17143×54—57.
TRUSCELLO (Franco), Moyeuvre-Grande (Moselle), 03-09-51, EFF, 17143×54—57.
TRUSCELLO (Serge), Moyeuvre-Grande (Moselle), 31-10-53, EFF, 17143×54—57.
TRUSCELLO (Pierrot), Moyeuvre-Grande (Moselle), 11-12-58, EFF, 17143×54—57.
UDKE (Alexandre), Lipno (Pologne), 18-12-19, NAT, 9774×51—67.
VAN BUTSEL (Georges), Etichove (Belgique), 09-02-99, NAT, 35461×45—27.
VAN BUTSEL, née CALLENS, Zonnebeke (Belgique), 24-04-93, NAT, 35461×45—27.
VANDERVOORT, née GOUET, les Mureaux (Seine-et-Oise), 28-09-96, REI, 1491×59—78.
VENTURA (Juan), San Pedro de Riudevitlles (Espagne), 02-12-17, NAT, 7731×53—61.
VERA (José), La Union (Espagne), 03-05-10, NAT, 5143×56—30.
VERA, née BUENO, Armenteros (Espagne), 17-04-11, NAT, 5143×56—30.
VERA (Antonia), Armenteros (Espagne), 11-01-41, EFF, 5143×56—30.
VIKTORIN (Joseph), Uhersky Brode (Tchécoslovaquie), 11-04-25, NAT, 11214×58—25.
VIOLETTI (Maria), San Agata Feltria (Italie), 08-12-15, NAT, 1493×59—54.
VIOLETTI, née GONELLA, San Michel Extra (Italie), 07-05-19, NAT, 1493×59—54.
VIOLETTI (Jean), Piennes (Meurthe-et-Moselle), 16-10-39, EFF, 1493×59—54.
VIOLETTI (Claude), Piennes (Meurthe-et-Moselle), 16-12-43, EFF, 1493×59—54.
VIOLETTI (Ugo), Piennes (Meurthe-et-Moselle), 01-05-45, EFF, 1493×59—54.
VIOLETTI (Maurice), Piennes (Meurthe-et-Moselle), 22-03-47, EFF, 1493×59—54.
VIOLETTI (Anne-Marie), Piennes (Meurthe-et-Moselle), 28-03-50, EFF, 1493×59—54.
VIOLETTI (Marie-Jeanne), Piennes (Meurthe-et-Moselle), 25-07-48, EFF, 1493×59—54.
VIOLETTI (Alain), Briey (Meurthe-et-Moselle), 20-11-56, EFF, 1493×59—54.
VOLGYESI (Ladislas), Budapest (Hongrie), 07-10-00, NAT, 32086×46—75.
VOLGYESI, née NAGY, Pestszentlorinc (Hongrie), 11-10-15, NAT, 32086×46—75.
WELZ (Charles), Halle (Allemagne), 06-12-30, NAT, 14588×58—57.
WELZ (Véronique), Amneville (Moselle), 17-06-57, EFF, 14588×58—57.
WINTER (Izrael), Grodzisk (Pologne), 26-12-10, NAT, 7042×54—75.
WOZNIAK (Théodore), Radenice (Pologne), 09-10-86, NAT, 14309×58—53.
ZAMBONI (Rita), Forni Avoltri (Italie), 14-04-40, NAT, 585×59—59.
ZARASINSKI (Chaïm), Wolbrom (Pologne), 06-02-19, NAT, 7534×55—75.
ZARASINSKI, née FAJT, Brzozow (Pologne), 27-05-19, NAT, 7534×55—75.
ZAREMBA, née FAJNER, Olkusz (Pologne), 29-09-02, NAT, 180×59—75.
ZEGULA (Paul), Friedersdorf (Allemagne), 12-06-27, NAT, 1088×59—91.
ZIELINSKI (Edmond), Liévin (Pas-de-Calais), 09-05-27, NAT, 12908×58—62.
ZIMMERMANN (Horst), Leipzig (Allemagne), 10-09-23, NAT, 12758×58—75.
ZIMMERMANN, née GRUNDLAND, Varsovie (Pologne), 21-05-25, NAT, 12758×58—75.
ZUCCOLOTTO (Stefano), Demonte (Italie), 26-12-37, NAT, 515×59—13.
ZUMELLO (Valy), Dignano (Italie), 23-07-36, NAT, 13288×57—06.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

ALECIAN (Noé). — ALALEMCIYAN (Hayik), Istanbul (Turquie), 26-10-18, 1933×58—75.
ALECIAN (Aïda). — ALALEMCIYAN (Ayda), Istanbul (Turquie), 10-01-19, 1933×58—75.
ALECIAN (Jean). — ALALEMCIYAN (Onnig), Istanbul (Turquie), 12-09-42, 1933×58—75.
ALECIAN (Serge). — ALALEMCIYAN (Berc), Istanbul (Turquie), 26-01-44, 1933×58—75.
ALECIAN (Patrick). — ALALEMCIYAN (Patrick), Paris (8e), 07-07-51, 1933×58—75.
ALECIAN (Dora). — ALALEMCIYAN (Dora), Neuilly-sur-Seine (Seine), 29-12-52, 1933×58—75.
MELIK MOUCHKAMBARIAN (Yvan). — MELIK MOUCHKAMBARIAN (Vahan), Tabriz (Iran), 17-06-10, 8855×54—84.
PETRILLO (Jacques). — PETRILLO (Giacomino), Tunis (Tunisie), 09-04-21, 3680×58—90.

PETRILLO (Aurore). — PETRILLO (Aurora), Tunis (Tunisie), 16-05-22, 3680×58—90.

PIZZAROTTI (Léandre). — PIZZAROTTI (Leandro), Parme (Italie), 04-10-23, 6636×58—13.

TOUNEF (Lubomir). — TOUNEFF (Lubomir), Letnitza (Bulgarie), 18-01-15, 6822×58—38.

Art 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger les Français dont les noms suivent:

ANGULO, née NEVILLE, Montevidéo (Uruguay), 11-02-09, LIB (1), 6020×58—99.

ARTH (Karl), Neunkirchen (Sarre), 12-07-28, LIB, 2619×58—99.

ARTH (Claire), Neunkirchen (Sarre), 21-07-51, LIB, 2619×58—99.

BARRAZ (Pierre), Marseille (Bouches-du-Rhône), 04-09-40, LIB, 9061×58—99.

BEECKMANS (Romain), Trith-Saint-Léger (Nord), 04-10-40, LIB, 3568×58—99.

BRANDMEYER (Günter), Hanovre (Allemagne), 25-06-24, LIB, 4196×58—99.

DRUMMOND (Henri), Paris (12e), 18-11-31, LIB, 5963×58—99.

ETCHART (Jaime), Torrelavega (Espagne), 30-12-17, LIB, 9739×56—99.

ETCHART, née CARDENAL, Bilbao (Espagne), 13-08-31, LIB, 9739×56—99.

ETCHART (Rodolphe), Bilbao (Espagne), 16-09-49, LIB, 9739×56—99.

ETCHART (Marie-José), Bilbao (Espagne), 13-04-51, LIB, 9739×56—99.

ETCHART (Marie-Lourdes), Bilbao (Espagne), 03-05-56, LIB, 9739×56—99.

FOLMER (Jean), Grossrosseln (Allemagne), 10-03-28, LIB, 12575×57—99.

HAHN (Maurice), Biarritz (Basses-Pyrénées), 09-04-18, LIB, 121×58—99.

HAHN (Philip), New York (U. S. A.), 28-10-42, LIB, 12158×57—99.

HAHN (Marian), Greenwich, Connecticut (U. S. A.), 11-05-49, LIB, 12158×57—99.

LOBONO (Pascal), Monaco (Principauté), 15-04-34, LIB, 4627×53—97.

MENTZINGER, alias BOSSECKER (Jean-Claude), Schmiedefeld-am-Rennsteig (Allemagne), 05-03-32, LIB, 5689×58—99.

MENTZINGER, alias BOSSECKER, née DOSCH, Berlin-Charlottenburg (Allemagne), 01-09-30, LIB, 5689×58—99.

OLIVA (Charles), Cannes (Alpes-Maritimes), 26-09-37, LIB, 8055×58—99.

OPERTO (Georges), Monaco (Principauté de), 30-05-34, LIB, 9576×58—97.

POECKES (Robert), Metz (Moselle), 10-02-38, LIB, 6448×58—99.

PRUVOST (Raymond), Outreau (Pas-de-Calais), 27-05-10, AUT (1), 117×59—99

ZURCHER (André), Froidevaux (Doubs), 23-03-38, LIB, 4091×58—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de la santé publique et de la population,

BERNARD CHENOT.

Décret du 9 avril 1959 rapportant un décret portant naturalisation.

Le Premier ministre,

Vu les articles 60, 62 et 111 du code de la nationalité française;
Vu le décret du 5 juillet 1958 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 5 juillet 1958 (*Journal officiel* du 13 juillet 1958) est rapporté en tant qu'il naturalisait:

MERCAN, née BENBASSAT, Izmir (Turquie), en 1907, 21567×50—75.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 9 avril 1959.

MICHEL DEBRÉ.

Par le Premier ministre:

Le ministre de la santé publique et de la population,

BERNARD CHENOT.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministères d'Etat.

Avis relatif aux demandes d'inscription sur les listes d'aptitude aux fonctions de conservateur et d'assistant des musées nationaux et des musées classés et aux fonctions du personnel scientifique des musées classés et des musées contrôlés.

Aux termes du décret du 31 août 1945, publié au *Journal officiel* du 12 septembre 1945, les candidats aux emplois:

1° De conservateur des musées nationaux;
2° D'assistant des musées nationaux;
3° De conservateur des musées classés;
4° D'assistant des musées classés;
5° Du personnel scientifique des musées contrôlés et aux emplois du personnel scientifique des musées classés autres que celui de conservateur ou d'assistant,

doivent être inscrits sur les listes respectives d'aptitude à ces fonctions, dressées par la commission de classement du personnel scientifique des musées.

Les candidats désirant figurer sur ces listes pour le premier semestre 1959 devront, dans un délai d'un mois franc à dater de la publication du présent avis au *Journal officiel*, faire acte de candidature auprès du ministre d'Etat, direction des musées de France, palais du Louvre, pavillon Mollien, Paris (1er), en lui adressant leur dossier établi ainsi qu'il suit:

1° Une demande sur papier libre;
2° Un extrait d'acte de naissance sur papier libre;
3° Un extrait de casier judiciaire ayant moins de trois mois de date;
4° Un certificat de position militaire (pour les candidats hommes);
5° Une note sur leurs titres et travaux;
6° Des expéditions ou copies certifiées conformes des diplômes allégués à l'appui de la demande;
7° Un certificat d'un médecin, choisi par le candidat, attestant qu'il est physiquement apte à remplir l'emploi considéré.

Les candidats peuvent indiquer facultativement dans leur demande ou dans la note jointe les musées ou les catégories de musées (région préférée, études dans lesquelles le candidat s'est spécialisé: archéologie et art antique, antiquités nationales, archéologie du Moyen Age, de la Renaissance, art des Temps modernes, art et histoire locale ou régionale, folklore, etc.) pour lesquels ils désirent particulièrement faire valoir leurs titres.

Avis relatif au règlement des bourses de voyage de l'Etat.

Le règlement des bourses de voyage de l'Etat (arts graphiques et plastiques) est institué comme suit pour l'année 1959:

Peuvent être admis à concourir:

Les artistes peintres, sculpteurs, graveurs, décorateurs créateurs et architectes justifiant de la nationalité française et n'ayant pas dépassé l'âge de trente-cinq ans au 1er janvier 1959.

Les demandes devront être adressées jusqu'au 30 avril 1959 inclus (dernier délai) à la direction générale des arts et des lettres, bureau des travaux d'art, 53, rue Saint-Dominique, Paris (7e).

Elles seront établies sur papier libre et préciseront la nature et le titre de l'œuvre présentée, étant entendu que cette œuvre n'aura pas fait l'objet d'une commande ou d'un achat de l'Etat.

Ces œuvres seront remises par les soins des candidats et à leurs frais au dépôt des œuvres d'art de l'Etat, 2, rue de la Manutention, Paris (16e), avant le 10 mai 1959 inclus.

Chaque envoi pourra comporter:

Pour les peintres, trois œuvres au maximum.
Pour les sculpteurs, une sculpture et deux dessins.
Pour les décorateurs créateurs, les dessins d'un ensemble mobilier, dont une pièce sera présentée réalisée.
Pour les graveurs en taille-douce et en médaille, soit trois épreuves, soit une épreuve et deux dessins.
Pour les architectes, un projet d'ensemble.

L'attribution d'une bourse comporte l'obligation de voyager en France ou à l'étranger.

Le pays et la durée du séjour seront fixés dans les instructions et le programme de travail qui seront adressés aux lauréats par la direction générale des arts et des lettres.

Ministère des finances et des affaires économiques.

Avis aux importateurs et aux exportateurs.

COMMISSIONNAIRES EN DOUANE (75e liste)

OCTROIS D'AGRÉMENT

a) *Personnes physiques.*

890 (1) Arco (Thérèse), veuve Bouttau. — Nice (2). — Nice (3).
891 Garibaldi (Emma), veuve Soisson. — Marseille. — Marseille.
892 Dubruille (Germain) (veuve). — Le Havre. — Marseille, le Havre.
893 Prigent (Ernest). — Saint-Malo. — Le Légué.
894 Ranson (Jacqueline), née Conto. — Saint-Malo. — Dinard, Saint-Malo limité aux bagages de cale et de cabine, avec dispense d'installation à Saint-Malo.
895 Delgrange (Raymond). — Dunkerque. — Oost-Cappel.

b) *Personnes morales.*

3110 (1) Société Pharos-France. — Marseille (2). — Marseille (3).
3111 Société Félix Lachaud. — Marseille. — Marseille.
3112 Société Etablissements Louis Bovet. — Marseille. — Marseille.
3113 Société maritime de transports et de déménagements. — Marseille. — Marseille, limité aux déménagements.
3114 Société Agence de tourisme franco-suisse auto-transit. — Marseille. — Marseille, limité aux bagages.
3115 Société dauphinoise de transports internationaux. — Chambéry. — Grenoble.
3116 Société Mutte. — Chambéry. — Grenoble.
3117 Société dauphinoise de messageries nationales. — Chambéry. — Grenoble.
3118 Société Etablissements Droin, Motteroz et Lelou Vetel. — Lyon. — Grenoble.

EXTENSIONS D'AGRÉMENT

a) *Personnes physiques.*

88 (1) Bertola (Joseph). — Lyon (2). — Saint-Julien-en-Genevois (4), Saint-Genis, le Chable, Valleiry avec dispense d'installation pour Saint-Genis, le Chable et Valleiry.
691 Sabarros (Suzanne) (veuve). — Bayonne. — Tarbes, Ossun, Lourdes.
861 Ho You Fat. — Cayenne — Cayenne.

b) *Personnes morales.*

2070 (1) Société Derudder et Cie. — Paris (2). — Paris (4).
2146 Société R. Moiroud et Cie. — Lyon. — Grenoble.
2151 Société Gondrand frères. — Paris. — Grenoble.
2154 Compagnie générale de transports et déménagements de la ville de Nice. — Nice. — Monaco, limitée au déménagements.
2162 Société Jacky, Maeder et Cie. — Mulhouse. — Saint-Louis.
2015 Société Mathez et C. — Nice. — Cannes, limitée aux bagages.

RETRAITS ET SUSPENSIONS D'AGRÉMENT

a) *Personnes physiques.*

Agrément provisoire : Tellechea-Irazoqui, veuve Urtizberea. — Bayonne (2). — Béhobie (5).
223 (1) Guanier (François). — Perpignan. — Le Perthus, la Nouvelle, suspension pour une durée de deux mois.
818 Croisan (Maurice). — Fort-de-France. — Fort-de-France.

b) *Personnes morales.*

2553 (1) Société Subira et Cie. — Marseille (2). — Marseille (5), suspension pour une durée de trois mois.
2678 Société de gérance et de navigation (SO.GE.NA). — Caen. — Caen, suspension pour une durée d'un mois.
2903 Société Machemy et Cie. — Bordeaux. — Bordeaux.
2917 Société Victor Letourneur. — Paris. — Le Havre.
2958 Société des établissements Henri Herpin. — Paris. — Dunkerque, suspension pour une durée d'un an, avec sursis.
2968 Comptoir maritime de transport et transit (ancienne Société Michel et Cie, transit). — Marseille. — Marseille.

CADUCITÉS D'AGRÉMENT

a) *Personnes physiques.*

401 (1) Bouttau (Camille). — Nice (2). — Nice (5) (6).
419 Lachaud (Félix). — Marseille. — Marseille.
471 Soisson (Urbain). — Marseille. — Marseille.
432 Dubruille (Germain). — Le Havre. — Le Havre et Marseille.
437 Bovet (Louis). — Marseille. — Marseille.
454 Pelichet (Albert). — Lyon. — Fort-l'Ecluse.
604 Valli (François). — Bastia. — Porto-Vecchio.
764 Huck. — Saint-Malo. — Le Légué.

b) *Personnes morales.*

2018 (1) Société Compagnie française de marine et de commerce. — Paris (2). — Le Havre (5) (6).
2081 Société Ct Bourdon. — Dunkerque. — Dunkerque, renonciation sauf en ce qui concerne les marchandises reprises aux chapitres 15, 25, 48, 53, 68 et 73 du tarif des douanes.
2135 Société Woehl et Cie. — Strasbourg. — Paris.
2414 Société Mory et Cie. — Boulogne. — Dunkerque, renonciation en ce qui concerne les marchandises reprises aux chapitres 15, 25, 48, 53, 68 et 73 du tarif des douanes.
2490 Société Gehrig et Cie. — Marseille. — Marseille, renonciation en ce qui concerne les bagages.
2532 Société Charles Viguier et Cie. — Sète. — Sète.
2582 Société Negro et C. — Marseille. — Marseille.
2598 Société Agence nouvelle de transit. — Marseille. — Marseille, renonciation sauf en ce qui concerne les fruits, légumes et conserves.
2671 Société Guien. — Marseille. — Marseille.
2685 Société Ph. Bertrand et Cie. — Bordeaux. — Bordeaux.
2862 Société Henri Fosse et Cie. — Perpignan. — Perpignan.
2953 Société néerlandaise des particuliers rhénans centralisés (N. P. R. C.). — Strasbourg. — Strasbourg.
2956 Société France transports domicile. — Paris. — Marseille, renonciation en ce qui concerne les fruits, légumes et conserves.

DÉROGATIONS ACCORDÉES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 22 DE L'ARRÊTÉ DU 1er MARS 1957

Les cantonnements d'agréments résultant des renonciations ayant donné lieu aux caducités partielles prononcées à la section ci-dessus en ce qui concerne : 1° à Dunkerque, les sociétés « Ct Bourdon » et « Mory et Cie » (nos 2081 et 2414) ; 2° à Marseille, les sociétés « Agence nouvelle de transit » et « France transports domicile » (nos 2598 et 2956), permettent le maintien de la validité desdits agréments sur les places de Dunkerque, d'une part, et de Marseille, d'autre part, nonobstant les dispositifs de l'article 5 (§ 1er) de l'arrêté du 1er mars 1957.

(1) Numéro d'inscription au registre matricule.
(2) Direction des douanes de rattachement.
(3) Bureau de douane pour lequel l'agrément est accordé.
(4) Bureau de douane pour lequel est accordée l'extension d'agrément.
(5) Bureau de douane pour lequel l'agrément est retiré.
(6) Application des dispositions de l'article 27 de l'arrêté du 1er mars 1957.

Ministère de l'agriculture.

Avis aux exportateurs de pommes de terre primeurs à destination de tous pays.

Par dérogation aux dispositions de l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 3 janvier 1956, les pommes de terre primeurs (N° 07.01 E e du tarif douanier) pourront, à compter de la date d'insertion du présent avis au *Journal officiel* et jusqu'au 15 juillet 1959 inclus, être exportées à destination de tous pays sous le couvert d'un simple engagement de change.

Les exportations restent soumises, en ce qui concerne le contrôle de la qualité, aux dispositions de l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 7 mai 1954 pour la Grande-Bretagne et de l'avis aux exportateurs publié au *Journal officiel* du 24 mai 1953 pour les autres pays.

Toutefois, le premier alinéa du titre « Conditions de qualité : *a*) Etat sanitaire » desdits avis est modifié et complété comme suit :

« Les tubercules doivent être entiers, non éclatés, sains, exempts d'attaques d'insectes et de traces de maladies, de forme et d'aspect normalement en rapport avec la variété ».

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de concours pour l'établissement d'un projet de modernisation de l'hôpital psychiatrique de Saint-Egrève (Isère).

Il est ouvert entre architectes français un concours pour l'établissement d'un projet de modernisation de l'hôpital psychiatrique départemental de Saint-Egrève (Isère).

Les travaux mis au concours, dont la première tranche représente 500 millions de francs, comprennent la restauration et l'aménagement des bâtiments existants et la construction de nouveaux bâtiments reconnus nécessaires pour le fonctionnement normal de l'hôpital.

Les architectes qui désirent concourir devront adresser leur demande avant le 1er juin 1959 au préfet de l'Isère (3e division, 2e bureau).

Le règlement et le programme du concours, ainsi qu'un plan à l'échelle 0,001 de l'ensemble des bâtiments et du terrain de l'hôpital, seront fournis sur simple demande adressée soit au préfet de l'Isère, soit au directeur de l'hôpital psychiatrique départemental de Saint-Egrève.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE METALLURGIQUE de la BONNEVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : 10, PLACE LÉON-BLUM, PARIS (11e)

R. C. : Seine n° 54-B 3586.

Obligations 3,75 0/0 1945 *de* 2.000 *F.*

Douzième tirage d'amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Société métallurgique de la Bonneville a procédé au rachat en Bourse de 234 obligations 3,75 0/0 dont l'amortissement est fixé au 15 mai 1959.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort en 1959.

Les amortissements antérieurs ont été effectués par voie de rachat en Bourse.

EMPRUNT BRESILIEN 4 1/2 0/0 1883

PLAN « A »

Les obligations ci-après désignées, amorties au tirage effectué à Londres le 11 mars 1959, sont remboursables à partir du 1er avril 1959, coupons octobre 1959 et suivants attachés.

Ces obligations seront reçues aux guichets de MM. de Rothschild frères, à Paris, à l'encaissement, et leur remboursement en sera assuré dès réception du crédit à Londres.

5 obligations de 1.000 livres sterling de capital nominal d'origine.

00140 00298 00820 01077 01451

15 obligations de 500 livres sterling de capital nominal d'origine.

01747 02066 02345 02758 02835 03127 03374 03499 03780 04004
04100 04303 04361 04439 04462

237 obligations de 100 livres sterling de capital nominal d'origine.

04643	04825	05040	05298	05479	21797	21917	21973	22107	22203
05740	05851	06142	06271	06272	22284	22444	22492	22624	22658
06649	06724	06914	07048	07123	22728	22829	22990	23072	23136
07323	07499	07812	07929	07958	23286	23362	23405	23557	23596
08110	09054	09369	09601	09797	23692	23875	23909	24042	24080
09950	10172	10411	10654	10669	24192	24375	24627	24763	24779
10721	10839	11014	11237	11348	24920	24958	25174	25243	25300
11467	11661	11803	11929	11931	25497	25658	25735	25889	25907
12079	12151	12213	12459	12673	26060	26304	26364	26471	26528
12763	12807	12998	13129	13143	26901	26943	26944	27204	27211
13203	13332	13412	13463	13650	27384	27463	27725	28021	28112
13802	14008	14055	14602	14612	28363	28428	28482	28494	28568
14793	14980	14993	15192	15273	28730	28848	28996	29181	29236
15440	15682	15726	16097	16104	29346	29420	29490	29616	29652
16269	16539	16573	16679	16992	29712	29767	29907	30005	30048
17089	17128	17359	17503	17521	30254	30308	30345	30599	30605
17736	17775	17931	18141	18167	30790	30871	31022	31073	31183
18378	18599	18710	18968	18964	31205	31293	31297	31417	31449
18985	19120	19198	19342	19458	31483	31553	31637	31722	31845
19555	19759	19854	19888	19890	31943	32024	32137	32173	32190
19939	20087	20111	20213	20327	32358	32459	32626	32681	32837
20463	20545	20627	20741	20762	32990	33430	33511	33799	34712
20857	20946	21047	21178	21272	36012	36139	36359	36934	37117
21353	21492	21606	21678	21689	37333	37341			

soit 257 obligations pour un montant nominal total de 36.200 livres sterling.

Le tirage précédent a été inséré le 3 octobre 1958 au *Journal officiel*, page 9114.

EMPRUNT BRESILIEN 5 0/0 1913

PLAN « A »

Les obligations ci-après désignées, amorties au tirage effectué à Londres le 11 mars 1959, sont remboursables à partir du 1er avril 1959, au pair, coupons octobre 1959 et suivants attachés.

Ces obligations seront reçues aux guichets de MM. de Rothschild frères, 21, rue Laffitte, à Paris, à l'encaissement, et leur remboursement en sera assuré dès réception du crédit de Londres.

14 obligations de 1.000 livres sterling de capital nominal d'origine.

00086 00459 01052 01072 01078 01527 02134 02529 02638 02801
03010 03181 03455 03962

20 obligations de 500 livres sterling de capital nominal d'origine.

04108	04249	04409	04480	04621	05627	06177	06523	06835	07129
04851	05074	05235	05290	05585	07552	07819	08353	08595	08963

213 obligations de 100 livres sterling de capital nominal d'origine.

09091	09340	09649	09941	10152	32442	32640	33127	33307	33620
10415	10616	10856	11043	11306	33840	34140	34287	34496	34498
11595	11801	12015	12199	12637	34631	34833	34912	35113	35264
12783	12897	13225	13501	13743	35445	35666	35943	36032	36165
14059	14343	14522	14803	15054	36344	36478	36484	36567	36676
15187	15421	15522	15646	15950	36850	37084	37164	37312	37524
16085	16306	16383	16695	16942	37630	37871	37986	38121	38162
17129	17393	17552	17836	18077	38344	38440	38588	38704	39105
18380	18560	18839	19007	19171	39209	39328	39743	40115	40119
19538	19651	19798	19801	19818	40192	40593	40634	40829	41049
19839	19853	20043	20481	20656	41282	41360	41569	41604	41749
20998	21312	21557	21896	22102	41988	42061	42278	42403	42706
22131	23949	24196	24383	24503	42247	42957	43155	43288	43582
24707	25077	25101	25178	25399	43730	43825	44117	44243	44557
25401	25624	25832	25955	25956	44708	44804	44922	45145	45338
26226	26241	26340	26448	26743	45637	45701	45893	45984	46027
26918	26996	27110	27247	27908	46051	46121	46262	46283	46511
27981	28106	28273	28574	28811	46747	46782	46865	47027	47029
28830	28837	29025	29260	29411	47368	47432	47585	47718	47848
29599	29838	30061	30267	30439	47915	48102	48309	48468	48602
30890	31086	31133	31291	31561	48893	48941	48946		
31563	31764	31910	32187	32392					

135 obligations de 20 livres sterling de capital nominal d'origine.

49022	49164	49520	49627	49726	62813	62824	62939	63282	63383
49908	50047	50048	50197	50256	63395	63458	63463	63761	63771
50571	50758	50943	51679	51686	63777	63954	64093	64097	64242
51885	52070	52145	52431	52664	64244	64255	64279	64293	64336
52844	53041	53049	53125	53413	64429	64448	64572	64606	64783
53574	53762	53883	53951	54107	65084	65267	65289	65410	65538
54239	54266	54347	54855	54970	65849	66091	66215	66327	66425
54974	55080	55271	55582	55983	66614	66977	67242	67381	67828
56213	58298	58439	58519	58718	67929	68187	68277	68493	68601
58839	59008	59014	59202	59209	68965	69023	69191	69526	69800
59508	59522	59719	59942	60088	69937	70339	70420	70944	71051
60142	60216	60499	60516	60758	71456	71575	71741	71992	72102
61086	61088	61350	61429	61696	72223	72659	72808	72971	73057
61888	61964	62034	62408	62610					

soit 382 obligations pour un montant nominal de 48.000 livres sterling.

Le tirage précédent a été inséré le 3 octobre 1958 au *Journal officiel*, page 9114.

SOCIETE DES CIMENTS FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 4.500.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : GUERVILLE (SEINE-ET-OISE)

R. C. : Mantes n° 54-B 4.

MM. les porteurs d'obligations de cette société sont informés que toutes les obligations 5 1/2 0/0 1939 restant en circulation et non amorties à des tirages antérieurs sont appelées au remboursement à la date contractuelle du 1er juin 1959.

SOCIETE HOTCHKISS-BRANDT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.500.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 52, AVENUE DES CHAMPS-ELYSÉES, PARIS (8e)
R. C. : Seine n° 54-B 11054.

OBLIGATIONS HOTCHKISS-BRANDT
émises par les anciens établissements Hotchkiss et Cie, de 10.000 F 6 1/2 0/0 1950.

Neuvième annuité d'amortissement : 1er mai 1959.

1° Obligations rachetées et amorties : 21 ;
2° Obligations amorties au tirage du 18 mars 1959 : 402.

277 à 460 — 463 à 501 — 503 à 633 — 638 à 640
643 à 681 — 685 à 690

Liste numérique des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
11.774 et 11.775	1954	3.520	1957
11.282	1955	3.543 et 3.544	»
12.319	»	3.576 et 3.577	»
12.345 à 12.349	»	3.581 à 3.587	»
12.359 à 12.361	»	3.590	»
7.728	1956	10.697	1958
7.800 et 7.801	»	10.711 et 10.712	»
7.830	»	10.723 à 10.731	»
7.846 et 7.847	»	10.742	»
7.853 à 7.859	»	10.744	»
7.905 à 7.907	»	10.751 à 10.754	»
7.930 et 7.931	»	10.771	»
7.958	»	10.773 à 10.782	»
7.967 à 7.974	»	10.787 à 10.795	»
8.042 et 8.043	»	10.823 à 10.835	»
8.054 à 8.061	»	10.844	»
3.418 à 3.420	1957	10.868 à 10.872	»
3.473 et 3.474	»	10.897 à 10.904	»
3.480 à 3.492	»	10.910 et 10.911	»
3.513 à 3.517	»	10.922 à 10.932	»

Société Nationale des Chemins de Fer Tunisiens

(S. N. C. F. T.)

SIÈGE SOCIAL : 67, RUE DE PORTUGAL, A TUNIS

AMORTISSEMENT DU 1er MAI 1959
DES OBLIGATIONS DE 500 F 6 0/0 1920
DE LA
Compagnie tunisienne d'électricité et transports
(C. T. E. T.)

SOCIÉTÉ ANONYME TUNISIENNE AU CAPITAL DE 595.455.000 F
SIÈGE SOCIAL : AVENUE HABIB-BOURGUIBA, A TUNIS
R. C. : Tunis n° 149.

Ces obligations font l'objet depuis le 1er mai 1956 d'un échange, titre pour titre, sans conformité de numéros.

Soixante-dix-huitième tirage.

Numéros des 128 obligations sorties au tirage du 8 avril 1959 remboursables à partir du 1er mai 1959.

5.556	5.764	5.780	5.781	5.783	10.252	10.306	10.325	10.355	10.386
5.785	5.895	8.006	8.078	8.100	10.455	10.457	10.518	10.530	10.540
8.146	8.209	8.210	8.219	8.241	10.595	10.651	10.676	10.681	10.705
8.275	8.347	8.349	8.355	8.374	10.720	10.743	10.746	10.772	10.799
8.482	8.493	8.501	8.596	8.601	10.928	10.955	11.063	11.087	11.133
8.634	8.636	8.644	8.657	8.663	11.150	11.174	11.197	11.202	11.270
8.676	8.683	8.695	8.756	8.807	11.279	11.284	11.301	11.305	11.306
8.848	8.865	8.927	8.977	8.999	11.313	11.345	11.351	11.370	11.501
9.043	9.179	9.197	9.254	9.274	11.584	11.598	11.630	11.725	11.833
9.287	9.298	9.399	9.430	9.450	11.896	11.902	11.954	11.960	11.988
9.554	9.620	9.715	9.730	9.792	12.013	12.041	12.111	12.171	12.216
9.846	9.868	9.953	10.001	10.036	12.288	12335	12.394	12.398	12.419
10.085	10.097	10.099	10.137	10.206	12.454	12.503	12.610		

Aux titres anciens non échangés, amortis au tirage du 8 avril 1959, correspondent les titres suivants amortis avant mise en circulation :

12.614 à 12.616 — 12.618 — 12.620 à 12.622

La liste des numéros restant à rembourser sur les tirages précédents a été publiée au *Journal officiel* du 21 octobre 1958.

Wagons-Réservoirs Unifiés Cès Frères

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 20 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : CHARENTON (SEINE), 19 *bis*, QUAI DE BERCY
R. C. : Seine n° 56-B 6760.

Obligations de 500 F nominal 5,75 0/0 (émission 1936).

Après le dix-huitième tirage en date du 3 avril 1959 portant sur 100 obligations, liste des obligations sorties à ce jour et non remboursées, payables au pair à partir du 1er mai 1959 au siège social.

2.406	(59)	2.820	(59)	3.171	(59)	3.433	(59)	4.009	(59)
2.456	(59)	2.823	(59)	3.190	(59)	3.814	(59)	4.011	(59)
2.480	(59)	2.827	(59)	3.212	(59)	3.820	(59)	4.189	(59)
2.488	(59)	2.828	(59)	3.214	(59)	3.825	(59)	4.199	(57)
2.492	(59)	2.851	(59)	3.235	(59)	3.855	(59)	4.203	(57)
2.494	(59)	2.864	(59)	3.261	(59)	3.861	(59)	4.209	(59)
2.496	(59)	2.865	(59)	3.275	(59)	3.877	(59)	4.214	(57)
2.542	(59)	2.880	(59)	3.277	(59)	3.878	(59)	4.225	(57)
2.565	(59)	2.885	(59)	3.301	(59)	3.884	(59)	4.230	(57)
2.567	(59)	2.894	(59)	3.303	(59)	3.899	(59)	4.264	(59)
2.578	(59)	2.895	(59)	3.304	(59)	3.902	(59)	4.266	(59)
2.602	(59)	2.896	(59)	3.336	(59)	3.981	(59)	4.281	(59)
2.606	(59)	2.941	(59)	3.344	(59)	3.982	(54)	4.283	(59)
2.621	(59)	3.035	(59)	3.346	(59)	3.983	(56)	4.286	(59)
2.630	(59)	3.039	(59)	3.357	(59)	3.984	(59)	4.297	(59)
2.636	(59)	3.049	(59)	3.384	(59)	3.985	(51)	4.298	(59)
2.637	(59)	3.103	(59)	3.385	(59)	3.987	(59)	4.305	(59)
2.654	(59)	3.144	(59)	3.386	(59)	3.988	(55)	4.309	(59)
2.665	(59)	3.149	(59)	3.390	(59)	3.990	(57)	4.345	(57)
2.679	(59)	3.150	(59)	3.396	(59)	3.993	(57)	4.358	(59)
2.705	(59)	3.153	(59)	3.408	(59)	3.994	(55)	4.382	(57)
2.735	(59)	3.156	(59)	3.427	(59)	3.996	(59)	4.397	(59)
2.814	(59)	3.167	(59)	3.431	(59)	4.004	(55)	4.400	(59)

NORWEGIAN 3 0/0 STATE LOAN OF 1886

Rectificatif au *Journal officiel* du 11 mars 1959: page 2988, dans le titre, prière de lire: « Norwegian 3 0/0 State Loan of 1886 ».

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Christian-Johnson-Paul Montjol, né à Aix-les-Bains (Savoie) le 1er juillet 1919, demeurant 1 *ter*, rue Chanez, à Paris (16e), agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses enfants mineures : Anne-Nicole, née le 6 novembre 1944 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) ; Florence-Isabelle, née le 26 décembre 1951, et Dominique-Agnès, née le 28 avril 1957, toutes deux à Boulogne-Billancourt (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'adjoindre à son nom patronymique celui de Hery.

M. Michel-Adolphe Kahan, né à Quimper (Finistère) le 1er août 1929, célibataire majeur, représentant de commerce, demeurant 13, rue de la Fontaine, à Ergué-Armel (Finistère), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Cannet.

Mme Anne-Marie Saloppe, épouse Fabre (Marcel), née le 11 décembre 1908 à Rouvroy (Pas-de-Calais), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Guilleman.

M. Horoszowski (Henri-Max), né le 12 avril 1937 à Paris (11e), demeurant 9, rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, Paris (2e), agissant en son nom personnel, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Horault, ou subsidiairement Horeau, ou Haurault.

AVIS DIVERS

Compania Minera Unificada del Cerro de Potosi

MM. les actionnaires sont avisés que l'assemblée générale ordinaire aura lieu dans les bureaux de la compagnie, à Buenos Aires, le 30 avril 1959, à seize heures trente.

1° Approbation des comptes de l'exercice 1958 ;
2° Questions diverses.

Société Française de Banque et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 100 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 29, BOULEVARD HAUSSMANN, PARIS (9e)
R. C. : Seine n° 56-B 1706.

Avis de convocation.

MM. les actionnaires de la Société française de banque et de dépôts sont convoqués au siège social, 29, boulevard Haussmann, Paris (9e), le mardi 28 avril 1959, à quinze heures, en assemblée générale ordinaire annuelle, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1° Lecture du rapport du conseil d'administration et des rapports des commissaires aux comptes ;
2° Approbation du bilan et du compte de profits et pertes de l'exercice 1958, répartition du bénéfice et fixation du dividende ;
3° Approbation des rapports des commissaires aux comptes ;
4° Quitus de fin de gestion d'administrateur ;
5° Renouvellement du mandat de deux administrateurs ;
6° Election de deux commissaires aux comptes.

Sont admis à l'assemblée les porteurs d'actions de 5.000 F, quel que soit le nombre de titres qu'ils possèdent.

Pour pouvoir assister à ladite assemblée, les propriétaires d'actions au porteur devront, en vertu de l'article 32 des statuts, faire notifier l'immobilisation de leurs titres par leur banquier, au moins cinq jours avant la date fixée pour la réunion :

Soit aux succursales en Belgique de la société :

A Bruxelles, 72, rue Royale ;
A Anvers, 30, longue-rue de l'Hôpital ;
A Charleroi, 12, rue de Marcinelle ;

Soit aux guichets de Paris, de province, d'Afrique ou à l'étranger de la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ;

Soit encore aux succursales et agences de la Société générale alsacienne de banque, dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, ou dans ses succursales à l'étranger (en Suisse, au Luxembourg et en Allemagne).

Le conseil d'administration.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

12 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Céret. **Jeunesse amicale collioureneque.** But: organisation de danses en plein air. Siège social: café des Sports, Collioure (Pyrénées-Orientales).

12 mars 1959. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Conseil des parents d'élèves des écoles publiques d'Yvetot.** But: veiller à la défense des intérêts matériels et moraux de l'école laïque. Siège social: école publique de garçons, Yvetot.

12 mars 1959. Déclaration à la préfecture d'Oran. **Association sportive des caisses du bâtiment de l'Oranie (A. S. C. A. B. O.).** But: organiser et favoriser la pratique des sports par le personnel respectif de la caisse sociale du bâtiment des travaux publics et des industries connexes de la région d'Oran, 1, place Villebois-Mareuil, Oran, et de la caisse de compensation des congés payés du bâtiment et des travaux publics de la région d'Oran, 48, rue du Général-Leclerc, Oran. Siège social: 35, rue Fondouck, à Oran.

13 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Groupement bouliste de la Chantonne (Neufmontiers-Penchard).** But: pratique du jeu de boules. Siège social: café Rémondet, 6, Grande-Rue, à Neufmontiers-lès-Meaux (Seine-et-Marne).

13 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Gaudens. **Association de progrès agricole de Saint-Aventin.** But: progrès agricole de la commune de Saint-Aventin. Siège social: mairie de Saint-Aventin (Haute-Garonne).

17 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Comité médico-chirurgical du centre hospitalier régional de Montpellier.** But: gestion d'une caisse de prévoyance et de recherches scientifiques prévue par les règlements. Siège social: 2, rue de l'Ecole-de-Médecine, Montpellier.

17 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Dax. **Les Francs Camarades, association départementale des patronages et centre aérés des Landes.** But: proposer aux enfants et aux adolescents des loisirs sains et éducatifs. Siège social: école normale de Dax (Landes).

18 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Sarlat. **Les Amis de Rogourdou.** But: faire connaître le Rogourdou préhistorique par les conférences, la presse, la radio, la télévision et autres moyens de propagande; défendre le site de Rogourdou contre tout projet d'urbanisme, de circuits touristiques et de constructions qui ne respecteraient pas son caractère préhistorique; poursuivre les recherches, étendre les fouilles du Regourdou; faire respecter les droits de propriétaire de l'inventeur sur tous les objets et restes découverts au Regourdou; aider à la création d'un musée pour abriter et exposer les pièces préhistoriques découvertes au Regourdou, recueillir tous objets servant l'étude de la préhistoire ainsi que tous documents intéressant l'histoire locale, plus particulièrement les arts et traditions populaires de la région; attribuer des prix, des récompenses ou des subventions pour des travaux concernant la préhistoire. Siège social: chez M. Roger Constant, au Regourdou, commune de Montignac-sur-Vézère (Dordogne).

18 mars 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Communauté nationale de défense sociale.** But: défense des Français en matière sociale. Siège social: 186, rue de Charenton, Paris.

21 mars 1959. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Les Chevaliers de Notre-Dame du Tertre.** But: éducation populaire. Siège social: 10, rue du Tertre, Saint-Laurent, le Mans.

21 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Thierry. **Société amicale des sapeurs-pompiers du Sud de l'Aisne.** But: resserrer les liens d'amitié entre les corps de sapeurs-pompiers; subvenir aux frais des fêtes, concours et manœuvres; perfectionnement de l'instruction des corps. Siège social: caserne des sapeurs-pompiers de Château-Thierry (Aisne).

23 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Association des vieux de Tremblay-lès-Gonesse.** But: défendre les intérêts des vieux et amélioration constante de leurs moyens d'existence. Siège social: mairie de Tremblay-lès-Gonesse (Seine-et-Oise).

23 mars 1959. Déclaration à la préfecture de la Sarthe. **Amicale des Anciennes Carrières.** But: créer un lieu de week-end, un centre de loisirs et d'exercices culturels, de recherches archéologiques et géologiques et participer à des œuvres philanthropiques. Siège social: 61, rue de la Madeleine, le Mans.

23 mars 1959. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Amicale des caissiers et aides-caissiers de la Régie autonome des transports de la ville de Marseille.** But philanthropique. Siège social: bar Palace-Chapitre, 10, cours Joseph-Thierry, Marseille.

23 mars 1959. Déclaration à la préfecture de la Seine-Maritime. **Les Dames de la charité, œuvre des pauvres malades de la paroisse de Saint-Sever, à Rouen.** But: bienfaisance. Siège social: 47, rue d'Elbeuf, Rouen.

23 mars 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale des commerçants artisans et industriels de la zone à remodeler de Saint-Ouen (Seine).** But: défendre les intérêts matériels et moraux de ses adhérents et leur droit commercial en cas d'expropriation; aider et faciliter leur reclassement sur le Marché aux Puces privé sur le territoire actuel de leur activité. Siège social: 4, rue Marceau, Saint-Ouen.

24 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Olympique de Serres.** But: pratique du football. Siège social: hameau de Serres, Carpentras (Vaucluse).

24 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Colonie de vacances Sainte-Famille Villebourbon.** But: procurer aux enfants un séjour au grand air pour entretenir et perfectionner leur développement physique et moral. Siège social: 93, faubourg Toulousain, Montauban.

24 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Colonie de vacances Amos vaillantes Sapiac** But: favoriser le développement physique et moral des enfants par un séjour à la campagne. Siège social: 96, rue Sapiac, à Montauban.

25 mars 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association des propriétaires de yoles O. K.,** par abrévation: **Aspryok.** But: développement de la série, réglementation de la construction, organisation de régates, liens entre les propriétaires et la fédération française de yachting à voile. Siège social: 12, rue Singer, Paris.

25 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Troyes. **Amicale laïque des jeunes de Rouilly-Saint-Loup.** But: prolonger l'œuvre scolaire par l'éducation populaire. Siège social: école de filles de Rouilly-Saint-Loup

26 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Association locale des aides familiales rurales.** But: aide aux familles. Siège social: chez M. Theron, à Poussan.

26 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Villefranche-sur-Saône. **Association d'éducation populaire de Drace.** But: promouvoir, soutenir, favoriser les institutions d'éducation populaire de toute nature, telles que cours professionnels, bibliothèques, conférences, etc., et toute œuvre de formation intellectuelle et morale: organiser des séances récréatives, artistiques, cinématographiques, télévisuelles, musicales, chorales, etc., des cours et réunions d'éducation physique, des compétitions sportives, enfin toutes les initiatives au service des intérêts matériels et moraux de ses membres et de leur famille. Siège social: au presbytère, à Drace (Rhône).

26 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture d'Argelès-Gazost. **Syndicat des riverains du gave de Pau de la commune de Boo-Silhen.** But: protection et défense des intérêts des propriétaires riverains et de leurs domaines; défense des intérêts communaux. Siège social: mairie de Boo-Silhen (Hautes-Pyrénées).

26 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Pau. **Centre d'études techniques agricoles viticole de Jurançon.** But : formation d'un centre d'études pour les viticulteurs. Siège social: 72, rue Castetnau, Pau.

28 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Charolles. **Cantine scolaire de la commune de Champlecy.** But: procurer tous les jours de classe un repas sain aux enfants qui le désirent et contribuer à leur éducation. Siège social: lieu de l'Etang, local de la cantine, Champlecy (Saône-et-Loire).

31 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Marmande. **Centre d'études techniques agricoles de Duras.** But: faciliter et améliorer la rentabilité de leur travail par les progrès techniques et méthodes d'organisation. Siège social: chez M. Bireaud (Jean), mairie de Duras (Lot-et-Garonne).

31 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Centre d'études techniques agricoles de la vallée de la Loue.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et améliorer la rentabilité de leur travail. Siège social: mairie de Scey-en-Varais.

31 mars 1959. Déclaration à la sous-préfecture du Havre. **Association de jardins ouvriers des H. L. M de Bléville.** But: créer et organiser des jardins ouvriers, c'est-à-dire, conformément à l'article 1er de la loi du 26 juillet 1952, mettre des parcelles de terre à la disposition des pères de famille, comme tels, en dehors de toute autre considération, afin qu'ils les cultivent et qu'ils en jouissent pour les seuls besoins de leur foyer. Siège social: rue Pierre-Farcis, mairie annexe de Bléville (Seine-Maritime).

31 mars 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Association Esquirol Campo-Formio.** But: défense des intérêts des copropriétaires sans but lucratif. Siège social: 30, quai du Louvre, Paris.

1er avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Société communale de chasse d'Isle-et-Bardais.** But: exercice de la chasse et répression du braconnage. Siège social: mairie d'Isle-et-Bardais (Allier).

1er avril 1959. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Association des abonnés et usagers du téléphone.** But: grouper les abonnés du téléphone; diffuser auprès de ses membres toute documentation, informations diverses; étudier et appuyer éventuellement les problèmes soulevés par l'utilisation du téléphone; assurer d'une manière générale la défense des intérêts des adhérents. Siège social: 85, cours d'Albret, Bordeaux.

1er avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Roanne. **Brizbiz Pétanque.** But: pratique du jeu de boules: provençal et pétanque. Siège social: café Bailly, 7, quai du Commandant-Lherminier, Roanne (Loire).

1er avril 1959. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Football-Club de la Société industrielle d'outilleurs réunis.** But: éducation physique et sport. Siège social: 20, rue des Jardins, Besançon.

1er avril 1959. Déclaration à la préfecture du Gard. **Club taurain « Le Clairon ».** But: maintenir les traditions méridionales et la tauromachie. Siège social: bar des Halles, 10, rue de l'Hôtel-de-Ville, Beaucaire.

2 avril 1959. Déclaration à la préfecture de police. **Club des arts martiaux d'Extrême-Orient** ou **Voda-Club.** But: répandre les sports de défense et les arts martiaux d'Extrême-Orient. Siège social: 24, rue Bezout, Paris

2 avril 1959. Déclaration à la préfecture de Belfort. **Œuvres sociales de l'Union des femmes françaises de Belfort.** But: œuvres sociales. Siège social: maison du peuple, Belfort.

2 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Soissons. **Club sportif de Cœuvres.** But: formation physique et morale de la jeunesse de Cœuvres par la pratique du sport. Siège social: mairie de Cœuvres-et-Valsery (Aisne).

3 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Libourne. **Centre d'études techniques et touristiques du Castillonais.** But: fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail. Siège social: 20, place Pierre-Orus, Castillon-la-Bataille (Gironde).

3 avril 1959. Déclaration à la sous-préfecture de Montluçon. **Amicale de la classe 1929.** But: resserrer les liens d'amitié et d'entraide entre tous ses membres. Siège social: café glacier, 78, boulevard de Courtais, Montluçon (Allier).

6 avril 1959. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Groupement de défense contre la grêle de la commune de Chemillé-sur-Dême.** But: défendre la commune de Chemillé-sur-Dême contre la grêle. Siège social: mairie de Chemillé-sur-Dême.

6 avril 1959. Déclaration à la préfecture des Bouches-du-Rhône. **Jeunesse sportive aubagnaise.** But: pratique des sports. Siège social: 4, rue de la République, à Aubagne.

7 avril 1959. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Association pour les vacances et les voyages des pupilles de la nation.** But: favoriser les séjours de vacances des pupilles. Siège social: local des anciens combattants, président: M. Filippi, 26, rue du Colonel-Dumont, Grenoble.

7 avril 1959. Déclaration à la préfecture de Maine et-Loire. **Association « Foyer Bernard-Lecoindre ».** But; créer un centre de loisirs pour les jeunes en offrant à ses membres un lieu de réunions et de distractions. Siège social: 25 *bis*, rue Saint-Joseph, Angers.

7 avril 1959. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Basket-ban Saint-Bénin.** But: pratique des sports, en particulier du basket-ball. Siège social: hôtel Lhoste-Perron, à Saint-Bénin-d'Azy.

MODIFICATIONS

19 mars 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'Association des négociants en combustibles, locataires de terrains en gare de la Chapelle-Charbons, change son titre, qui devient: **Association des négociants en combustibles, locataires de terrains dans les gares de la région parisienne (A. C. L. G.),** et transfère son siège social du 10, rue Las-Cases, Paris, au 7, rue Las-Cases, Paris.

24 mars 1959. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association parisienne pour la formation professionnelle dans les industries chimiques** transfère son siège social du 61, avenue Marceau, Paris, au 40, avenue Hoche, Paris.

26 mars 1959. Déclaration à la préfecture de Pau. Le Comité départemental des œuvres sociales des postes, télégraphes et téléphones des Basses-Pyrénées change son titre, qui devient: **Comité d'entraide du personnel des P. T. T. des Basses-Pyrénées.** Siège social: recette principale des P. T. T., Pau.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

AUTORISATIONS

(Décret-loi du 12 avril 1939.)

30 décembre 1958. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture de la Moselle le 13 mars 1959.) **Union des sociétés de gymnastique Sokols polonais,** section de Hayange (Moselle). But: développement des forces physiques et morales par l'emploi rationnel de la gymnastique; défendre la cause de la gymnastique, en affirmer et en régulariser l'enseignement et la pratique dans la France entière entre les Polonais, collaborer avec les sociétés de gymnastique françaises. Siège social: 141, rue de Verdun, Hayange.

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire